PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

VINGT CENTIMES

Dix-septième année. - N° 6.005

ABONNEMENTS :

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
Nièvre et limitr...	55.00	30.00	16.00
Autres départ....	60.00	32.00	17.00
Union postale....	100.00	52.00	28.00

TÉLÉPHONE : 2-17 & 2-13

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

DIRECTEUR-RÉDACTEUR EN CHEF : Abel LAMY

COMPTE CHÈQUES POSTAUX : Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE N° 57

JEUDI
6
AOUT 1925

UNE NOUVELLE ET FRUCTUEUSE INDUSTRIE FRANÇAISE EN PERSPECTIVE

On va élever des renards argentés en Franche-Comté Les premiers couples de ces animaux y arriveront dès la fin d'octobre, du Canada

ET DANS NOTRE MASSIF CENTRAL ?

Voici une « actualité » à la fois scientifique, agricole et industrielle — une actualité discrète encore, il est vrai — mais digne, cependant, du plus grand intérêt, au point de vue national et même régional, comme nous l'allons voir tout à l'heure. Aussi *Paris-Centre*, empruntant sa trompette à la Renommée —auprès de qui il est *persona grata* — entreprend-t-il de claironner la nouvelle dans la région du Centre, et cela à plusieurs reprises, si c'est nécessaire...

Un élevage qui, d'un gueux, peut faire un millionnaire

Il ne s'agit de rien moins, en effet, que d'un élevage nouveau qui va, incessamment, commencer chez nos voisins Francs-Comtois — mais qui, nous semble-t-il, pourrait peut-être fort bien — et devrait surtout ! — faire heureusement tache d'huile vers les montagnes de notre Massif Central. Cet élevage, vraiment original, c'est celui du *renard argenté* ou *renard noir d'Amérique* ! Ne souriez pas... la bête que je viens de nommer est un des animaux dont la fourrure est la plus belle, la plus recherchée..., la plus chère, par conséquent. La vente régulière de celle-ci est susceptible de procurer des bénéfices prodigieux. Au Canada, où cette curieuse industrie agricole a atteint une prospérité tout à fait remarquable, des centaines d'éleveurs ont été enrichis en quelques années ; et l'on cite tel d'entre eux qui, d'abord pauvre comme le saint homme Job, trouva le moyen, en cinq ans d'élevage, de se ramasser la coquette fortune d'*un million de dollars* ! Evidemment, cela fait rêver !... Qui donc, avec de telles perspectives en vue n'éprouverait point l'envie d'élever des renards argentés ?

Une future industrie française De hauts patronages !

La future industrie française — ainsi nous voulons l'appeler en toute confiance — non seulement pourra engendrer des profits individuels très importants, mais encore pourra produire des résultats sociaux, économiques et même moraux du plus haut intérêt : maintien à la terre de nombreux ruraux et même, retour à la grande nourricière de nombreux citadins, enrichissement des régions montagneuses pauvres, tant par l'élevage nouveau lui-même que par l'afflux des touristes qu'attirera le désir de visiter les installations des éleveurs. L'entreprise a déjà été patronnée par de très hautes personnalités, citons, notamment : S. A. le prince Murat, qui n'a pas hésité à prendre la direction d'une très importante société d'élevage, M. Maumené, directeur de la « Vie à la Campagne », M. Gaudet, etc. Une association qui a son siège à Paris, s'est formée récemment pour aider les éleveurs de ses conseils et pour favoriser, de toutes manières, le développement de la nouvelle industrie : c'est l'*Union des des Eleveurs de Renards argentés et d'animaux à fourrure*. Sous son patronage un groupe étudie, actuellement, la création d'un important élevage dans le Jura. D'après les renseignements recueillis par notre excellent confrère l'*Eclair Comtois*, les travaux d'installation seraient effectués pendant les mois d'août et de septembre et les renards arriveraient du Canada, dès la fin d'Octobre. Voilà des précisions... vous voyez que c'est sérieux !

Le renard argenté Un passionné de la liberté

Donnons, maintenant, deux mots de description du physique et des mœurs de la bête à la somptueuse dépouille, que l'on s'occupe actuellement, d'acclimater en France. L'animal porte deux noms : celui de *renard noir* que lui a donné G. Cuvier ; celui de *renard argenté* qui lui vient d'Et. Geoffroy-Saint-Hilaire. Voilà deux illustres parrains ! — Il a les formes du renard ; son pelage est, dans l'ensemble, de couleur noir-de-suie, à laquelle se mêle, en plusieurs points et en plus ou moins grande quantité, quelque peu de blanc ; toutefois, aux oreilles, aux épaules et sur presque toute la queue, il est d'un noir pur. L'extrémité de celle-ci est presque tout à fait blanche ; le devant de la tête et les flancs son blanchâtres ; le poil est laineux, très épais et très fin, d'un gris presque noir ; les pattes et le museau sont couverts de poils courts ; les yeux sont jaunâtres ; il existe quelquefois, une tache blanche sous le cou. La longueur de la tête et du corps réunis est de 70 centimètres. Le renard argenté ne peut vivre normalement qu'en liberté ou tout au moins que dans des enclos suffisamment spacieux pour lui en donner l'illusion. Une relation que j'ai sous les yeux et qui date du temps du second Empire, indique que la ménagerie du Jardin des Plantes venait, alors, de perdre un de ces animaux. Elle signale que le captif avait manifesté, pendant son séjour en cage, des habitudes et une allure de renard d'Europe.

Comme ce dernier il marchait la tête et la queue basses et quoique très bien apprivoisé et assez doux, il gardait un amour farouche de la liberté, qui, étant donnée l'exiguïté de sa prison, a fini par le faire mourir dans la tristesse, montrant les dents et il eût été dangereux de le toucher dans ses moments de mauvaise humeur et de « nostalgie ». Il exhalait une odeur très désagréable, mais qui ne ressemblait pas à celle du renard. Il paraissait beaucoup souffrir de l'été parisien, ce qui est fort naturel étant donné le climat rigoureux de sa patrie. Le renard argenté habite, en effet, principalement le nord de l'Amérique, mais on le trouve aussi dans la péninsule asiatique du Kamtchatka comme l'ont montré, il y a longtemps déjà, Krakenninikof et de Lesseps. Il nous présente ainsi un exemple d'animal ayant passé d'un continent à l'autre. A l'état de liberté, il a les mêmes mœurs que notre renard, mais il est plus grand, plus fort, plus hardi et ne craint point d'attaquer des animaux d'une certaine grosseur. Certains auteurs assurent même, que lorsqu'il peut s'approcher d'un troupeau, il n'hésite point à enlever, pour ainsi dire « sous le nez » des bergers et malgré leurs cris, un agneau ou un chevreau — mais ce trait de caractère a été mis en doute...

Renards noirs et renards bleus Des nourrissons peu banaux !

La fourrure du renard argenté est admirable, certes, et d'un prix très élevé (naturellement suivant la règle générale celle d'hiver est plus fournie et plus belle que celle d'été) — elle n'est surpassé, au double point de vue esthétique et vénal, parmi les fourrures de renard, que par l'admirable dépouille du *renard bleu* de Sibérie qui, brune ou grise pendant l'été, est blanche ou bleuâtre, comme la glace, pendant l'hiver. Si prisée en effet est cette dépouille que le naturaliste Boitard a pu recueillir les détails suivants qui ne manquent vraiment point d'originalité :

« S'il arrive à un chasseur de prendre un ou deux très jeunes isatis (le renard bleu s'appele aussi *isatis*), il les apporte à sa femme, qui les allaite et les élève jusqu'à ce que leur fourrure puisse être vendue. Les voyageurs prétendent qu'il n'est pas re de trouver de pauvres femmes qui partagent leur lait et leurs soins entre leurs enfants et trois ou quatre renards bleus. Juste le contraire de la légende de la louve, nourrice de Romulus et de Remus !

Rassurez-vous, chères lectrices, jamais l'on ne vous demandera pareil sacrifice — qui entre autres inconvénients de l'ordre sentimental, comporte l'abattage obligatoire du nourisson devenu adulte ! — comme contribution personnelle à l'élevage d'aucune espèce de renard à fourrure précieuse !

Pourquoi le renard argenté ne serait-il point élevé, aussi, dans le Massif Central ?

En terminant, qu'il nous soit permis de poser deux questions aux très méritants promoteurs de l'élevage du renard noir :

1°) Le renard bleu qui habite les régions en bordure de la mer Glaciale arctique (t surtout en Sibérie, Islande, Groënland), pourrait-il, lui aussi, s'acclimater un jour dans nos montagnes françaises ? Comme il habite toujours au nord du 69e degré de latitude ne pourrait-on tenter de lui offrir, comme résidence chez nous, les régions élevées des Alpes ? Plus amateur de frimas encore que le renard argenté, ne serait-il point à son aise parmi les glaces et les neiges des hautes cimes ? Il ne nous paraît point « a priori » déraisonnable de le penser.

2°) Des spécialistes américains qui ont, il y a quelques mois visité la Franche-Comté, ont déclaré que l'élevage du renard argenté était appelé à un « magnifique avenir » dans le Jura. Toujours « à priori », bien entendu, ne peut-on penser que si la chaîne franc-comtoise est assez élevée pour offrir à l'animal, les températures fraîches et les hivers froids et neigeux auxquels il est habitué, notre Massif-Central pourrait de son côté, héberger celui-ci tout aussi confortablement ? (Se rappeler à ce propos, que ce massif dresse son « puy de Sancy » à 1.886 mètres de hauteur, tandis que le Jura ne culmine qu'à 1.725 mètres au « crêt de la Neige »).

...Nous ne faisons que poser ces questions, cela va sans dire. C'est notre droit, c'est même notre devoir de le faire. A la presse nationale, rien de ce qui touche les intérêts français de tous ordres ne doit être étranger. Aux spécialistes d'étudier les problèmes soumis à leur compétence et de faire les essais convenables. Mais nos compatriotes des montagnes du Centre conviendront sans doute qu'un sujet de réflexions sérieuses se trouve dès maintenant posé devant leur esprit.

AVICENNE
(*L. V. R., docteur ès-Sciences*)

L'aviateur LANDRY

Phot. *Rol.* Cl. *Paris-Centre*

L'aviateur DROUHIN

Phot. *Rol.* Cl. *Paris-Centre*

Ces deux aviateurs tentent de compagnie sur Farman, le record du monde de durée

Les gaz sont moins terribles que les anciennes tueries

Los Angelès, 5 août. — *La société de chimie américaine, au cours d'une réunion à laquelle assistaient environ un millier de savants et professeurs, a voté une motion protestant contre l'interdiction de la guerre chimique proposée par la Société des Nations.*

Les chimistes américains estiment que les effets des gaz asphyxiants sont moins terribles que les anciennes boucheries.

POUR RECOUVRER NOTRE LIBERTÉ D'ACTION AU MAROC

Il est urgent de préciser les conditions d'un ultimatum public comportant un délai de réponse

Paris, 5 août (*de notre correspondant diplomatique*). — *Les agents anglo-saxons d'Abd-el-Krim ont lancé, hier, ce qu'ils présentaient comme le texte exact des conditions de paix préparées par la conférence de Madrid. Et quel texte ?*

La reconnaissance de l'indépendance politique du Riff, sous le contrôle de la Société des Nations.

Des frontières allant jusqu'au chemin de fer de Tanger à Fez et à l'Ouergha ;

Une nouvelle réduction des possessions espagnoles.

Le gouvernement français a publié immédiatement un démenti.

La dénégation est superflue, si elle vise seulement les incohérences du texte. Elle est insuffisante, car elle laisse subsister trop de doutes sur les véritables conditions arrêtées à Madrid ; Elle n'atteint pas son véritable but, puisqu'elle ne coupe pas court aux intrigues d'Abd-el-Krim et de ses étranges collaborateurs européens.

Il fallait, en vérité, la plus invraisemblable des naïvetés pour croire que l'on allait coincer Abd-el-Krim entre une offre de paix lancée à la cantonade et la menace de continuer une guerre où nous n'avons pas même encore pris l'initiative des opérations. Retourner la manœuvre était un jeu d'enfant pour un gaillard aussi avisé. Que fallait-il pour cela ? Simplement faire celui qui n'entend pas.

Recevoir les propositions par le canal indiqué, c'est-à-dire par le contrôleur de Taourirt, M. Gabrielli, et par l'agent espagnol, M. Marine, c'était se mettre dans l'obligation de répondre. Or, toute réponse avait ses inconvénients.

Accepter c'était limiter le succès. Refuser c'était écarter une garantie d'avenir qui pourrait être précieuse en cas de retour de fortune.

Quoi de plus simple par contre, que d'ignorer. Se dérober à la voie proposée et trouver encore le moyen indirect de connaître les conditions, n'était-ce pas le comble de l'habileté ? C'est exactement ce qu'a fait Abd-el-Krim. Il a envoyé des délégués au général Primo de Riveira et il a obtenu communication officieuse des conditions qu'il peut continuer à ignorer officiellement.

Dès lors, le chef riffain a la partie belle à lancer les fausses nouvelles. Naturellement, ces nouvelles sont calculées pour le garantir et pour chercher à semer la zizanie entre la France et l'Espagne. Tel est le caractère manifeste de la manœuvre d'hier.

Cette manœuvre vise à garantir Abd-el-Krim en lui offrant l'indépendance complète des territoires énormes qu'il n'occupe même pas complètement à l'heure actuelle.

Cette manœuvre vise à brouiller la France et l'Espagne en prétendant établir la police française dans la zone espagnole.

Quand donc se décidera-t-on à couper court à ces intrigues ? Il n'y a pas deux moyens de le faire ; il n'y en a qu'un. Puisqu'on s'est fourvoyé dans la manœuvre de paix, il faut absolument préciser les conditions d'un ultimatum public comportant un délai de réponse très limité. Ainsi, Abd-el-Krim ne pourra plus plaider l'ignorance et le délai expiré nous reprendrons notre complète liberté d'action. SAINT-BRICE.

Les aviateurs américains sont partis

Le Bourget, 5 août. — Le départ de l'escadrille qui doit transporter les aviateurs américains au Maroc a eu lieu cet après-midi, à 15 h. 25. Ce départ, qui avait été retardé d'abord jusqu'à 11 heures, puis jusqu'à 14 heures, s'est produit sans incident.

Après avoir déjeuné au mess des officiers du 34e régiment d'aviation, les aviateurs américains ont pris place dans les appareils à 15 heures.

Plusieurs personnalités étaient présentes, notamment les colonels de Goys, Féquant et Duverger, ainsi que des parents et des amis personnels.

Les sept aviateurs ont pris leur envolée en groupe. Un huitième appareil les accompagnait. Il était piloté par Marc, et avait à bord un appareil cinématographique.

Après avoir décaré face à l'ouest, le groupe a fait demi-cercle au dessus du terrain et pris la direction de l'est, ayant comme but l'aérodrome de Bron, près de Lyon, où doit se faire la première escale.

Le retour d'un avion

Le Bourget, 5 août. — Un avion de l'escadrille qui emmenait les volontaires américains au Maroc, est revenu au Bourget. Il est piloté par le capitaine Clozel, et porte à bord comme passager le capitaine Holden. Une légère avarie d'hélice le contraint à ne repartir que demain matin. Il compte retrouver à Lyon l'escadrille entière.

Il n'est pas exact que l'avion piloté par le commandant Happe soit revenu.

Nos opérations dans le Djebel Sarsar

Tanger, 5 août. — D'après les dernières informations reçues de la zone occidentale espagnole, la rapidité avec laquelle les colonnes franco-espagnoles ont repoussé toutes les irruptions de troupes riffaines dans le Djebel Sarsar, montagnes escarpées qui s'élèvent en face d'Elysar, a permis de rétablir la situation normale sur la route reliant cette ville à Arbaoua. Elle a eu également pour effet de faire disparaître le grand danger qui menaçait la route de Larache à Rabat par Arbaoua, à cause de la proximité de la zone de dissidence où se concentrent journellement de nombreux rassemblements d'Andjera et de Djeballa.

L'escadrille aérienne espagnole a effectué plusieurs reconnaissances suivies de bombardements aux villages des Beni-Oussin et des Beni-Idder sur lesquels elle a lancé de nombreuses bombes, causant des dégâts considérables.

Le général Primo de Riveira a eu une longue entrevue à Tetouan avec le grand vizir au sujet de la proclamation solennelle du nouveau califat du sultan dans la zone espagnole, qui aura lieu le 9 août. Dans la zone occidentale espagnole, l'ennemi n'a pas réagi depuis la dernière attaque dans la région du Foudak d'Ain-Djedid.

Une réunion à Adjir

Tanger, 5 août. — Au cours d'une première réunion tenue à Adjir en présence de Mohamed Ould, Abd-el-Krim, les caïds des Boulana, des Djeballa et des Andjera auraient décidé de reconnaître l'autorité d'Abd-el-Krim et de reprendre la lutte dès leur retour dans leurs tribus.

Ce que dit un Italien

Rome, 5 août. — M. Achille Beneditti, correspondant du journal d'*Italia*, au Maroc mande à son journal une longue correspondance de Rabat, transmise par aéroplane concernant la personnalité d'Abd-el-Krim. Il écrit :

Cet homme, qui a presque 40 ans, n'est pas un chef chérifien, Il n'a pas une noblesse berbère, il n'a pas une histoire familiale.

C'était un modeste employé de l'administration espagnole avec laquelle il eut de grosses difficultés dont il juca de se venger.

Son frère, qui a étudié pour être ingénieur, et qui commande en ce moment le camp de Chechaouen est un homme cultivé, mais Abd-el-Krim, quoique très habile, n'a aucun précédent qui le mette en relief.

Parlant des opérations marocaines, M. Beneditti écrit :

La France a couru un sérieux danger. Sans la prévoyance de Lyautey, sans les pages glorieuses de tous les petits postes qui se sont sacrifiés jusqu'au dernier moment, sans la promptitude du séculaire esprit militaire français, qui s'est multiplié dans l'ingéniosité de la défense, à l'heure qu'il est, la France aurait dû elle aussi limiter son domaine marocain à une modeste bande côtière sur l'Atlantique, abandonnant Fez et l'intérieur.

Cete crise est aujourd'hui surmontée.

M. Beneditti ajoute en terminant :

L'entreprise marocaine est très dure pour la France, mais pour la France il est indispensable d'aller de l'avant ou de faire la paix à des conditions désastreuses.

Le capitaine Weiss qui a effectué le raid Paris-Lisbonne

Phot. *Rol.* Cl. *Paris-Centre*

Par désespoir d'amour un artilleur se tue

Toulouse, 5 août. — Un jeune soldat du 23e d'artillerie, André-Auguste Marty, originaire de Marseille, s'était fiancé avec une jeune fille que ses parents avaient envoyée en Angleterre pour empêcher son mariage. Cette mesure provoqua le désespoir du jeune homme. Admis à l'hôpital militaire comme neurasthénique, il se précipita d'une fenêtre du troisième étage et se brisa le crâne. La mort fut instantanée.

UNE DIGUE DU CANAL DE L'EST SE ROMPT

Vesoul, 5 août. — Hier matin, la digue du canal de l'Est, à Ambievilliers (Haute-Saône), s'est rompue entre les écluses 37 et 38. L'eau s'écoulant par une brèche de 10 mètres de large a entraîné 400 mètres cubes de terre. Il n'y a aucun accident de personnes à déplorer.

Le service de la navigation est interrompu. M. Haumont, ingénieur des ponts et chaussées, dirige les travaux de réfection

La giffle mortelle

Châteauroux, 5 août. — Félix Monjoie, marchand de paille à Levreux, et Jean-Baptiste Blanchet, 48 ans, cultivateur au même lieu, étaient en désaccord, au sujet d'une somme que le second réclamait au premier.

Hier soir, Blanchet vint relancer Monjoie à un tir forain que celui-ci avait installé sur une place de Levreux.

Une discussion s'envenima. Soudain comme Blanchet entrait dans le tir Monjoie le giffla et le repoussa violemment. Blanchet perdit l'équilibre et tomba à la renverse, se fracturant la base du crâne dans sa chute.

Malgré tous les soins, le blessé a succombé dans la nuit.

Montjoie a été consigné à la disposition de la justice en attendant l'arrivée du parquet de Châteauroux. Blanchet laisse six enfants.

Deux bandits sont condamnés l'un aux travaux forcés l'autre à mort

Nice, 5 août. — La Cour d'assises des Alpes Maritimes avait à juger aujourd'hui deux jeunes bandits : André Gauthier, 25 ans, né à Marseille et Louis Gualdi, 19 ans, sujet italien qui, en décembre dernier, terrorisèrent la région de Sisteron, tuant un brave cultivateur, en blessant d'autres et dérobant de nombreux objets dans des fermes et des remises.

La Cour d'assises des Basses-Alpes les condamnait tous les deux pour ces faits le 5 mars dernier à la peine capitale. Mais l'arrêt fut cassé pour vice de forme. Un des chefs d'accusation n'ayant pas été indiqué comme concomitant avec un autre.

Devant le jury de Nice les nouveaux débats ouverts sur cette affaire se tiennent aujourd'hui dans une atmosphère assez morne, seules les dépositions des parents des familles ou des paysans qui contribuèrent à la recherche des bandits donnent lieu à des controverses émouvantes.

Les accusés reconnaissent les faits. Ils s'étaient connus en prison. Gauthier, repris de justice, purgeait une peine de un an pour tentative de meurtre sur la personne de son beau-père et Gualdi, une légère condamnation à 15 jours pour vol de bicyclette.

Les deux malfaiteurs se retrouvèrent à Marseille, où Gauthier proposa à son camarade d'aller à Sisteron pour chercher du travail. Se trouvant sans argent dans cette région, ils pénétrèrent dans la ferme de Vantavon, en l'absence de son propriétaire, et volèrent un fusil de chasse, des cartouches et des vêtemnts. Puis s'étant présentés à une autre ferme à la Pespouze, ils sommèrent M. Albert Isoard de leur remettre de l'argent. Ce dernier refusant, Gautier le tua à bout portant d'un coup de fusil, tandis que Gualdi le tenait en joue.

Puis les deux complices prirent la fuite. Ils continuèrent à errer dans la commune de Claret, volèrent un cheval et son harnachement dans la ferme des époux Renaud, puis une voiture au hameau des Roches, qui devait leur servir à s'éloigner du théâtre de leurs exploits. L'éveil ayant été donné, les cultivateurs se mirent à leur recherche ainsi que la gendarmerie. Gauthier fut retrouvé sur la route de Digne, et Gualdi se cacha dans la forêt de Calaguati, où il fut rejoint par MM. Domenisi père et fils. Il leur tint tête, blessant le premier au front d'un coup de revolver. Le lendemain, la maréchaussée appréhenda enfin le jeune bandit.

Gauthier et Gualdi présentent certaines tares phpsiques. Gauthier, qui servit aux bataillons d'Afrique, fut blessé au Maroc et enterré deux fois par des obus. Son casier judiciaire porte six condamnations.

Gualdi se fractura le crâne était enfant, dans la province de Bergame, son pays natal.

Après l'audition des témoins, M. Lienardin, procureur de la République, a prononcé un réquisitoire impitoyable. Me Medecin et Garibaldi ont plaidé pour les accusés. Le jury, après une courte délibération, a rapporté un verdict affirmatif en verdu duquel Gauthier a été condamné à la peine de mort, et Gualdi aux travaux forcés à perpétuité.

La grève des employés de banque se poursuit

Paris, 5 août. — Le ministère du travail nous communique la note suivante :

M. Durafour, ministre du travail, a reçu aujourd'hui la délégation du Comité central de grève, dans lequel sont représentées toutes les organisations d'employés de banque. A propos des cahiers des revendications qu'elle avait fait remettre hier au ministre, la délégation a précisé notamment que le relèvement de 100 fr. par mois que demandent les employés de banque est considéré par eux comme un minimum qu'ils estiment être loin de correspondre exactement à l'augmentation du coût de la vie, surtout avec les augmentations nouvelles : transports en commun, gaz, eau, électricité, contributions, qui viennent s'y ajouter.

Ce relèvement s'appliquerait d'une façon uniforme à toutes les catégories de personnel de l'un ou de l'autre sexe, et devrait être donné sous la forme d'un relèvement de salaire fixe et non d'un supplément d'indemnité de vie chère.

Dans l'avenir, les employés de banque demandent que l'indemnité de vie chère dont ils jouissent actuellement varie d'après une échelle mobile tenant compte de la cherté de la vie.

Le ministre a répondu à la délégation qu'il allait saisir immédiatement les établissements de crédit du cahier de revendications.

Désireux de hâter la fin du conflit actuel le ministre a ajouté qu'il insisterait auprès des établissements de crédit de la façon la plus pressante pour qu'ils fassent connaître dans le plus bref délai possible les suites qu'ils comptent donner à chacune des revendications.

Dans l'Allier

Moulins, 5 août. — Au cours d'une réunion qu'ils ont tenue ce soir à la Bourse du Travail, les employés de Banque de Moulins ont décidé la grève générale pour demain matin.

Cette grève atteint le *Crédit Lyonnais*, la *Société Générale* et le *Comptoir National d'Escompte*. Il a été décidé que la *Banque Régionale de Crédit* et la *Banque Populaire* resteront ouvertes avec leur personnel au complet.

Les employés du *Comptoir National d'Escompte* à Vichy ont cessé le travail aujourd'hui. On croit que ce mouvement va s'étendre au personnel des autres banques.

Les employés de banque de Montluçon ont voté un ordre du jour par lequel ils se sont solidarisés avec leurs camarades

A Versailles

Versailles, 5 août. — Les employés de banque de Versailles ont tenu ce soir une réunion au cours de laquelle l'ordre du jour suivant a été voté :

150 employés de banque appartenant à toutes les organisations syndicales ou non encore syndiqués, réunis au siège de la section du syndicat catholique, approuvent à l'unanimité l'action engagée par toute la France pour l'amélioration de leur corps et décident à une imposante majorité, de participer au mouvement gréviste, dès que l'ordre en sera donné.

Le pourvoi en cassation de la veuve du comte de Kerninon a été rejeté

La comtesse devra donc faire huit ans de réclusion

Paris, 5 août. — La Cour criminelle de la Cour de cassation avait à examiner aujourd'hui le pourvoi de Mme Théolas, veuve de Kerninon, condamnée à 8 ans de réclusion par la Cour d'assises des Côtes-du-Nord, pour tentative de meurtre sur le comte de Kerninon.

Trois moyens avaien été invoqués à l'appui du pourvoi. 1° un interprète breton, aurait mal traduit les dépositions des témoins ; 2° la signature du président des assises aurait été placée en marge et non au bas de la feuille : 3° enfin, et ce moyen paraissait le plus sérieux, on se rappelle qu'au cours de l'audience, le président avait lu une déposition à l'instruction de Mlle Bernadine Nédelec avant que celle-ci eut été entendue à l'audience publique. Le bâtonnier Henri-Robert avait demandé acte de cette lecture, mais seulement 48 heures après l'incident. La Cour avait refusé de donner acte, déclarant que l'incident n'était plus dans sa mémoire.

Le pourvoi était soutenu par Me Saint-Marc, le conseiller rapporteur, M. Lemarch'Adour était chargé du rapport.

L'avocat général Mornet avait conclu au rejet du pourvoi.

Les conclusions de l'avocat général ont été adoptés par la Chambre criminelle.

La comtesse de Kerninon avait été, on se le rappelle, condamnée le 10 mai dernier à 8 ans de réclusion et à un franc de dommages-intérêts en faveur de la partie civile, pour tenative de meurtre sur la personne de son mari.

Deux personnes carbonisées dans leur auto

Amsterdam, 5 août. — M. Onnos, directeur d'une imprimerie d'Amsterdam, se trouvait entre Amersfoort et Arnhom, lorsque le réservoir à essence de son auto prit feu.

La porte de la voiture étant fermée de l'intérieur et quelques personnes intervenant brisèrent la vitre. Malheureusement, elles occasionnèrent un courant d'air et aussitôt une colonne de feu s'éleva.

Lorsqu'on parvint à éteindre les flammes on découvrit M. Onnos et sa femme presque complètement carbonisés.

LE LANCEMENT D'UN TORPILLEUR

Dunkerque, 5 août. — Plus de dix mille personnes ont assisté au lancement du torpilleur « Bourrasque », qui a été mis à l'eau sans aucun apparat officiel.

ON DECOUVRE A VERSAILLES UN CIMETIERE MEROVINGIEN ?

Versailles, 5 août. — Des ouvriers terrassiers travaillant à la construction d'un bâtiment dans une partie du lotissement du domaine de Feuillancourt, appartenant à M. Fourmond, à Saint-Germain-en-Laye, ont mis à jour plusieurs squelettes humains.

L'un d'eux était renfermé dans un cercueil en pierres recouvert d'une toile. Le crâne était séparé du squelette et reposait sur le ventre.

A un mètre de profondeur, les ouvriers ont retrouvé d'autres ossements épars sur le sol.

On suppose qu'il existait là un cimetière remontant à l'époque mérovingienne. Pour être fixés sur ce point, MM. Raymond Reinach et de la Rourmache, conservateurs de musée, vont se rendre sur les lieux.

FORD ACHETE 200 VIEUX NAVIRES

Washington, 5 août. — Le célèbre fabricant d'automobiles Henry Ford, vient d'acheter pour un million 700.000 dollars deux cents vieux navires, appartenant à l'Etat. 170 de ces bâtiments, incapables de tenir la mer, seront démolis et certains de leurs éléments seront utilisés pour la construction de camionnettes et voitures. Quant aux trente autres navires ils serviront au transport des automobiles Ford en Europe.

M. Borel en Tunisie

Bizerte, 5 août. — M. Borel, ministre de la Marine, est arrivé, ce matin, à 8 heures, à Bizerte, à bord du croiseur « Metz ». Il a été reçu à sa descente du navire par le résident général et par les autorités civiles et militaires.

Une revue solennelle et un défilé des troupes de la garnison ont eu lieu ainsi qu'une réception au cercle militaire. Le ministre s'est ensuite rendu à la baie de Ponty, où il assista à un banquet officiel offert par l'amiral Bouis, commandant de la préfecture maritime.

L'après-midi, M. Borel a visité l'arsenal de Sidi-Abdallah et le centre des dirigeables Demain il sera reçu à Tunis.

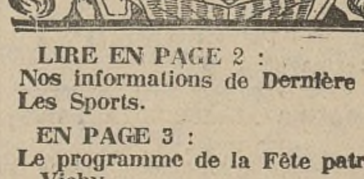

LIRE EN PAGE 2 :
Nos informations de Dernière Heure.
Les Sports.

EN PAGE 3 :
Le programme de la Fête patronale de Vichy.
La Fête régionaliste du 9 août à Château-Chinon.
La 2e journée du Triduum en l'honneur de Bernadette.
Les assises de la Nièvre.

EN PAGE 4 :
Les fêtes de dimanche à Cosne.
L'incendie de l'asile de Saint-Fulgent à Bourges.

DERNIÈRE HEURE

Le bolchevisme en Chine

« Nous avons entre nos mains la vie de Hong-Kong » déclarent les ouvriers jaunes

Londres, 5 août. — On mande de Hong-Kong qu'au cours d'une réunion, les négociants chinois ont adopté une résolution protestant contre la contrainte exercée par les mesures proposées par le gouvernement de Canton, dont le résultat est la destruction du commerce, un trouble sérieux dans les finances, ainsi que l'arrêt des approvisionnements venant de Canton, qui aboutirait à introduire le régime soviétique dans la région qui est sous sa domination.

La résolution ajoute que les négociants présents à la réunion expriment leur opposition aux mesures proposées.

D'autre part, au cours d'une réunion tenue à Canton, les ouvriers ont adopté la résolution suivante :

La méthode la plus efficace pour combattre les impérialistes est la grève, qui donne des résultats plus importants que de boycottage.

Par la grève nous entravons la navigation et les affaires.

Nous sommes certains de la victoire, parce que nous avons la vie de Hong Kong entre nos mains.

Nous ne devons pas hésiter parce que l'hésitation peut transformer la victoire en défaite.

Les difficultés de Chine à la Chambre des Lords

Londres, 5 août. — Au cours de la séance tenue cet après-midi par la Chambre des Lords, le comte de Conford a attiré l'attention du gouvernement sur la situation en Chine.

— Il faudrait appliquer le plus tôt possible, a-t-il dit, les dispositions de la conférence de Washington, apporter dans l'industrie chinoise des réformes qui s'imposent, et conclure avec le gouvernement de Pékin un accord qui permettrait à l'Angleterre de trouver dans l'extension de son commerce en Extrême-Orient des remèdes à la crise du chômage.

Lord Balfour répondit au gouvernement:

— La prolongation de la crise actuelle est due surtout à l'absence de gouvernement à Pékin qui serait capable d'imposer le respect de son autorité à ses nationaux.

Le cabinet britannique considère qu'il faut constituer le plus tôt possible une commission d'enquête judiciaire militaire, travaillant au grand jour et qui, par sa composition, pourrait inspirer confiance aux Chinois et aux Européens.

Les dettes interalliées aux Communes

Londres, 5 août. — En réponse à une question posée par un député, cet après-midi durant une séance à la Chambre des Communes, le secrétaire financier à la trésorerie parlant des récentes négociations entre experts français et britanniques pour examiner la question de la consolidation de la dette française envers la Grande-Bretagne, a déclaré :

— Le gouvernement britannique est convaincu que le moment est venu de conduire ces négociations jusqu'à un accord véritable entre les deux pays.

Le secrétaire financier fut amené à déclarer, d'autre part, que le gouvernement anglais avait appris que le gouvernement italien examinait actuellement les propositions qu'il allait soumettre à la Grande-Bretagne en vue de rembourser sa dette à ce pays.

Contre les Soviets

Varsovie, 5 août. — Les informations parvenues de Russie annoncent la reprise des révoltes contre le régime soviétique. C'est ainsi qu'environ 150 soldats conduits par un ancien officier tzariste s'emparaient du village d'Uza et se sont fait remettre une somme de mille roubles or pour laquelle ils ont donné un reçu signé *Le Comité de Russie Blanche pour la Liberté*. Le même détachement s'empara ensuite du village d'Awarovicze où il arrêta puis fusilla les membres du soviet local.

Les partisans se retirèrent ensuite après avoir distribué aux paysans des brochures de propagande en faveur du retour au régime normal.

LE MARECHAL PETAIN ASSISTERA AUX MANŒUVRES BRITANNIQUES

Londres, 5 août. — Le maréchal Pétain, qui présidera la mission militaire française pour suivre le mois prochain les grandes manœuvres britanniques, a promis d'assister aux originales retraites aux flambeaux qui auront lieu à Wembley, dans l'enceinte de l'exposition de l'empire britannique.

L'EX-CAPITAINE ANGLAIS RESTERA SOUS LES VERROUS

Paris, 5 août. — Pour la troisième fois l'ex-capitaine de l'armée anglaise Charles Arthur, inculpé de recel et complicité d'escroquerie à la suite du procès Robinson de Londres, demandait sa mise en liberté provisoire.

Cette fois il fondait sa requête sur son état de santé.

Après examen du docteur Paul, qui déclare que la détention de Charles Arthur n'est pas incompatible avec son état de santé, la demande a été rejetée.

LE REISCHTAG CONTRE LES ETATS

Berlin, 5 août. — Le Reischtag a commencé ce matin le débat sur le compromis fiscal qui accorde aux Etats 75 0/0 de l'impôt sur le revenu et 35 0/0 sur celui du chiffre d'affaires. Ce projet a d'ailleurs été reporté par les différents états, mais le gouvernement est résolu de ne consentir aucun avantage nouveau. Le débat promet d'être vif, car les voix des partis semblent se partager à peu près également, environ 226 contre 229. On est persuadé que le gouvernement aura quelques voix de majorité.

LES BOULANGERS ALSACIENS A PARIS

Paris, 5 août. — Le syndicat des boulangers alsaciens venu à Paris déposer une gerbe de fleurs sur la tombe du soldat inconnu et visiter l'exposition des arts décoratifs, a été reçu, cet après-midi, au ministère de la guerre par M. Georges Bonnet, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil.

Au cours de cette réception ils ont à nouveau affirmé la fidélité de leurs sentiments d'attachement à la France, et M. Georges Bonnet les a assurés de l'entière sollicitude du Gouvernement.

LES VACANCES PRÉSIDENTIELLES

M. Doumergue visite la Grande-Chartreuse

La Grande-Chartreuse, 5 août. — Le président ne pouvait faire en Dauphiné un séjour relativement long sans visiter une de ses principales beautés : le Massif de la Grande-Chartreuse, et le célèbre couvent fondé il y a quelques mille ans par Saint-Bruno et ses six disciples.

Mais le voyage de M. Doumergue ne fut cette fois qu'une excursion sans caractère officiel.

Parti de Vizille à 10 h. 30, le petit cortège gagna Saint-Pierre-de-Chartreuse, par la route de Voreppe. M. Doumergue déjeuna à Saint-Pierre avec ses compagnons.

A 15 heures, sa voiture stoppa devant le grand portail du couvent. Avant de franchir la célèbre clôture, le préfet attira l'attention du président de la République sur les aiguilles du rocher surplomblant le monastère. « Ce sont les dolomites de la Grande-Chartreuse, dit M. Doumergue » et la visite commença.

Le gardien chef arrêta le groupe présidentiel pour donner des explications relatives à la fontaine symbolique de Saint-Bruno. Sept étoiles sont taillées dans un écusson de pierre. Elles représentent Saint-Bruno lui-même et ses six compagnons providentiellement désignés dans un rêve du prieur pour être les fondateurs du monastère qui devait devenir si florissant.

Le président s'arrêta dans un des humbles cellules où l'on voit encore la rude couche d'un moine et le petit établi destiné à ses travaux manuels.

Dans le cimetière, une cinquantaine de croix uniformes marquent la dernière cellule des prieurs et d'autres croix plus simples en bois noir, celles des frères convers. Par une échappée creusée dans la clôture en meurtrière, le président admire une fois de plus les grands arcs de pierre dominant la vallée.

Au cours d'une conférence des Américains approuvent Ab El Krim

New-York, 5 août. — On mande de Williamstown qu'au cours d'une discussion sur la question marocaine à l'institut des sciences politiques, le général anglais Sir Frédéric Maurice, a exprimé l'opinion que les Etats-Unis sont en partie responsables des événements actuels du Maroc, parce qu'ils se sont refusés à ratifier la convention de Saint-Germain, qui aurait empêché la vente d'armes et de munitions aux troupes rebelles.

L'amiral américain Phelps a répliqué de façon véhémente que l'Amérique en avait assez d'être tenue pour responsable de tous les maux qui assiègent l'Europe.

Le général américain Chamberlain et le professeur anglais Townbee soutinrent ce même point de vue et déclarèrent en substance que les Riffains leur étaient sympathiques parce que, comme toute nation européenne, ils avaient le droit de chercher à se libérer par les armes. Sir Frédéric Maurice intervenant à nouveau, répondit qu'il était convaincu que la France n'avait pas entrepris les opérations actuelles dans un but de conquête. D'après lui, au contraire, la France serait disposée à conclure la paix car la saison des pluies va bientôt entraver les opérations et une nouvelle campagne en 1926 serait désastreuse pour les finances françaises.

D'autre part, M. Vally, éditeur de la *Revue internationale*, répondant aux Américains, a fait observer que les hommes d'Etat européens les plus éminents considéreraient le succès d'Abd-el-Krim comme un grave danger.

Le grand prix de l'A. C. F.

Paris, 5 août. — La commission sportive de l'Automobile-Club de France a décidé d'organiser le Grand Prix de l'A. C. F. 1926 sous la réglementation suivante :

Cylindrée maximum 1.500 c/m3 sur alimentation facultative. Poids minimum 700 kilos, carrosserie à deux places côte à côte d'une largeur minimum de 800 millimètres. Le conducteur sera seul à bord et le mécanicien ne sera pas remplacé par du lest.

Le Grand Prix de l'A. C. F. 1926 sera organisé sur l'autodrome de Miramas et la date de la course, qui sera plus avancée que les années précédentes, doit être arrêtée prochainement.

LE VOTE DES FEMMES REPOUSSE

Bruxelles, 5 août. — Le Sénat a rejeté cet après-midi par 71 voix contre 56 et 6 abstentions, le projet de loi prévoyant le droit de vote pour les femmes lors des élections. nent lieu à des controverses émouvantes.

MADAME WARD EST VICTIME D'UN VOL IMPORTANT

Paris, 5 août. — Miss Fanny Ward, l'artiste de cinéma bien connue, avait oublié dans un salon de coiffure du quartier Vendôme un manteau de loutre. Lorsqu'elle voulut reprendre ce vêtement, il avait disparu. Après enquête, un inspecteur de la police judiciaire a arrêté Louise Lemonier, 31 ans, manucure dans l'établissement, qui s'était approprié le manteau.

EN L'HONNEUR DE L'AUTEUR DE MARIA CHAPDELAINE

Bruxeles, 5 août. — Ce matin a été apposée sur la maison natale de Louis Hémon, à l'angle de la rue du Château et de la rue Voltaire une plaque de bronze commémorative de la naissance de l'auteur de « Maria Chapdelaine », au nom de la Société des Gens de Lettres. M. Le Goffic a prononcé un discours.

NOUVELLES BRÈVES

— M. Shrzynski, ministre des affaires étrangères de la Pologne, après une tournée aux Etats-Unis, rentre en Europe.

— La cour d'assises de Laon a condamné à cinq ans de réclusion Arsène Wateau, domestique de ferme à Vigneux-Hocquet, pour attentat à la pudeur sur sa fille, âgée de 9 ans.

— M. Briand a reçu hier M. Quinonès de Léon, ambassadeur d'Espagne à Paris, et M. René Besnard, ambassadeur de France à Londres.

M. Paul Painlevé a conféré, hier, avec le maréchal Pétain.

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Région Parisienne. — Temps très nuageux, éclaircies, plutôt le matin. Quelques pluies l'après-midi. Vent de sud-ouest 3 à 5 mètres. Température plutôt en hausse, minimum 12°.

Région du Centre. — Mêmes prévisions que pour la région Parisienne. Minimum de température, environ 12°.

Région du Massif-Central. — **Temps nuageux, vent de sud à sud-ouest 2 à 5 mètres. Température légèrement en hausse, minimum 14°.**

Les Courses

AUJOURD'HUI A VICHY

Prix Carlton. — 7.200 francs. — 6.000 fr. au gagnant et 1.200 fr. au second : le troisième recevra 600 fr. sur les entrées.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 2 ans de tout pays, n'ayant pas gagné un prix de 8.000 fr. ni reçu pareille somme comme second dans une course.

Prix du Commerce de Vichy (handicap limité). — 7.200 fr. offerts par les grandes maisons de commerce de Vichy. — 6.000 fr. au gagnant et 1.200 francs au second ; le troisième recevra 600 fr. sur les entrées.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 3 ans et au-dessus, de tout pays, ayant couru en France et n'ayant pas, dans l'année, gagné 8.000 fr. à Vichy. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 3 kil., de 6.000 fr. ou d'un handicap, 5 kil.

Prix Jurietti. — 31.250 fr. offerts par la Société du Casino de Vichy. — 25.000 fr. au gagnant ; 5.000 fr. au second et 1.250 fr. à l'éleveur du gagnant. Le troisième recevra 2.500 fr. sur les entrées.

Pour chevaux de 3 ans et au-dessus n'ayant pas, dans l'année, à Vichy, gagné un prix de 25.000 fr. ni reçu 20.000 fr. comme second dans une course.

Prix de l'Hôtel des Bains. — Steeple-chase militaire. — 3.000 fr. offerts par le Grand Hôtel des Bains. — 2.000 fr. au 1er ; 600 fr. et trois cinquièmes des forfaits au second ; 250 fr. et deux cinquièmes des forfaits au troisième : et 250 fr. au quatrième.

Pour officiers en activité de service, montant tous chevaux (chevaux d'officiers ou de troupe) appartenant à l'Etat et ayant gagné, au moins, une course militaire à obstacles hors série ou hors série bis.

Sera exclu tout cheval ayant gagné trois courses militaires à obstacles de première série ou de première série bis, ou une course militaire à obstacles hors série ou hors série bis.

Course de haies de la Société sportive d'Encouragement. — Prix d'Enghien. — 4.000 fr. offerts par la Société Sportive d'Encouragement. — 3.000 fr. au gagnant 600 fr. au second et 400 fr. au troisième. Les forfaits au gagnant. Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus n'ayant gagné (à vendre ou à réclamer excepté), ni cette année à Auteuil, Enghien ou Maisons-Laffitte, ni, dans une même année, 25.000 francs.

MERCREDI A DEAUVILLE

Prix de Hennequeville. — 1er Pacific, O. Mills; 2e Select, P. Wertheimer ; 3e Sainte-Hermine, Baron R. de Rothschild.

Pari mutuel : 45,50 et 22,50 ; 18 et 9 ; 17,50 et 8,50 ; 17,50 et 12,50.

Prix de Honfleur. — 1er La Caporale J. Matossian ; 2e Orry, O. Homberg ; 3e Miss O' Neil, R. Strassburger.

Pari mutuel : 17,50 et 8,50 ; 12,50 et 5,50 ; 15,50 et 11 ; 42 et 21,50.

Prix Henry Ridgway. — **1er Dark Diamond, baron Baeyens** ; 2e Winner, Mme L. Doucet.

Pari mutuel : 14,50 et 8,50 ; 15,50 et 7,50 ; 42 et 25.

Prix de Villers. — 1er Boyard E. Esmond ; 2e War Mist, A. K. Macomber ; 3e Olibrius, R. Mathé Dumaine.

Pari mutuel : 42,50 et 18,50 ; 18 et 7 ; 15 et 7,50 ; 55 et 20,50.

Revue de la Presse

LE PEUPLE SOUVERAIN

L'Echo de Paris (Junius) :

Depuis peu installé à la campagne, j'ai tenté de faire chez mes voisins, une petite enquête, afin de savoir quel était l'état d'esprit de nos paysans dans ce coin de France. Il est toujours bon de connaître ce que pensent et disent les gens, surtout si on songe que ceux-ci, en leur qualité d'électeurs, sont les maîtres de l'heure.

Dès les premiers mots, j'ai constaté avec un certain étonnement que mes interlocuteurs n'étaient au courant de rien et que nos préoccupations quotidiennes leur étaient complètement étrangères. Ils auraient vécu dans la lune qu'ils n'auraient pas été plus complètement loin des réalités de l'heure présente. Ils savent vaguement qu'on se bat au Maroc, et cela leur paraît, d'ailleurs, parfaitement dangereux et inutile. J'ai passé de longs moments à leur expliquer qu'il s'agissait, pour la France, de maintenir en Afrique du Nord son prestige et son autorité, faute de quoi notre position, là-bas, se trouverait sérieusement menacée, ce qui serait, ni plus ni moins, une catastrophe nationale, dont eux, citoyens français, subiraient, tout comme tous les autres Français, les terribles conséquences. Autant de choses qu'ils n'imaginaient ou ne comprenaient que confusément. Je leur ai dit ensuite qu'il ne fallait pas s'enfoncer aujourd'hui dans un égoïsme intangible et borner sa vue à l'horizon étroit de ses intérêts particuliers. Inutile d'ajouter que mes interlocuteurs ne se doutent pas de la gravité de la situation financière, de la crise de la trésorerie, de la crise des changes, etc.

UNE LETTRE DU DUC D'ORLEANS AU DUC DE LUYNES

De *L'Action Française* :

Mon cher Philippe,

Il m'a été bien agréable de lire la lettre que tu as écrite au directeur de l'« Eclair » et que celui-ci a bien voulu reproduire dans les colonnes de son journal. J'ai retrouvé dans ces quelques lignes les sentiments de ton cher père, le compagnon de toute ma vie, mon ami intime, fidèle et dévoué. Sa mort m'a causé un très profond chagrin. Je ne m'en console pas. Mais, dans ma peine, j'éprouve un soulagement en sentant revivre en toi celui avec lequel j'étais uni, depuis l'enfance, par les liens d'une affection fraternelle.

Des propos que tu savais être calomnieux t'ont révolté, et tu n'as pas hésité à dire tout haut ton indignation. Je t'en remercie.

Comme tu as eu raison de t'indigner tout particulièrement que l'ont ait pu écrire que j'avais pris mon parti de l'exil ! Est-il possible que l'on ait pu supposer, qu'aimant mon pays de toutes les fibres de mon être, étant attaché à lui par tout un passé d'union intime entre la nation et ma famille, est-il possible de supposer que je puisse prendre mon parti d'en être toujours éloigné ?

Tu as connu par ton père, qui en fut souvent le témoin, mes souffrances et mes angoisses en face de cette frontière, infranchissable pour moi, et derrière laquelle se trouve ce qu'un Français, digne de ce nom, a de plus sacré au monde : la Patrie ! Il faut avoir ressenti ces déchirements pour en comprendre l'amertume et la douleur. On a beau être soutenu par la pensée d'une cause juste et noble, il n'en reste pas moins au cœur une plaie saignante qui ne se ferme jamais, jamais.

Depuis 40 ans bientôt que je suis exilé, que de fois je suis parti vers des régions lointaines pour chercher, en travaillant de mon mieux pour la France, à échapper à la désespérante obsession de cette frontière barrée ! Et si je me consacre à mes collections, si je vis, pour ainsi dire, dans mes « Musées », c'est que là je me sens un peu plus près de la France, à qui tous ces souvenirs sont destinés.

J'ai vu rentrer en France, grâce à l'amnistie, des condamnés de droit commun, des insoumis et des déserteurs. Moi, qui aurais tant voulu servir ma patrie et qui n'ai pu avoir ni cet honneur, ni cette joie...., je reste banni !

Je vieillis dans la tristesse cruelle d'un long exil — Dieu veuille qu'avant de mourir j'aie la consolation suprême de revoir mon pays !

Encore merci, mon cher Philippe, d'avoir si bien interprété mes sentiments.

Je t'embrasse de tout cœur.

Ton très affectionné,
Philippe

LA FRANCE S'HUMILIERA-T-ELLE DEVANT ABD-EL-KRIM

La Lanterne :

De toute évidence, notre pays n'est pas au point de la soumission. Des renforts partent de Marseille chaque jour, le général Naulin, l'une de nos plus hautes autorités militaires, a pris incessamment la direction des opérations et le maréchal Pétain, lui-même, a passé la Méditerranée pour conférer avec son collègue Lyautey sur la meilleure manière de mettre un terme à l'affaire marocaine, par la victoire.

Ceci étant, nous ne pourrions accepter sans une cuisante humiliation, les conditions du « rebelle » Abd el Krim.

Qui arriverait en effet à comprendre qu'un peuple, vainqueur des Allemands, envoie au Maroc ses meilleures troupes et ses militaires les plus avisés pour subir la loi d'un chef riffain ?

Si ridicule que nous ait souvent semblé la politique dite de sentiment, il y a là une limite où l'honneur d'une nation se trouve engagé. Pas d'homme d'humeur si débonnaire qu'il puisse souffrir sans révolte que l'on vole tous les fruits du verger par lui planté.

En outre, et sans afficher des idées d'absurde fierté, nous devons tenir compte de l'opinion mondiale. Ce n'est pas pour signer une capitulation, dira-t-on à l'étranger, que la France vient d'envoyer au Maroc le général Naulin et le vainqueur de Verdun.

La Victoire :

Abd el Krim veut gagner du temps, car le temps c'est de l'argent.

Et c'est aussi du sang de nos soldats...

LES MOUTONS SONT FAITS POUR ETRE TONDUS

L'Humanité (Louis Sellier) :

« Le public se plaint. Le nouvelles augmentations de tarifs sur les tramways, autobus et métro ont été mal accueillies », écrit la presse.

Vraiment ? Le « public » a tout de même trouvé, dans sa chair insensible, dans son esprit mou, la faculté d'esquisser cette petite réaction contre le nouveau coup qui vient d'être porté à son porte-monnaie de plus en plus plat ?

« Hier, dimanche, premier jour de l'application des nouveaux tarifs, les conseillers municipaux de Paris ont eu une mauvaise presse » ajoutent les journaux.

Pas possible ! Mais il devient tout à fait bon, ce brave « public » ! il se dessale ! Et s'il pouvait savoir avec quelle indifférence son mécontentement a été accueilli par les conseillers municipaux de droite et de gauche qui ont voté l'augmentation ou qui se sont effacés devant elle, pleinement heureux de son petit effet, il comprendrait peut-être enfin comment on le considère en « haut lieu ».

Tous ces menus incidents étaient prévus d'avance. « Naturellement, le public va gueuler, disaient ces messieurs, en commission, mais ça ne durera pas longtemps. Toutes les expériences précédentes le prouvent. »

Et ils attendent avec une confiance qui ne peut pas ne pas être méprisante l'assoupissement du lion populaire.

Pauvre vieux lion ! Il n'a pas fini d'en voir, et s'il fallait déjà avoir peur de son réveil, où irions-nous ? L'augmentation éhontée des tarifs de transports en commun ne constitue que le premier coup de pied appliqué par l'Hôtel de Ville sur son derrière résigné.

UNE PROCEDURE DANGEREUSE... PAS POUR L'ALLEMAGNE

Le Gaulois (René Lara) :

L'Allemagne voudrait, notamment, n'entrer dans la Société des nations qu'avec certains privilèges, dans le but manifeste d'obtenir la révision des traités existants ; elle voudrait également que la France renonçât au droit de franchir la zone démilitarisée du Rhin, en cas d'agression dirigée contre la Pologne ou la Tchéco-Slovaquie. D'autre part, M. Vandervelde, ministre belge des affaires étrangères, se montre partisan de la réunion d'une conférence internationale, où ces questions pourraient être résolues. Procédure singulièrement dangereuse selon nous, car l'expérience ne nous a-t-elle point prouvé que la France avait tout à perdre et rien à gagner dans ces assemblées, où l'Allemagne intrigue et manœuvre de telle sorte qu'elle réussit presque toujours à brouiller les cartes au lieu d'éclaircir la situation ?

L'INGRATITUDE DEMOCRATIQUE

Le Petit Bleu (Alfred Oulmann) :

Il est dans la tradition que les démocraties ne soient pas reconnaissantes. On y égalise volontiers la récompense du mérite, alors que les mérites sont rarement égaux. Les Anglais couvrent d'honneurs et de richesses les grands serviteurs du pays. On a mis un instant le cercueil de Mangin sous le dôme glorieux des Invalides : mais sept orphelins sans fortune sont rentrés le soir dans la maison vide du chef et du père, et la République a cru payer par des discours officiels la dette due à l'un de ses plus magnifiques soldats.

IL FAUT S'ATTENDRE A TOUT DE LA FINANCE INTERNATIONALE

Le Quotidien (Pierre Bertrand) :

On ne s'attendait pas qu'en 1925 une pareille fiscalité, qui montre la force des oligarchies financières, fût imposée à quelques millions d'hommes.

LES ENQUÊTES DE "PARIS-CENTRE"

LE TRAVAIL A L'HONNEUR

Continuons à brûler les étapes et abordons allègrement le cap vénérable de la soixantaine.

Le titre que détenait hier papa Journée, jardinier nivernais, lui est ravi par un meunier de la bonne ville de Saint-Pourçain-sur-Sioule, M. Charles Voisin.

Notre nouveau lauréat est dans sa 78e année. Il est entré au « Moulin de la Ville » à 17 ans et n'en est jamais sorti. C'est donc 60 ans de bons et loyaux services que M. Voisin totalise.

On ne se rend pas très bien compte de ce que 60 années du même travail représentent de mérite, surtout, dans la meunerie, métier très difficile et surtout malsain, du fait de la quantité de poussières et de miasmes que l'ouvrier meunier emmagasine à la longue dans ses organes respiratoires.

M. Voisin que nous sommes allés voir est un des rares ouvriers dont l'organisme a pu résister aux mauvais effets du brouillard poussiéreux dont est chargé l'atmosphère d'un moulin.

De petite taille, un visage excessivement maigre sous des cheveux tous blancs, il paraît si menu dans sa vaste blouse de travail qu'un souffle un peu fort, ce nous semble, le renverserait comme un fétu. Il n'en est rien, cependant. Chez cet homme, l'insuffisance physique est largement compensée par une énergie, un moral qu'aucune épreuve ne peut atteindre.

Son long stage au « Moulin de la Ville » le prouve suffisamment. Il a travaillé sous les ordres de trois propriétaires successifs : M. Glachet, M. le baron d'Hauteserve et, enfin, le fils de ce dernier, M. Daniel d'Hauteserve, propriétaire actuel, qui a su estimer cet ouvrier hors ligne à sa juste valeur en lui faisant remettre en 1922 les deux médailles de bronze et de vermeil du travail.

M. Voisin a vu défiler au moulin des quantités d'ouvriers. La plupart n'y ont accompli qu'un court séjour, n'ayant pu résister bien longtemps aux attaques des miasmes qui s'insinuaient lentement dans leurs poumons.

Une autre considération doit entrer en ligne de compte. Le travail de la meunerie a, de tous temps, été dérisoirement rémunéré. De ce fait, les moulins sont à peu près désertés. Il s'en suit dans cette corporation une crise de la main-d'œuvre et, si l'on y prend garde, le temps est proche où les meuniers, employeurs et employés brilleront par leur absence.

Il en est ainsi de bien des métiers. En notre époque où la lutte pour la vie est poussée à son paroxysme, rien de bien étonnant à cela.

Le métier de meunier n'a jamais nourri son homme. Qu'on en juge :

M. Voisin durant 36 ans, fut rétribué à raison de... vingt sous par jour. Ce qui ne l'empêcha pas d'élever deux enfants.

A l'heure actuelle, il gagne 315 francs par mois !

Fort heureusement, M. Voisin n'est pas seul à asurer l'existence du ménage. Comment y arriverait-il, du reste, avec une somme aussi minime ?

Grâce au labeur acharné de sa digne et courageuse épouse, ils arrivent péniblement à boucler leur budget. Mme Voisin, qui est laveuse, se lève avec le soleil, parfois bien avant, pour ne goûter un repos bien gagné que lorsque la nuit est venue.

On pourrait supposer que, pour un salaire aussi bas, notre meunier ne fournit qu'un nombre d'heures de travail assez restreint. Pas du tout. M. Voisin commence une journée à 6 heures du matin pour ne la terminer qu'à 7 heures du soir. Seule une courte interruption lui permet de prendre à midi un léger repas.

En disant que ce brave homme a du mérite, il semble donc que nous n'exagérons rien. C'est un modeste et, comme tous les vieux serviteurs, il tente toujours de se placer au dernier rang en vantant la bienveillance et la bonté de son maître.

Je ne m'y connais pas beaucoup en patrons, c'est vrai, mais je puis affirmer que si tous ressemblent à M. le baron Daniel d'Hauteserve, le mien, il doit faire bon travailler.

Ainsi parla M. Voisin.

Voilà, n'est-il pas vrai, fort belles paroles. Elles se témoignent d'une grande élévation de sentiments, d'une probité morale peu commune. Elles font honneur à celui qui les a prononcées aussi bien qu'à celui qui en est la cause.

En effet, on ne conçoit pas très bien un ouvrier restant 60 ans à faire un travail aussi peu rémunéré sous les ordres d'un patron peu agréable. Si M. Voisin n'avait pas trouvé auprès de celui qui l'emploie la sollicitude et la bonté qu'il était en droit d'attendre après une vie si rude et si laborieuse, il y a vraisemblablement longtemps qu'il aurait cherché à gagner ailleurs, et beaucoup plus facilement, son pain de chaque jour.

Nous allons désormais voguer vers la « septantaine » que nous espérons bien atteindre avant peu.

⁂

En attendant, voici quelques autres performances toutes fort belles.

M. Charles Martin, malgré ses 84 ans, est toujours employé aux Verreries de St-Léger-des-Vignes, où il est entré le 10 juin 1866, ce qui représente plus de 59 années de présence dans la même usine. Il arrive donc ex-æquo avec papa Journée qui a lui-même 85 ans.

⁂

M. Jacques Dachet, né le 16 septembre 1850, est entré au service de la Compagnie Schneider, aux mines de La Machine, en 1865. Occupé successivement comme poseur et chef poseur, il est toujours en activité de service et remplit depuis quelques temps les fonctions de surveillant. M. Dachet a donc à son actif 60 ans de services consécutifs dans le même établissement.

⁂

M. Henri Feuillatre, est employé à la Compagnie des Anciens Etablissements Labbé Frères, à Saint-Florent (Cher) depuis le 25 décembre 1863, ce qui lui fait 62 ans de service. C'est, du reste, le « doyen » de cette usine qui ne compte pas moins de 95 médailles de travail sur un personnel de 400 ouvriers ! Il est ainsi des établissements qui possèdent le secret de garder fort longtemps leur personnel !

M. Feuillatre, qui est ajusteur, a d'ailleurs pour ses bons et loyaux services, pour sa conduite exemplaire en 1870-71, pour sa belle famille (il a eu 7 fils) et pour ses nombreux titres de mutualiste, été décoré de la Légion d'honneur, par décret rendu le 12 juillet 1924. Voilà une décoration bien à sa place !

Rien que pour être resté plus de 60 ans dans la même usine, M. Feuillatre la mérite bien. Il nous semble même qu'elle serait bien à sa place sur la poitrine de tous les vieux et modestes serviteurs du pays ayant dépassé 60 ans de labeur au service du même patron.

⁂

Nous entretiendrons nos lecteurs dans un prochain article de plusieurs autres cas très intéressants.

Terminons le présent en rendant à M. Feuillatre, le détenteur du « titre » jusqu'à nouvel ordre, l'hommage qu'il mérite.

L'exemple d'une vie aussi belle et aussi bien remplie que la sienne trouvera en tous nos lecteurs, nous en sommes certains, de fervents admirateurs.

G. KRAEMER.

TIRAGES FINANCIERS

OBLIGATIONS COMMUNALES 1891

Le n° 58.986 est remboursé par 100.000 fr.; 368.054, par 10.000 fr.; 89.7147, par 5.000 fr.

Vingt numéros sont remboursés chacun par 1.000 fr.

OBLIGATIONS COMMUNALES 1899

Le n° 165141 est remboursé par 150.000 fr.; le n° 457.377, par 5.000 fr.

OBLIGATIONS FONCIERES 1909

Le n° 1.083.884 est remboursé par 100.000 francs ; n° 1.056.601, par 10.000 fr.; dix numéros sont remboursés par 1.000 fr., et soixante autres numéros chacun par 500 fr.

OBLIGATIONS COMMUNALES 1879

Le n° 192.778 est remboursé par 100.000 francs ; le n° 662.135, par 25.000 fr.;

Les six numéros suivants sont remboursés chacun par 5.000 francs : 172.191, 306.169, 363.325, 492.616, 506.687, 844.163.

45 numéros sont remboursés chacun par 1.000 francs.

OBLIGATIONS COMMUNALES 1880

Le n° 49.134 est remboursé par 100.000 fr.; le n° 894.599, par 25.000 fr.

Six numéros sont remboursés chacun par 5.000 francs : 726, 254.923, 367.797, 665.883, 708.408, 842.438.

45 numéros sont remboursés chacun par 1.000 francs.

VILLE DE PARIS 1875

Le n° 418.994 est remboursé par 100.000 francs ; le n° 79.261, par 50.000 fr

Trois numéros sont remboursés chacun par 10.000 francs : 275.574, 346.830, 379.880.

Quatre numéros sont remboursés chacun par 5.000 francs : 32.752, 86.357, 191.223, 355.762.

VILLE DE PARIS 1912

Le n° 485.872 est remboursé par 100.000 francs ; le n° 713.085, par 10.000 francs.

Cinq numéros sont remboursés chacun par 1.000 francs.

Quatre-vingt numéros sont remboursés par 500 francs.

A la Cathédrale de Nevers, M. l'abbé Miel prononce le panégyrique de Bernadette

Hier, à 20 heures, à la Cathédrale, M. l'abbé Miel prononça un panégyrique de la Bienheureuse Bernadette.

Bien avant 19 heures, le vaste édifice commence à s'emplir.

Pour être bien placés, les fidèles n'hésitent pas devant plus d'une heure d'attente. Tout compte fait, il y a déjà là plus de 800 personnes, chiffre qui ne cesse d'augmenter de minute en minute.

A 19 h. 30, la nef est plus qu'aux trois quarts pleine ainsi que les bas-côtés. Et lorsque commence l'office, la cathédrale est archi-comble.

Après l'exécution de la **cantate à Bernadette**, œuvre d'une religieuse **de Nevers**, M. l'abbé Miel monte en chaire **et prononce** un magistral panégyrique.

D'une éloquence rare, l'orateur **dit la vie d'indigence** de Bernadette dans **sa famille.**

Puis, plus loin :

— Nevers et Lourdes sont **indissolublement** liées. Lourdes est le domaine de Marie, Nevers est de domaine de Bernadette. **Nevers verra s'arrêter les pèlerins de Lourdes et sera une étape de leur pieux voyage. Ils viendront par milliers dans le** sanctuaire qui sera édifié en l'honneur de la Bienheureuse.

— **Heureuse cité, dit-il, à laquelle fut confiée** un tel trésor !

Il rappelle une belle phrase du discours que prononça lors des fêtes de la béatification, Mgr Chatelus, à Saint-Louis-des-Français, à Rome :

— Bernadette s'est montrée incorruptible aux tentations de la fortune et de la gloire.

Il fait un saisissant tableau du désintéressement de Bernadette qui aurait pu, dit-il « gagner de l'argent ».

Il rappelle comment elle giffla son petit frère auquel on avait remis une pièce de deux francs qu'il avait acceptée sans se rendre compte.

— On eut dit que l'argent la brûlait.

Et il ajoute :

— Quelle belle leçon nous donne Bernadette ! Aucune époque ne fut plus que la nôtre assujettie à l'argent.

Et la voix du prédicateur se fait plus dure, plus formidable pour montrer la cupidité de cette époque.

La gloire ?

— Elle était simple comme une enfant devant la curiosité et l'admiration des foules.

Elle avait le sentiment très vif de sa petitesse...

Et l'orateur termine en citant le nombre imposant de bienheureux et de bienheureuses dont peut s'enorgueillir l'Eglise de France en cette année 1925.

— 1925 ! Une année des plus éclatantes du catholicisme français, dit l'orateur qui ajoute :

— Il n'est pas possible que Dieu abandonne un pays qu'il met ainsi à l'honneur. Mais il faut craindre que la prédilection divine ne serve de rien si, dans les heures troublées que nous traversons, les catholiques français ne font pas leur devoir, tout leur devoir.

La maîtrise de la cathédrale exécuta avec talent l' « Ave Verum », de Saint-Saëns ; le « Sub Tuum présidium », de Beethoven et le « Tantum » de Novello.

⁂

Certains personnages peu scrupuleux se procurent des cartes postales ou des médailles vendues 0 fr. 30 chez les sœurs de Saint-Gildard et, à la sortie de la gare où aux carrefours et à l'entrée même, quand ce n'est pas à l'intérieur du couvent, harcèlent les passants d'une manière fort indiscrète, pour écouler cartes et médailles qu'ils vendent jusqu'à 2 et même 3 francs.

Ces aigrefins prétendent que le produit de leur vente est destiné à l'œuvre de Bernadette. Il n'en est absolument rien.

Nous mettons les pèlerins en garde contre leurs agissements.

Les Sports

Le grand prix cycliste du commerce dans la Nièvre

Dimanche prochain 9 août, le **Vélo-Sport** Nivernais organise sous les réglements de l'U. V. F. une course nationale de 200 kilomètres, à disputer le même jour en deux étapes, course ouverte à toutes catégories, indépendants et débutants.

1re étape : Nevers, Saint-Benin-d'Azy, Châtillon-en-Bazois, Château-Chinon, Saint-Léger-sous-Beuvray (arrêt, ravitaillement).

2e étape : Saint-Léger-sous-Beuvray, Saint-Prix, Larochemillay, Luzy, Fours, Decize, Nevers.

Plus de 3.000 francs de prix sont attribués à cette épreuve. Un classement spécial sera établi pour les 4e catégorie et débutants.

Prix importants au classement à chaque étape et au classement général.

Le classement se fera par addition de points et de temps, l'arrivée à Nevers donnant priorité.

Engagements reçus chez M. Reuillon, pharmacien, avenue Georges-Clemenceau, à Nevers. Droits d'engagement 4 francs.

Distribution des dossards, café de Paris, à 6 heures ; départ à 7 heures.

Arrivée boulevard de la République, café Francis.

Le Vélo-Sport Nivernais décline toute responsabilité en ce qui concerne les accidents pouvant survenir en cours de route soit aux coureurs, soit aux tiers.

COMITE DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE

La commission des courses porte à la connaissance des coureurs que la course régionale organisée pour dimanche prochain 9 août par M. Butin, restaurateur à Decize, est interdite à tous les coureurs licenciés toutes catégories de la région sous peine de disqualification, sans préjudice des amendes qui pourront être infligées par la commission des courses de la Nièvre.

COURSE CYCLISTE A SANCOINS

Dimanche prochain 9 août, se disputeront les grandes courses cyclistes organisées par l'Etoile Cycliste de Sancoins avec le concours de l'Union Musicale et du comité des fêtes.

En voici le programme :

Grande course régionale. **54 kilomètres.** Parcours : Sancoins, Grossouvre, Embouchard, route de Saint-Pierre, Sancoins. (3 tours).

Départ à 14 heures, route de la Guerche, et arrivée promenade de la Gare.

1er prix, 150 fr. ; 2e 80 fr. ; 3e 60 fr. ; 4e 40 fr. ; 5e 20 fr. ; 6e 10 francs.

Grande course cantonale, 18 kilomètres. Parcours ; Sancoins, Jouy-le-Poteua, Augy, Sancoins.

Départ à 16 heures et **arrivée Promenade des** Allumettes.

1er prix, 50 fr ; 2e 40 fr. ; 3e 30 fr. ; 4e 40 fr. ; 5e 15 fr. ; 6e 10 fr. (nombreux prix en nature).

Grand défilé de bicyclettes fleuries ouvert aux jeunes gens et aux jeunes filles.

Défilé à 17 heures, place d'Armes. 1er prix, 25 fr. ; 2e 15 fr. 3e 10 fr. ; 4e 5 fr. et nombreux prix en nature.

Championnat local de l'Etoile cycliste de Sancoins sur un parcours de 1.000 mètres.

Prix unique : une montre Hutchinson et un diplôme.

Réunion des coureurs à 13 heures, place d'Armes. Défilé en musique.

Les engagements sont reçus chez MM. Barthoux, cycles à Sancoins, et Raymond Chaput, secrétaire de l'E. C. S. Prix d'engagements ; 3 francs pour chaque course.

Dossard : 1 franc remboursable à la fin des courses.

ALLIER

MOULINS

La D. R. A. C. aux candidats catholiques

On nous communique la note suivante :

Le bureau de la D. R. A. C. (ligue des droits du religieux ancien combattant, section de Moulins fidèle interprète des sentiments du comité central de Paris exprime dans sa réunion mensuelle d'août, à M. le colonel de Saint-Hillier, à MM. Thérivat et Jean Mouraud, sa gratitude particulière et très sympathique pour l'acte de courage civique qu'ils ont posé lors des dernières élections cantonales.

Briguant les suffrages de leurs concitoyens ils ont méprisé toute surenchère électorale — évitant très sagement de promettre ce qu'ils ne pourraient tenir — pour ne baser leur programme que sur les saines exigences du patriotisme et les droits imprescriptibles de la religion du Christ.

Ils se sont notamment insurgés contre la politique de laïcité, ils ont réclamé résolument l'abrogation des fameuses lois sectaires dites intangibles, ils ont revendiqué pour les religieux le droit de s'associer, d'enseigner et de se dévouer comme par le passé à la grandeur, à la prospérité et au bon renom de la France.

Ils sont convaincus que de poser des principes en de belles assemblées, promener de magnifiques discours en de multiples localités, déclarer toujours au futur à qui veut l'entendre : « Nous combattrons les lois laïques... » cela ne suffit pas. Bien plus, persuadés que tout cela n'est que l'expression de la faiblesse si l'on fuit le combat lorsqu'il s'agit d'agir sur l'inévitable terrain de l'élection où doit être réalisée, sous un régime parlementaire, l'application des principes revendiqués, ils ont estimé très justement que le devoir s'impose de mettre l'action au service de la parole pour essayer d'atteindre, par ce moyen pratique qu'est l'élection, les résultats concrets que les discours préconisent.

La D. R. A. C. les remercie du grand exemple de fierté chrétienne, de l'opportune et énergique leçon qu'ils ont donnée au trop grand nombre de catholiques du pays qui compromettent la défense de la foi et des institutions catholiques, soit par leur inaction, soit en négligeant de mettre leurs actes politiques d'accord avec leurs croyances.

La D. R. A. C. sans escompter partout un succès facile ou prochain, fait des vœux ardents pour que ce bel exemple de courage civique et chrétien inspire dès maintenant l'action catholique dans le Bourbonnais, et qu'ainsi demain les consciences catholiques ne soient pas acculées à l'abstention, ou surtout entraînées à voter pour un candidat soi-disant « moins mauvais » mais toujours indésirable, puisque partisan de la laïcité, c'est-à-dire d'une société sans Dieu.

Aux candidats de la « laïcité » la D. R. A. C. espère qu'on saura opposer désormais des candidats nettement favorables à la cause catholique.

A la discipline antichrétienne de nos adversaires, la D. R. A. C. souhaite que désormais la communauté de foi catholique, la communauté de sentiments patriotiques, la communauté d'aspirations vers un ordre meilleur pour le bien général du pays, engendrent chez tous les catholiques, sans exception, une discipline serrée, très fraternelle et très militante en faveur de tout candidat qui, quelle que soit son étiquette politique, s'engage à défendre la Patrie contre ses ennemis du dehors et du dedans, prend résolument le parti de Dieu, revendique sans peur les libertés religieuses et sociales, et assure par là même la paix intérieure et l'union nationale.

Parce que M. le colonel de Saint-Hillier, MM. Térivat et Jean Mouraud ont été les premiers à donner ce bel exemple de civisme chrétien dans notre région bourbonnaise, la D. R. A. C. (section de Moulins), leur renouvelle l'expression de sa respectueuse et profonde sympathie.

Pour le Bureau,
Le Secrétaire général : D. Gaston Lecroq

Un chiffonnier est arrêté pour vol de cuivre

Depuis quelque temps, M. Bouxin, entrepreneur à Saint-Loup, s'apercevait de la disparition de cuivre et de tuyaux de plomb sur différents points de ses chantiers.

Il s'en ouvrit à la gendarmerie. Celle-ci prévint la police de Moulins, où elle avait appris que le produit du vol s'écoulait.

Des agents se rendirent aussitôt chez certains chiffonniers et découvrirent le cuivre rouge et les tuyaux de plomb dérobés chez M. Gilberton, chiffonnier rue de la Fraternité. Celui-ci déclara les avoir achetés à Gaston Poch, concierge de l'entreprise Bouxin, ainsi qu'à un camarade de ce dernier répondant au nom de Georges Sassiat.

La police apprit également que les mêmes individus avaient vendu des débris de cuivre au chiffonnier Sabre, domicilié rue du Pont-Gingue. Sabre, qui n'avait pas inscrit ces marchandises sur son livre d'achat, les avait déjà réexpédiées.

Le dossier de cette affaire ayant été transmis au parquet, la gendarmerie de Saint-Loup, sur mandat d'amener, a procédé à l'arrestation de Poch. On n'a pas de nouvelles de Sassiat, mais son arrestation ne saurait tarder.

VETERANS DES ARMEES DE TERRE ET DE MER ET SOLDATS DE LA GRANDE GUERRE

Les membres de la 37e section des vétérans des armées de terre et de mer et des soldats de la grande guerre sont instamment priés de bien vouloir assister à la remise du drapeau de la 203e section des médaillés militaire qui aura lieu dimanche prochain, 9 août, à Moulins.

Le lieu de rendez-vous est place du Théatre, à 9 h. 30 du matin.

UNION DES FEMMES DE FRANCE

Les membres de l'Union des femmes de France qui désireraient assister à la remise officielle du drapeau de la 203e section des médaillés militaires, sont invités à se trouver le dimanche 9 août, à 10 heures du matin, en face de la préfecture.

EMPLOIS RESERVES

Sont nommés receveurs buralistes de 2e classe :

A Commentry-Bourg, B. Vaquelin, receveur à Ygrande.

A Saulcet, M. Baneton, receveur à Ris (Puy-de-Dôme).

A Garnat, M. Estrem-Artigau.

A Saint-Rémy-en-Rollat, M Valty.

Les accidents du travail. — Mme Louise Jully, 18 ans, journalière, s'est contusionnée à l'épaule droite en tombant sur le sol.

— Charles Moreau, 28 ans, mouleur 52, rue de Bardon, s'est fracturé la main gauche prise entre un châssis et le modèle qu'il en sortait.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par Mlle Mathé, 9, rue de Bardon, un chapeau de femme ; par Mme Blanc, 68, rue de Decize, une broche avec oiseau bleu et blanc ; par M. Martin Cosme, employé chez M. Lemesle, rue d'Allier, un paquet de papier émeri ; par M. Parent, rue des Lilas, à Yzeure, un cache-col.

Le temps qu'il fait. — Observations de la commission météorologique de l'Allier pour la journée de mercredi :

Le matin : temps nuageux, brumeux, doux.

Le thermomètre indiquait : à 7 heures du matin 17° ; à midi 21°2 ; maxima, 23°1 ; minima, 15°8.

Pression barométrique à midi : 757.

Probabilités pour la journée du 6 : vent calme, variable, beau temps, nuageux, doux, pluies prochaines.

Enseignement libre. — Mlle Blanche Marcoux a fait à la mairie la déclaration prescrite par la loi, de « son intention de diriger une école privée libre, élémentaire de filles, avec cours complémentaire, rue Michel-de-l'Hospital, 10, en remplacement de Mlle Enna Marcoux ».

LURCY-LEVY

Succès. — Mlle Fernande Combes, fille du négociant en vins, vient de subir, avec la mention très-bien, ses examens pour l'obtention du diplôme de sage-femme, et a été reçue lauréate au concours de la faculté de Montpellier.

VICHY

La fête patronale du 15 août promet d'être des plus brillantes

Le 14 août, à 21 heures, retraite aux flambeaux, avec le concours de la Société de Tir, de Gymnastique et d'Instruction militaire « La Vichyssoise », la Société de gymnastique « La Jeanne d'Arc », l'Harmonie municipale « La Revanche », la Société Musicale », les sociétés sportives locales, la compagnie de Sapeurs-Pompiers.

Itinéraire : place de la République, avenue de la Gare, place Victor-Hugo, rue de la Source-de-l'Hôpital, boulevard de Russie, rue du Casino, rue du Parc, rue Lucas, rue Jean-Jaurès, boulevard Gambetta, place de la Gare, avenue des Célestins, rue du Maréchal-Pétain, rue du Maréchal-Foch, rue G.-Clemenceau, rue de Paris, rue du Portugal, place de la République.

Le 15 août, à 10 heures, à l'hôpital civil : concert par « La Revanche ».

A 15 h. 30, grande course de nageurs (traversée de Vichy, 2.500 mètres). Comportant : 1° Une épreuve dite « Challenge de la Ville de Vichy », organisée par le Club Nautique de Vichy, ouverte à tous les Clubs. Prix : objet d'art d'une valeur de 500 francs ; 2° Une course individuelle réservée aux nageuses et aux nageurs habitant Vichy, organisée par la Ville de Vichy.

Nombreux prix en nature d'une valeur totale d'environ 800 francs.

Un règlement détaillé sera remis à tous les Clubs qui en feront la demande chez M. Béraud, 4, rue des Ecoles, à Vichy, où les engagements pour les deux épreuves seront reçus jusqu'au 14 août, à 18 heures.

En cas d'accidents, le Club Nautique et la ville de Vichy ne sont pas responsables.

A 21 heures, grand feu d'artifice, de la maison Gérin, de Cusset, tiré dans l'île en aval du pont de l'Allier.

1er coup de feu, roses diamant et fleurs multicolores ; 2e coup de feu, combat de guilloches doubles ; 3e coup de feu, 5 caprices à cercles d'argent et envol de 5 bolides aériens ; 4e coup de feu, fontaine lumineuse à changements de couleurs ; 5e coup de feu, la renommée avec inscription « Vichy à ses hôtes ».

Intermèdes : marrons, canards, bombes, fusées ; bouquet de 1.200 fusées multicolores.

Pendant le feu d'artifice, concert par l'Harmonie municipale « La Revanche », « La Société Musicale » et la société de trompes « La Saint-Hubert ».

LA SAISON

Au Grand Casino. — Aujourd'hui jeudi : troisième représentation de « L'Arlequin ».

La fameuse comédie lyrique de Jean Sarment, musique de M. Max d'Ollone, qui obtint tout récemment à l'Opéra de Paris un grand succès et dont la réalisation sur notre première scène a été unanimement admirée, sera rejouée ce soir.

Cette œuvre a été montée par M. Villefranck, directeur artistique, avec tout le soin et le luxe désirables. Elle est interprétée à Vichy par ses principaux créateurs. M. Vanni Marcoux, M. Huberty, Mlle Denya, Mme Abby Richardson ; MM. de Trevé et Deloger font également partie de cette superbe distribution.

Au Casino des Fleurs. — Aujourd'hui quatre galas :

A 1 h. 30, au Jardin : « Véronique », opérette en 3 actes d'André Messager, avec le brillant baryton René Gerbert, la belle divette Renée Page, etc.

A 2 h. 30, au théâtre de la Comédie, quatrième matinée théâtrale : spectacle d'exception, unique représentation à Vichy de « Le Greluchon délicat », comédie en 3 actes de M. Jacques Natanson, donnée sous les auspices des Tournées Moncharmont.

A 20 h. 30, au théâtre de la Comédie, première représentation des « Vignes du Seigneur », l'étourdissante comédie en 3 actes de MM. R. de Flers et Francis de Croisset, le plus gros succès de gaîté du théâtre du Gymnase.

A 20 h. 30, au Jardin, soirée de gala, spectacle de variétés avec les plus célèbres vedettes du moment : Cadine, le champion du monde de force ; le compositeur aveugle De Buxeuil ; le comique Montels.

Demain, en matinée : « Ciboulette »,

Le gala de demain soir : M. Granval, sociétaire de la Comédie Française, et Mlle Madeleine Renaud, pensionnaire de la Comédie Française.

Au Petit Casino. — Tous les soirs, jusqu'au dimanche 9 août, à 20 h. 45, et en matinée le dimanche à 14 h. 30, représentation de grand gala avec le concours du célèbre comédien Félix Huguenet dans sa merveilleuse création : « Le Secret de Polichinelle », comédie en 3 actes de Pierre Wolff.

Au Casino-Jardin. — Tous les soirs, la deuxième version de « La Revue Fleurie ».

A la Restauration. — Sensationnel. « Les Ombres qui passent ». Interprétation : Ivan Mosjoukine, Nathalie Lessenko, Andrée Brabant, Camille Bardou, Georges Vaultier et Henry Krauss.

Au Parc d'enfants. — Tous les jours : Guignol.

Classe de vacances. — Une classe de vacances sera faite à l'école Carnot du lundi 10 août au samedi 7 septembre.

Elle aura lieu tous les jours, jeudis et dimanches exceptés, de 9 à 11 heures et de 14 à 16 heures.

Association des Universitaires de passage à Vichy. — La première assemblée générale de cette association aura lieu à l'école Carnot, 54, avenue de la Gare, le samedi 8 août à 14 heures.

Présence indispensable.

Nos hôtes. — Parmi nos hôtes de marque nouvellement arrivés, nous citerons : le docteur Valude ; le comte de Kerhallet ; lord et lady Dunedin ; M. Runamann ; M. J. Deydier ; M. G. G. (Giapapa) ; M. A. Brock ; Mme Peters ; M. J. Regnardt ; M. et Mme Greiner ; M. J. Erlick ; Miss Kibbey ; M. Whitmarm ; Mme A. Rodriguez ; Mme de Arguelles ; M. R. Moolklencott.

Association sportive de tir. — Concours régional du 1er août. 2.000 francs.

Prix Berie (5 pigeons) ; 1e et 2e places partagées entre MM. H. Thonier, Denoyer, 8-8 ; 3e place, M. Costa, 7-8 ; 4e place partagée entre MM. Vicomte de Kerautem et J. Lamy, 6-7. 20 tireurs.

Concours régional du 3 août 1925, 2.000 francs.

Prix handicap (1 pigeon) : 1e 2e et 3e places partagées entre MM. Puzenat, J. Lamy, Dor, 7-7; 4e place partagées entre MM. Vicomte de Kerautem, Leplat, P. Lamy, 6-7. 22 tireurs.

Tournoi d'épée. — Un grand tournoi international d'épée, organisé par le Sporting-Club, aura lieu à Vichy, le 15 août.

CUSSET

Périodes de distillation. — M. le Juge de Paix vient de prendre une ordonnance concernant les périodes de distillation dans les diverses communes rattachées à la Régie de Cusset.

Ces périodes sont ainsi fixées :

Bost et Saint-Etienne-de-Vicq : 1re période du 15 au 30 août, 2e période du 26 janvier au 5 février.

Creuzier-le-Neuf et Creuzier-le-Vieux : 1re période du 26 octobre au 10 novembre, 2e période du 16 au 25 janvier.

Busset et Le Vernet : 1re période du 11 au 20 novembre, 2e période du 6 au 15 février.

Saint-Yorre et Mariol : 1re période du 21 novembre au 5 décembre, 2e période du 16 au 28 février.

Saint-Remy et Vendat : une seule période du 6 au 25 décembre.

La Chapelle et Arronnes : une seule période du 16 décembre au 5 janvier.

Molles et partie de Cusset (village de Chassignol) : une seule période du 6 au 15 janvier.

Cusset (le surplus) : une seule période du 25 octobre au 31 décembre.

Pour Cusset (le surplus moins Chassignol) : le distillations à domicile sont autorisées du 25 octobre au 10 novembre.

BOURBON-L'ARCHAMBAULT

La fête du 15 août

Voici le programme de la fête du 15 août, organisée par le comité des fêtes avec le concours de la société de gymnastique « La Bourbonnaise » de Moulins et les sociétés musicales « l'Indépendante » de Buxières et la « Lyre Bourbonnaise ».

A 13 h. 30 réception des sociétés ; à 13 h. 45 grand défilé ; à 14 heures, dans les allées Montespan, course de trottinettes ; à 14 h. 30 : gymkana automobile réservé aux voiturettes et voitures légères. Droit d'engagement, 10 francs par voiture ; à 15 h. 45 : course à la valise ; à 16 heures, séance de gymnastique par « La Bourbonnaise » ; à 17 heures, concert par l'Indépendante ; à 21 heures : fête de nuit dans le nouveau parc : séance de gymnastique par la Bourbonnaise avec le concours de l'Indépendante. Illuminations du parc. Embrasement du château.

Toutes les courses sont dotées de nombreux prix. Les engagements sont reçus chez le secrétaire, M. Vernin.

Le gymkana automobile, qui comprendra trois épreuves, est réservé aux voiturettes et voitures légères. Les engagements sont limités. Le comité invite les intéressés à adresser sans retard leurs adhésions au secrétaire. Le comité décline toute responsabilité en cas d'accident.

Trains spéciaux aller et retour dans les directions de Moulins et de Cosne.

MONTLUÇON

LE CHALLENGE FERNAND PREAU

Dimanche prochain, au Stade du Diénat, se déroulera une grande manifestation sportive, au cours de laquelle se disputeront les challenges F. Préau, du Travail et des Galeries Modernes.

Plusieurs grandes sociétés sont engagées et nous verrons pour la première fois à Montluçon, une grande équipe d'athlétisme parisienne, le C. A. S. G., qui nous envoie ses meilleurs athlètes, parmi lesquels Théard, qui dimanche dernier battait Mourlon, sur 100 mètres, en 10 3/5 ; Cator, qui saute couramment 7 mètres en longueur, etc., etc.

Rappelons que le challenge Fernand Préau a été gagné en 1922 par la « Compound Montluçonnaise » ; en 1923, par « l'A. S. Montferrandaise », et en 1924, par le « Stade Clermontois ».

Accidents du travail. — René Dénoux, livreur rue Porte Saint-Pierre, plaies contuses au front et au genou gauche ; Charles Aucouturier, 42 ans, manœuvre, brasserie Weltz : plaie contuse à la main gauche ; Roger Peronny, 21 ans, manœuvre aux Hauts-Fourneaux, entorse du poignet droit ; Jules Vincent, 26 ans, ajusteur aux Hauts-Fourneaux, plaie légère de l'annulaire droit, plaie profonde avec perte de substance de l'extrémité du petit doigt gauche.

Trouvaille. — M. Delarce, 11, rue de la Mutualité, a trouvé un portefeuille contenant une certaine somme : le lui réclamer.

Etat civil :

Naissances. — Robert Monclaux, 29, rue Lafontaine ; Odette Mathieu, 10, rue d'Alembert Marie Domond, 45, rue Rouget-de-l'Isle.

Publication de mariage. — Alexandre Virnoux retraité, à Saint-Bonnet-Tronçais, et Eulalie Lespineux, rue de la Brosse.

Décès. — Robert Leblanc, 1 mois, 5, rue Achil le Allier ; Lucien Dupré, 41 ans, rue Ste-Geneviève ; Renée Rousseau, 6 mois, rue Pierre Leroux.

YGRANDE

Une vache méchante. — M. Louis Faulconnier 56 ans, cultivateur à Saussereux, commune d'Ygrande, voulant hier matin ramener à l'étable, une vache qui paissait dans un pré, fut si mal reçu par la bête, qu'il jugea prudent de faire demi-tour promptement.

Mais la vache le poursuivit et, d'un coup de corne au bas des reins, le jeta par terre. Elle allait le piétiner, quand le gendre de M. Faulconnier intervint et réussit à la maîtriser.

M. Faulconnier n'en était pas moins assez gravement blessé, et il a dû être conduit à l'hôpital de Moulins.

COMITE DU CENTRE DE RUGBY

L'examen prévu pour le titre d'arbitre fédéral aura le samedi 15 août, à 9 heures du matin, au siège du comité, Café National, à Clermont.

Il sera dirigé par deux membres de la commission centrale des arbitres, désignés à cet effet.

Les candidats qui, par omission, n'auraient pas reçu leur convocation, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu ; ils pourront donc se présenter au jour et lieu indiqués, pour subir l'examen.

Baton Cadum 1f Pour la Barbe

YONNE

SENS

UNE GRANDE COURSE CYCLISTE SE DISPUTERA LE 8 SEPTEMBRE

Sur le parcours Sens, Cuy, Gisy, Thorigny, Nailly, Foissy, Saligny, Sens, soit 45 kilomètres environ, le V. S. S. organise, le dimanche 8 septembre, une course dotée de près de 1.000 francs de prix, dans le but de récompenser les jeunes coureurs de l'Yonne, débutants, aspirants 4e et 3e catégories, n'ayant pas gagné de course départementale cette saison. 12 prix minimum.

1er Prix, un cadre de bicyclette ; 2e une paire de roues de course, 3e une paire de roues jantes acier, boyaux, réveils, lampe, porte-bidon, calle-pieds.

Adressez de suite vos engagements à M. Pierre Fillot, 12, rue Tarbé, à Sens. 3 fr. pour pour les coureurs licenciés d'une société, et 4 fr. pour les licenciés individuels ; la valeur et la quantité des prix devant être augmentée si le nombre des engagés est important.

Contraventions. — Irène Sacault, 28 ans, ouvrier maçon, demeurant rue Allix ; Appolimaire Robert, 36 ans, ouvrier plombier, demeurant 6, place Victor-Hugo et Marie Ravela, 43 ans, marinière, 12, rue de l'Ile d'Yonne, furent trouvés dans différents endroits de la ville, en état complet d'ivresse.

Contravention leur fut dressée.

AUXERRE

LA FLAMME DU SOUVENIR

Samedi, la flamme du souvenir a été ranimée à l'Arc de Triomphe, par le M. le général Defontaine, ancien colonel au 4e d'infanterie, entouré du capitaine Planson et du lieutenant Jubiot.

A l'enregistrement. — M. Fribourg, directeur de l'enregistrement de l'Yonne, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé directeur honoraire.

Etat civil :

Naissances. — Bernadette Rauxet ; Henri Guidoux ; Jacques Cadieu ; Serge et Fernand Labille, jumeaux.

Mariage. — Gaston Muriaud, et Madeleine Lalandre.

Décès. — Achille Michelin, 89 ans ; Adèle Moutardier, 76 ans, veuve Chapeau ; Théophile Thiriot, 56 ans.

TONNERRE

Vol. — M. François Fargeot, cultivateur à Pacy-sur-Armançon, avait laissé sa moissonneuse dans un champ au lieu dit « Parpin », territoire de Lezinnes. Le lendemain il constata que la chaîne de commande des rouleaux de cette moissonneuse, estimée 90 francs, avait disparu.

MONETEAU

A la gare. — M. Bourgoin, chef de gare admis à la retraite, est remplacé par M. Sommet.

NIÈVRE

UN CORTÈGE DE 300 MORVANDELLES EN JOLIS COSTUMES AUTHENTIQUES PARTICIPERA, DIMANCHE A LA FÊTE RÉGIONALISTE DE CHATEAU-CHINON organisée avec le concours de "Paris-Centre"

C'est les filles de Château-Chinon,
Les petites Morvandelles,
Qui ont vendu leur cote et cotillon,
Pour avoir des dentelles.

(Vieille chanson).

Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que nos Morvandelles sont un tantinet coquettes. Une autre preuve, c'est que la fête régionaliste a fait fouiller dans les vieilles armoires de noyer et qu'on y a retrouvé moult vieux costumes, jolis et seyants à ravir.

Nul doute qu'ils seront portés, le 9 août, par nos gentes Morvandelles aussi gentiment qu'ils l'ont été par leurs aïeules. Dans les rues montueuses de Château-Chinon, claqueront comme autrefois les petits sabots jaunes à bricoles. Les châles de cachemire mêleront leurs couleurs vives à celles des jupes barrées ou de « tridaine » et au noir des « devantés » de satin. Sur les cheveux châtains les jolies coiffes légères et gracieuses remplaceront avantageusement les affreuses cloches à la mode.

D'après les renseignements que j'ai pu recueillir, on peut maintenant être assuré que, tant à la noce, qu'au cortège des reines, il y aura plus de trois cents Morvandelles en costumes, pour la plupart authentiques.

Que le soleil soit de la fête et ce sera magnifique !

Une jolie noce d'enfants

Dans une fête de renaissance régionaliste, il était bon de faire une place aux enfants, à ceux qui seront le Morvan de demain, à ceux qui doivent continuer les vieilles traditions. Il faut louer les organisateurs d'avoir constitué une jolie noce d'enfants. Vingt-cinq petits garçons et vingt-cinq petites filles en costumes ajouteront à la fête une note fraîche et charmante. Non seulement ils prendront part au cortège précédés de trois « violonneux » mais ils danseront très gentiment une petite bourrée chantée. Cette participation des enfants à la fête n'en sera pas la partie la moins appréciée.

POULIGNY.

Cl. Paris-Centre

Cl. Paris-Centre.

NEVERS

LA SECONDE JOURNÉE DU TRIDUUM EN L'HONNEUR DE LA BIENHEUREUSE

Autour de la châsse où repose Bernadette défilèrent, hier, des milliers de pèlerins

La deuxième journée du triduum en l'honneur de la Bienheureuse Bernadette s'est déroulée sous un ciel gris et pluvieux, ce qui ne nuisit en aucune façon à son succès. Les fidèles furent aussi nombreux, plus nombreux peut-être que mardi, aussi bien aux messes du matin qu'aux offices de la journée.

Comme avant-hier, on peut évaluer à 5.000 les fidèles et pèlerins qui communièrent à la messe de 7 heures, dite par Mgr. Chesnelong, archevèque de Sens, suivie de la messe de Mgr. Garnier et celle de Mgr. Châtelus.

A 9 h. et demie, tout était prêt pour la messe pontificale qui devait se célébrer comme la veille, sur la terrasse intérieure du couvent. Une fâcheuse averse dut faire modifier les dispositions prises. On envisagea même de se transporter à la cahtédrale. Il y eut un moment d'hésitation puis on décida d'improviser sur le champ un autel dans l'atrium ce qui permit à la foule massée dans la chapelle dans les cloîtres et sur la terrasse de suivre la cérémonie dans la mesure du possible.

M. l'abbé Guynot, directeur au Grand Séminaire de Nevers, prononça un remarquable discours.

M. l'abbé Guynot est de cette classe de grands prédicateurs qui savent, par leur parole chaude tenir en haleine les plus grandes foules et montrer aux âmes la grandeur et la beauté de l'idéal chrétien.

La « Lyre Angélique » de Montpellier, (groupe musical de jeunes filles formé par les sœurs de la charité et de l'instruction chrétienne de Nevers dans cette ville) exécuta avec un brio au-dessus de tout éloge, les chants de la « Messe » de Werhelst.

A l'offertoire, fut chanté le « Veni Sponsa Christi » du Révérend Père Timmermans.

Après la messe, cantate à Bernadette de de la Tombelle.

Un grand nombre de pèlerins, dont quelques-uns étaient venus de très loin, regrettèrent vivement de n'avoir pu, à cause de la pluie, entendre cette messe pontificale, aussi parfaitement qu'ils l'auraient désiré.

A 15 heures, à Saint-Gildard, les vêpres furent chantées par les jeunes filles de la Lyre Angélique.

A l'issue de l'office, M. l'abbé Poing, curé-doyen de Moulins-Engilbert prononça, devant une assistance, qui tenait à peine tout entière sur la vaste terrasse une excellente allocution dans laquelle il exalta magnifiquement les hautes vertues de Bernadette et plus particulièrement son grand amour du Christ.

Durant la journée d'hier, 4.000 personnes au moins défilèrent devant la relique ; 4.000 personnes au moins purent contempler le visage si calme, si doux, si pur de la Bienheureuse, dont il semble que s'exhale comme un lumineux reflet des célestes splendeurs.

Aujourd'hui, clôture du Triduum

Aujourd'hui jeudi, dernière journée du Triduum. Il n'est pas douteux que l'affluence sera plus considérable encore que dans les deux premiers jours.

En voici le programme :

A Saint-Gildard, matinée de messe comme les jours précédents. A 7 heures, messe de communion générale ; à 9 heures, messe pontificale, allocution par M. l'abbé Pontigny, archiprêtre de Cosne.

A Saint-Gildard, à 15 heures, vêpres. Allocution par M. l'abbé Noël, curé de Varennes-les-Nevers. Salut solennel.

A la Cathédrale à 20 heures, panégyrique de la Bienheureuse par Mgr. Giray, évêque de Cahors, salut solennel de clôture et chant du Te Deum.

Devant les assises

Hier matin est venu devant les assises une affaire de diffamation par voie d'affiches.

Pendant la campagne électorale pour les élections municipales de Varzy, M. Desjobert, entrepreneur en cette localité, rédigea un placard qu'il fit apposer sur les murs de la commune et des hameaux voisins, par son employé, M. Decaen.

Les termes de cette affiche furent considérés par M. Goût, maire de Varzy, contre lequel elle était rédigée, comme diffamatoires.

Aussi intenta-t-il une action civile en dommages-intérêts contre l'auteur du factum et l'afficheur.

Me Hugon, soutenant la partie civile, demanda la condamnation des prévenus, défendus par Me Lhospied, et qui firent défaut, à 20.000 fr. de dommages-inérêts, l'insertion du jugement dans cinq journaux du département, ainsi que son affichage sur les murs de la commune de Varzy.

Après un réquisitoire de M. Gagnère, procureur de la République, la Cour après une longue délibération, a prononcé les condamnations suivantes :

M. Louis Desjobert, quinze jours de prison avecsursis et 500 fr. d'amende.

M. Louis Decaen, 100 francs d'amende.

De plus, le rédacteur et l'afficheur sont condamnés conjointement et solidairement à payer à M. Goût, à titre de dommages-intérêts, la somme de 2.000 francs.

La publication de l'arrêt sera faite dans cinq journaux du département de la Nièvre; il sera affiché dans la commune, à trente exemplaires ; le tout, ainsi que les dépens aux frais des défaillants.

Après-demain à Nevers, assemblée générale du groupe de la Société canine Berry-Nivernais

Le groupe de la Nièvre se réunira en assemblée générale après-demain, 8 août, à 15 heures au Grand Café, à Nevers (salle du premier étage).

L'ordre du jour porte le compte rendu de l'exposition canine du 12 juillet et la création d'un Club du Griffon nivernais.

Tous les membres de la Société Canine sont instamment priés d'assister à cette importante réunion à laquelle sont également conviées toutes les personnes qui s'intéressent à la question canine et en particulier au Griffon nivernais.

Trouvailles. — Réclamer à M. Henry Moussy, 1, impasse des Capucins, une paire de lorgnons avec monture en métal jaune ; Mlle Badaire, 3, rue de la Fontaine, une petite broche en métal jaune ; Mme Lallias, 12, rue de la Rotonde, un sac à main contenant une certaine somme, un porte-monnaie et divers papiers ; M. Peumery, 27, rue de la Cathédrale, un chapelet ; au bureau de police un porte-monnaie, contenant une minime somme.

Etat civil :

Naissances. — René Chemin, rue Francis Garnier, 12 ; Henri Lelu, rue des Montapins, 11 ; Henri Robert, rue de Paris, 1 ; Jeannine Lorssery, rue de la Chaumière, 10.

Décès. — Auguste Senne, contrôleur principal des postes, rue des Montapins, 5.

Publications de mariages. — Joseph Manent, employé de chemin de fer, 18, rue du Midi, et Augustine Plaut, comptable, à Troyes.

Mme QUIRET sage-femme, herboriste 74, rue du Commerce.
Plantes médicinales Parfumerie, Bandages
Tél. 4-87 CONSULTATIONS GRATUITES

La Chambre de commerce et l'emprunt

La Chambre de commerce de Nevers nous prie d'insérer la lettre suivante qu'elle a adressée à ses ressortissants :

Monsieur,

Au moment où un sérieux effort est accompli en vue de la restauration des finances françaises, la Chambre de Commerce de Nevers estime qu'il est de son devoir d'apporter à l'œuvre entreprise son concours absolu.

La tâche est difficile. Elle n'est pas impossible si chacun dans sa sphère, guidé par un esprit d'économie et de dévouement, en favorise la réalisation.

L'opération en cours, réservée aux porteurs de Bons de la Défense Nationale, a pour but de consolider l'énorme dette flottante créée par l'émission ininterrompue de ces Bons qui, remboursables à court terme, constituent, pour nos finances, un danger permanent.

Bien qu'à l'heure actuelle, un intérêt de 4 % puisse paraître faible, les conditions offertes sont fort avantageuses. Elles comportent, en effet, et l'exemption d'impôts, y compris l'impôt général sur le revenu, et la garantie de change, garantie telle que si pour un achat de 100 fr., l'intérêt annuel ne peut être inférieur à 4 fr., l'augmentation en est assurée lorsque la Livre Sterling dépassera 95 francs.

Au cours de 110 fr., par exemple, le rendement s'éléverait à 4,63 %. Quant au remboursement par l'Etat, il sera calculé à raison de cinquante fois la valeur du coupon semestriel. Ne pouvant être ainsi inférieur à 100 fr. pour 4 fr. de rente achetés, il s'éléverait, dans le cas précité, à 115 fr. 75.

Le Chambre de Commerce de Nevers pense donc qu'il est non seulement du devoir, mais de l'intérêt bien compris des porteurs de Bons de la Défense Nationale de souscrire largement à l'émission, première étape de notre restauration financière.

Ce faisant, ils bénéficieront d'avantages qui ne leur seront, sans doute, plus offerts à l'avenir.

L'exemple de ce qui s'est passé en Allemagne doit, en l'occasion, dicter notre conduite et nous faire comprendre qu'en souscrivant, nous aidons à l'œuvre d'assainissement financier à laquelle est intimement liée la vie même du Commerce et de l'Industrie.

AMICALE DES BIGOPHONES NIVERNAIS

Le comité de l'Amicale des Bigophones Nivernais fait connaître que cette société donnera après-demain samedi 8 août, au marché Carnot, un grnd bal populaire Brillant orchestre. Buffet.

Entrées : Dames, fr fr. ; hommes, 2 francs.

LA FOIRE DU 8 AOUT

La fièvre aphteuse ayant disparu de la commune, la foire prochaine, tombant le samedi 8 courant aura lieu.

C'est au profit des orphelins de guerre que seront données de grandes fêtes à Corbigny, les 15 et 16 août

De grandes fêtes organisées par la fanfare la Corbigeoise avec le concours des sociétés musicales de Châtillon-en-Bazois, Lormes et Saint-Révérien, seront données au profit des orphelins de guerre, les 15 et 16 août.

En voici le programme :

Le 15 août, à 14 heures, défilé, concours de voitures automobiles décorées et fleuries ; bataille de fleurs et de confettis.

Itinéraire : place des Barrières, faubourg St-Jean, rue des Forges, Grande Rue, rue du Saulet, rue du Briou, rue Gabereau, rue de Clamecy rue du Petit-Fort, place de l'Hôtel-de-Ville, place de la Poste, place Saint-Jean, Champ de Foire.

Des concerts auront lieu aux endroits suivants:

Place Saint-Jean, par la Fanfare de Saint-Révérien. Place de la Poste, par la Fanfare de Châtillon-en-Bazois. Place de l'Hôtel-de-Ville, par la Fanfare de Lormes.

A 15 heures, au Champ de Foire, gymkana automobile.

A 16 heures, cours des écoles : ouverture de la kermesse. Distribution des récompenses aux lauréats du concours de voitures décorées et du gymkana. Concert par toutes les sociétés musicales réunies.

Théâtre Guignol : nombreuses attractions.

Prix d'entrée : pour les grandes personnes: 2 francs, donnant droit à un billet de tombola. Pour les enfants au-dessous de 12 ans, 0,50.

A 18 h. 30, fermeture de la kermesse.

A 20 h. 30 : fête de nuit. Illuminations et embrasement de la cour des écoles.

A 21 heures : grand spectacle, attractions avec le concours de O' Rémy, jongleur comique de l'Olympia. Les Ipino, danseurs magiciens de l'Alhambra ; Jacques Jos, l'homme à la carafe. M. R. Delongue, comique de l'Alhambra ; Mlle A. Gallon, de l'Athénée. Le professeur Pinaud, ombromane. Orchestre symphonique.

A 23 h. 30, bal champêtre (orchestre des vignerons d'Irancy).

Prix d'entrée à la fête de nuit : 3 francs par personne donnant droit à un billet de tombola.

Le 16 août, à 14 heures, continuation de la kermesse ; concert par la fanfare la Corbigeoise tirage de la tombola ; fête enfantine ; bal d'enfants. Pendant la fête enfantine ; feu d'artifice japonais. Entrée pour les grandes personnes : 1 franc ; gratuite pour les enfants au-dessous de 12 ans.

Par arrêté municipal du 30 août 1924, la vente des confettis sur la voie publique est réservée au comité.

Trains spéciaux : le 15 août : Départ de Lormes et de Saint-Révérien vers 13 heures. Retour vers minuit 30.

Le comité invite les habitants à pavoiser sur le parcours du défilé.

CORBIGNY

Cours complémentaire. — Résultats des examens 1925 :

Concours commun des bourses nationales : 5 élèves présentés, 5 élèves reçus, Albert Remy, de Corvol-d'Embernard (1re série) ; Raymond Joly, de Saint-Benin-des-Bois ; André Planche, de Tannay ; Eugène Vassias, de Saint-Saulge (2e série) ; Fernand Droin, de Moissy-Moulinet (3e série).

Brevet d'enseignement supérieur. — Section générale, 3 élèves reçus : Romain Bourgeois, de Monceaux-le-Comte ; Robert Foliau, de Brassy ; Léon Thibault, de Tannay.

Brevet élémentaire. — 10 élèves reçus : Romain Bourgeois, de Monceaux-le-Comte ; Emile Buguet, de Biches ; Robert Foliau, de Brassy.

Admis aux écoles normales. A Paris : Jean Carré, de Moulins-Engilbert, n° 11 ; à Varzy, Léon Thibault, de Tannay, n° 3 ; Augustin Malinge, de Monceaux-le-Comte, n° 5 ; à Auxerre Léon Gendre, de Lormes, n° 8 ; Pierre Colas, de Cervon, 1er admissible ; à Versailles, Edouard Miens, de Nolay, Gaston Félix, de Fourchambault.

SAINT-SAULGE

UNE AUTO CAPOTE

Mardi, à 13 heures, M. Guillemain d'Echon, de Corbigny, se rendait en automobile à Nevers accompagné de sa famille.

Après avoir passé le bourg de Saint-Maurice, dans un tournant très prononcé, un des pneus éclata, la voiture fit une embardée et versa.

Les voyageurs furent plus ou moins contusionnés. La voiture fut endommagée.

CHANTENAY-SAINT-IMBERT

Etat civil :

Décès. — Cécile Michoux, veuve de Claude Hugueny, au Bouchet.

DORNES

Accident de travail. — En chargeant des gerbes de blé, le jeune Louis André, 14 ans, domestique chez M. Augendre, agriculteur aux Voumois, s'est piqué sérieusement à la jambe gauche avec sa fourche.

Trouvaille. — Un portefeuille renfermant une certaine somme, trouvé sur la voie publique, a été déposé à la mairie, où le propriétaire pourra le réclamer.

Arrestations. — Jean Moreau, 60 ans et Paul Ferret, ouvrier agricole, ont été arrêtés pour défaut de carnet d'identité.

Etat civil :

Naissances. — Marie-Jeanne Glad ; Gilbert Déon et Jean Déon, jumeaux.

Publication de mariage. — Pierre Darson, cultivateur, et Anne Alr.

L'Association des Sociétés de gymnastique de la Nièvre donnera dimanche, à Cosne sa quinzième fête-concours

Toutes les sociétés de gymnastique et d'éducation physique du département seront représentées. Citons parmi les plus importantes tant en valeur gymnique qu'en nombre d'exécutants : la Nivernaise de Nevers, la Marine de Guérigny, l'Avenir de Nevers, l'Avenir Sportif de Fourchambault, La Vaillante de Prémery, La Cosnoise de Cosne.

Toutes les fanfares de ces sociétés participeront également à la fête, car un concours de « cliques » est au programme.

Organisé d'une façon impeccable l'année dernière à Prémery, le dévoué et si désintéressé animateur des gymnastes cosnois qu'est M. Giraux avait promis de faire mieux encore. Nous ne doutons pas alors de son succès.

Voici donc ci-dessous le programme de cette fête organisée par la société de gymnastique « La Cosnoise », sous la présidence de M. le préfet de la Nièvre, de M. le général commandant de 5e corps d'armée, de M. le maire de Cosne, et sous les auspices de la municipalité, de la société des fêtes, avec le concours de la fanfare de Cosne.

Samedi 8 août : A 21 heures, boulevard de la République, concert par la Fanfare de Cosne.

Dimanche 9 août : A 7 heures du matin, sur le terrain de la place de la Pêcherie, réception des délégués, des membres du jury et des gymnastes prenant part au championnat de la Nièvre, 1° et 2° catégories adultes, 1° et 2° catégories pupilles.

A 7 h. 15 du matin, réunion de la commission technique et des membres du jury, formation des gymnastes par groupes et attribution des appareils aux jurés.

De 7 h. 30 à midi, championnat de la Nièvre, barre fixe, barres parallèles, anneaux, cheval-arçons, saut à la perche et en hauteur, lancer du boulet, course, préliminaires.

A 10 heures, place Saint-Agnan, coucqurs de fanfares.

A midi, banquet par souscriptions.

A 14 h. 30, réunion de toutes les sociétés devant l'hôpital.

A 15 heures, grand défilé en ville avec la fanfare de Cosne et celles des sociétés.

A 15 h. 30, grande fête gymnique, productions spéciales et travail artistique par les sociétés, avec le concours de M. Alexandre Pannetier, champion olympique, champion de France, barre fixe et barres parallèles, et de la section féminine de « La Cosnoise ».

Intermèdes par la fanfare de Cosne.

A 17 h. 30, remise du drapeau fédéral à « La Cosnoise ».

Lecture du palmarès. Distribution des récompenses.

Grande fête de nuit avec le concours de la Fanfare de Cosne et de toutes les sociétés de gysmnastique prenant part au concours.

COULANGES-LES-NEVERS

Accident de travail. — M. Marcel Lécole, 16 ans, chargeur à la fonderie Faure, au Pont-Patin, domicilié 31, rue de la Pique, à Nevers, s'est laissé tomber sur le pied gauche un bloc de fonte qui l'a contusionné.

Bouilleurs de cru. — La distillation des fruits et des marcs aura lieu à Coulanges, dans l'atelier public, sans interruption, du 15 septembre prochain au 1er mars 1926.

Etat civil :

Décès. — François Bouthiot, 75 ans, jardinier à la Pique.

FOURCHAMBAULT

Chute de vélo. — M. Desbarres, plâtrier, domicilié rue de la Boulangerie, descendait à une allure moyenne la rue du Pont, lorsqu'à hauteur de la gendarmerie sa fourche se rompit. Violemment projeté à terre, il fut relevé le visage contusionné.

Etat civil :

Naissance. — Simone Barnay, rue du 4 Septembre.

IMPHY

Etat civil :

Naissances. — André Cathier, cité étrangère ; Robert Bourdiaux, aux Grands-Vernets ; Robert Girouille, cité du Bourg.

Publications de mariages. — Maurice Lamalle tourneur à Souvigny-les-Bois, et Henriette Guilloux, rue Edouard-Vaillant ; Siméon René, instituteur à Corvol-l'Orgueilleux, et Louise Morin, institutrice à Imphy.

Décès. — Antoine Moreau, 85 ans, Grand'Pièce ; François Cléradin, 85 ans, cité des Abattoirs ; Robert Girouille, cité du Bourg.

FOURCHAMBAULT

POUGES-LES-EAUX

Il a été **PERDU**, à Pougues, le 2 août, sur la route de Paris, une broche-barrette en or. Prière la rapporter M. **GOYET**, greffier, à Pougues. **Récompense.**

COMMISSION DE RUGBY DE NEVERS

La commission de Rugby avise tous les joueurs que la réunion aura lieu ce soir jeudi 6 août, à 21 heures très précises, au Siège Social.

Le trésorier continuera à présenter les cartes de membres actifs et il tiendra à la dispoosition des joueurs, moyennant la somme de 5 francs, l'écusson aux armes de la ville qui devra être fixé obligatoirement sur le maillot blanc dès le début de la saison.

CHER

BOURGES

L'incendie de l'asile de Saint-Fulgent

Le feu continue à couver dans les ruines de l'Asile de Saint-Fulgent. Mardi soir des flammes s'élevaient d'un tas de décombres dans la partie voisine du local de l'Alliance d'hygiène sociale.

Craignant que l'incendie se rallumât, on fit mander la pompe automobile qui vint noyer le feu qui renaissait. L'enquête se poursuit activement, pour établir les causes du sinistre. Jusqu'ici elles n'ont abouti à aucun résultat, il est fort probable que dans le monceau de ruines on ne puisse rien trouver pour guider les investigations de la police.

Il nous faut rectifier un bruit qui avait couru dès le début de l'incendie, à savoir que le service téléphonique n'avait pas fonctionné à souhait dès le premier appel. On nous fait savoir que, non seulement ce service transmit immédiatemen l'appel qui lui a été adressé par un commerçant du quartier, mais encore que de sa propre initiative il prévint tous les services municipaux et départementaux intéressés à l'incendie.

Accident d'auto. — Dans la nuit de lundi à mardi, un camion automobile conduit par un chauffeur de la maison Pinon, entrepreneur à Faverolles, près de Montrichard, a heurté une boîte aux lettres située dans le mur de l'hôtel de France, place Planchat. La boîte a été éventrée et le chauffeur a pris le contenu qu'il a déposé aussitôt à l'hôtel des Postes.

Le temps. — Température la plus basse de la nuit 14° ; du jour 20° ; hauteur barométrique, 758 m/m.

Prévisions. — Nuageux à éclaircies ; averses encore probables.

(*Observations de M. l'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges*).

Mort de congestion. — Dans l'après-midi de mardi, vers 17 heures, M. Gaspard Langeron, 81 ans, demeurant au Pont-Vert, passait sur les bords du canal. Pris d'une congestion, il tomba à l'eau. Des pêcheurs qui aperçurent l'accident s'empressèrent à son secours. Aidés d'un marinier, ils retirèrent le pauvre homme, mais il avait déjà cessé de vivre.

Vol. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des inconnus se sont introduits dans une cabine sise aux Sables, près d'Asnières, dans une vigne et y ont dérobé plusieurs bouteilles de vin et des outils. Le préjudice causé est évalué à une cinquantaine de francs.

Etat civil :

Naissances. — Louis Bonté, route de Marmagne ; Hubert Biesse, cour Chartier, 7 bis.

Décès. — Auguste Gillet, 72 ans, rue Bourdaloue, 8 ; Jean Bonérant, 80 ans, rue du Coin Haslay, 17 ; Gaspard Langeron, 80 ans, à la Courbe.

SAINT-AMAND

Audiences de vacation. — Les audiences de vacation auront lieu aux dates suivantes : les mardi 11 et 25 août, 8 et 22 septembre, à 13 heures.

Vol. — Un marchand d'ânes, Joseph Coulogne, 16 ans, demeurant à Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre), a déclaré au commissariat de police avoir perdu, étant au bal du café Petit, au Pont du Cheval Blanc, un portefeuille contenant ses papiers d'identité et une somme de 1.590 francs. Il aurait été victime d'un vol. On enquête.

Transformation de monnaie. — Procès-verbal a été dressé contre Mme Giménès, née Madeleine Lafleur, marchande ambulante de mercerie, demeurant à Lignières, qui a été trouvée en possession de deux boucles d'oreilles faites chacune avec une pièce de 10 francs en or. Ces bijoux ont été saisis, la transformation de la monnaie nationale étant interdite.

LERE

UN INCENDIE CAUSE 1.000 FR. DE DEGATS

Un incendie dont la cause est inconnue a complètement détruit une cabane ainsi que divers outils de jardinage qu'elle contenait et un abri contigu en bois et en paille contenant 200 kilos de foin, situés dans un jardin au lieu-dit « Les Plaines », commune de Léré, et appartenant à M. Auguste Lherbet, 59 ans, jardinier au même lieu. Les dégâts sont évalués à 1.000 francs.

THAUVENAY

Un audacieux malfaiteur. — En nettoyant sa maison, Mme Raimbault, ménagère au hameau de Frétoy, s'est aperçue qu'un individu était caché sous son lit. Effrayée, elle appela son mari qui se trouvait dans l'écurie. Celui-ci, qui arrivait au moment où le malfaiteur sortait de la maison essaya de l'arrêter, mais ce dernier le menaça en lui montrant un revolver et gagna le bois de la Mothe-Corot, commune de Saint-Bouize, où l'on a perdu sa trace.

C'est un jeune homme paraissant âgé de 18 à 20 ans. Il est recherché par la gendarmerie.

VIERZON

Lapins massacrés. — Des lapins appartenant à M. Révillon, à Vierzon-Bourgneuf, ont été massacrés dans le clapier.

Dispute. — La gendarmerie est intervenue au sujet d'une querelle, et survenue entre les familles Martineau et Gimonet à Vierzon-Villages.

Pêche interdite. — Deux jeunes gens, ayant pêché dans la mare de Fougery, et ayant pris un poisson de 200 grammes, le propriétaire a porté plainte contre eux.

VIGNOUX-SOUS-LES-AIX

Vol. — Au cours d'une des dernières nuits, un inconnu s'est introduit dans le poulailler de Mme veuve Rouzeau, et lui a dérobé cinq poules et trois lapins, estimés 150 fr. Une enquête est ouverte.

LOIRET

ORLEANS

Les mots « morticole » et « métèque » consituent une injure

Le tribunal correctionnel d'Orléans, présidé par M. Rozier, vient de juger que les mots « métèque » et « morticole » accolés au nom d'un médecin d'origine étrangère, naturalisé français, constituent une injure. Il s'agit, en l'espèce, d'un médecin de religion juive, né à Odessa, installé depuis quelques années dans la banlieue d'Orléans candidat du Cartel des gauches, battu aux dernières élections cantonales, par un libéral.

Les attendres du jugement sont à retenir.

« Attendu que si le mot « morticole » est un néologisme qui a pu être employé pour désigner en plaisantant un médecin quelconque, il désigne plutôt un médecin médiocre et peu consciencieux ; que si le mot « métèque » a pu, dans l'antiquité, désigner simplement une classe de personnes étrangères ne jouissant pas du droit de cité, il n'en est pas de même à notre époque où l'expression n'est employée que dans le sens péjoratif, pour désigner une catégorie d'individus d'origine étrangère, d'une moralité douteuse, et dont les moyens d'existence sont présumés peu honorables. »

Le journal incriminé, qui a été condamné à 50 francs d'amende et 250 francs de dommages-intérêts, soutenait, en s'appuyant sur des textes, que le mot « morticole » n'est qu'une expression triviale et ironique à l'égard de ceux qui exercent la même profession que le demandeur et que le mot « métèque » désigne simplement les personnes de nationalité étrangère.

Appel a été fait de ce jugement.

LE PELERINAGE NATIONAL A LOURDES

Les deux trains d'Orléans partiront mercredi 19 août, le premier à 14 h. 05, le second à 14 h. 35, pour arriver à Lourdes le jeudi 20. Le prix du voyage est de 120 fr. en troisième classe et de 185 fr. en deuxième.

Le vendredi 20 à 8 h. 30 à l'église du Rosaire la grand'messe sera célébrée pour les pèlerins orléanais.

Le retour de Lourdes s'effectuera le lundi 24.

Le directeur diocésain est M. l'abbé Juillerat, 19, rue du Colombier à Orléans, à qui il faut demander lse admissions. Une première neuvaine pour les malades aura lieu du 7 au 15 août.

MONTARGIS

Caisse des écoles. — Une collecte faite au mariage Grosset-Lhuisset a produit la somme de 60 fr. 10 au profit de la caisse des écoles.

Pour les mutilés. — Une collecte faite au mariage Proust-Reine a produit la somme de 23 fr 40 au profit des mutilés (section de Montargis).

Cambriolage. — Des voleurs inconnus, profitant de l'absence de la famille Théode, partie aux fêtes de la Madeleine, se sont introduits à leur domicile, rue des Murs et s'y sont emparés d'une somme de 4.000 francs.

Entre deux autos. — M. Jules Andriot, 50 ans, demeurant 11, avenue de la Gare, suivait à bicyclette la rue Gambetta. Une automboile le précédait, qui soudain s'arrêta. Le cycliste voulut doubler le véhicule ; il se trouva en présence d'une deuxième automobile venant en sens inverse et bientôt fut coincé entre les deux voitures.

Blessé au poignet gauche et à la main droite, M. Andriot a vu, de plus, sa bicyclette sérieusement endommagée.

Mauvaise chute. — Venu de Conflans pour assister à une représentation de cirque, le jeune Paul Billebois, 16 ans, a fait à son arrivée sur le Pâtis, une chute dans laquelle il s'est fracturé la hanche droite. On l'a transporté à l'hôpital.

Etat civil :

Naissances. — Suzanne Ballanger, rue Jean-Jaurès, 25 ; Maritza Bouquet, aux Closiers ; Jean Pierratte, rue de Paris, 93.

Publication de mariage. — André Maslard, à Corbeilles, et auparavant à Montargis, 51, rue du Château, et Julia Nivert à Corbeilles-du-Gâtinais.

Mariages. — Amable Proust, et Jeanne Reine; Georges Grosset, et Geneviève Hélène Lhuisset.

Décès. — Joseph Kazapoff, 2 mois, faubourg d'Orléans, 34 ; Ambroisine Godeau, veuve Roger, 68 ans, rentière, place Jules-Ferry, 6 ; Maria Lauret, veuve Thouord, de Mézirèes-s-Bellegarde, 48 ans, couturière, rue Jean-Jaurès, 25.

PITHIVIERS

UN CYCLISTE RENVERSE PAR UNE AUTO

Sur la route de Baroille à Boynes, M. Camille Jourde, 37 ans, industriel, 3, rue Dollet à Auxerre, qui conduisait une auto, a renversé le cycliste Berthéau, 30 ans, 19, rue Léon-Hursin à Pithivier. Relevé par M. Jourde, il a été conduit chez le docteur Rousseau qui lui a donné des soins et constater une blessure assez sérieuse au bras gauche. Procès-verbal a été dressé.

Marché. — Le marché du 15 août se tiendra à Pithiviers, le vendredi 14 août.

Etat civil :

Publications de mariage. — Henri Froc, négociant en grains à Pithiviers, et Marie-Louise Bonlieu à Escrennes ; Raoul Marotte, marchand de bestiaux à Montbarrois, et Céline Dauvois, à Pithiviers.

Mariages. — Marcel Menel, mécanicien et Suzanne Bernier, couturière ; André Gyss, à Arpajon, et Marie-Thérèse Petit, à Pithiviers ; André Hamard, grainetier à Châtillon-Coligny, et Madeleine Combe, à Pithiviers.

SAONE-ET-LOIRE

Le concours cantonal de La Guiche de samedi et dimanche prochains

Voici le programme du concours cantonal de La Guiche des 8 et 9 août 1925.

Samedi 8 août, à 15 heures, près de la gare, concours de labourage et démonstration de tracteurs agricoles.

Dimanche 9 août : de 9 à 11 heures, opérations du jury, à 11 heures, réceptions des autorités à la mairie et visite de diverses expositions (place de la mairie, place du champ de foire, aux écoles et place de la Gare) ; à 13 heures, banquet officiel à l'hôtel Bossuet, près de la gare ; à 15 h. 30, distribution des récompenses aux lauréats du concours, salle des fêtes de la mairie ; à 17 heures, concert par la fanfare de Saint-Bonnet-de-Joux, place de la Mairie. Le soir fête foraine, illuminations, attractions diverses, bal public.

MACON

DANS LES PERCEPTIONS

M. Pilloton, percepteur de deuxième classe, premier échelon, à Saint-Gengoux-le-National, est nommé en la même qualité à Tiffauges (Vendée).

M. Guichard, ex-soldat du 3e régiment d'artillerie à pied, appelé en qualité de percepteur de quatrième classe à Saint-Marcel et non installé, a été nommé en la même qualité à Roche-sur-le-Buis.

M. Achard, percepteur stagiaire à la Trésorerie générale de Saône-et-Loire, est nommé percepteur de Saint-Marcel.

M. Bertrand, stagiaire à la Trésorerie des P. O., est nommé percepteur de Laives (3e classe).

M. Lagrange, stagiaire à la Trésorerie de la Haute-Garonne, est nommé percepteur de Saint-Julien-de-Civry.

M. Dumont, stagiaire à la Trésorerie générale de Saône-et-Loire, est nommé percepteur de Dezize-les-Maranges, troisième classe.

Les perceptions de Verdun-sur-le-Doubs et de Saint-Léger-sous-Beuvray, actuellement de deuxième classe, appartiendront désormais à la première classe.

LE PRIX DU PAIN

Le maire porte à la connaissance des habitants que, par arrêté en date du 1er août, le pain de ménage ou de consommation courante a été taxé à 1 fr. 55 centimes le kilo. Ce prix est appliqué depuis le mercredi 5 août inclus.

Les petits pains seront vendus 0,20 ; le pain long dit « flûte » d'un poids de 400 grammes 0,80 ; le pain long « Socko » dit de un kilo, pesant un minimum de 900 grammes et les couronnes de même poids, 1,55 pièce.

ANOST

Etat civil :

Naissances. — Jeanne Cliron ; Marcel Morelle ; Marcel Dessertenne.

Publications de mariages. — Georges Féton, tourneur sur métaux à Parizy, et Reine Memmery, couturière à Anost ; Etienne Chauvace, cultivateur à Davelle, commune de Cussy-en-Morvan, et Suzanne Bigeau à Anost.

Décès. — Jeanne Gilet, 26 ans ; Jeanne Simon, institutrice, 54 ans ; Jeanne Prudence, 73 ans ; Jean Garon, 32 ans ; Lazarette Gay, 69 ans.

AUTUN

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

A l'occasion de sa présence à Autun, M. Painlevé a remis les distinctions honorifiques suivantes : Sont nommés chevaliers de la légion d'Honneur : M. Lamotte, maire de Saint-Gervais sous-Couches ; Febvre-Dumontet, maire de Baron ; Vincent, maire de Saint-Pierre-de-Varennes

Sont nommés officiers de l'instruction publique MM. Calendron, directeur de société d'éducation physique à Paray-le-Monial.

Sont nommés officiers d'académie : MM. Lagrange, directeur de société musicale à Epinac; Lanirand, architecte à Louhans ; Millot, directeur d'agence des enfants assistés de la Seine, à Autun ; Poirson, publiciste à Autun ; Saunier, délégé cantonal à Chagny ; Bollet, moniteur de société d'éducation physique à Chalon ; Golan, président de société d'éducation physique à Autun ; Morlay, directeur de la société d'éducation physique à Montcenis ; Danon, directeur de société d'éducation physique à Mâcon ; Peiret, vice-président de société d'éducation physique à Louhan ; Robert, vice-président d'éducation physique à Autun.

Sont nommés officiers du mérite agricole : M. Martinet, secrétaire de la sous-préfecture de Louhans.

Chevalier du mérite agricole : MM. Guillon, cultivateur à Etang-sur-Arroux ; Mme Desmoulins, cultivatrice à Autun.

LA FOIRE-EXPOSITION DE LA SAINT-LADRE

La Société des fêtes d'Autun a le plaisir d'informer le public que la foire-exposition de la Saint-Ladre s'annonçe sous les plus heureux auspices. Le nombre des adhérents augmente chaque jour et les retardataires feront bien de se hâter pour retenir leur emplacement. Nous rappelons que cette manifestation économique se tiendra dans les manèges de l'école de cavalerie du 29 août au 6 septembre et aura une ampleur que n'ont pas connue les expositions précédentes.

Nominations dans le clergé. — Par décision épiscopale, M. Gabriel Piguet, vicaire à la cathédrale, est nommé sous-directeur diocésain des œuvres.

M. Joseph Mouranchon, prêtre à la dernière ordination, est nommé vicaire à la cathédrale.

CHAROLLES

Un gros succès de la race chevaline charollaise

En même temps que le cheval charollais, glanait au concours général de Saumur, une ample moisson de lauriers qui le mettait au premier rang des races françaises devant ses plus redoutables concurrents normands et vendéens, notre élevage remportait sur le champ de courses de Verrie-Saumur deux brillantes victoires.

Rue (par Favonio et Mireille), à M. François Chevalier, directeur de l'école de dressage de Charolles, a gagné successivement les deux plus importantes épreuves : le steeple chase crosse-country interrégional de la Société sportive 10.000 fr. et le steeple-chase de la Société du demi-sang de 20.000 francs.

Signalons également que The Magran par Marsan et Pampa, à M. le baron d'Ideville, triomphait à Pont-l'Evêque (Calvados) dans les prix de Fierville, cross-country international.

Arrestation. — A la suite d'une enquête de la gendarmerie de Charolles, M. le juge d'instruction a fait arrêter Jean-Batiste Valentin, 26 ans, cultivateur à Saint-Julien-de-Civry, lequel s'est livré à des actes criminels sur la jeune Berthe Gauthier, 9 ans et demi.

Nécrologie. — On annonce la mort de notre compatriote, le général Louis Seurre, commandeur de la Légion d'honneur, croix de guerre, décédé à Paris, à l'âge de 65 ans.

Sa carrière des plus brillantes, toute de dévouement et de travail pour servir son pays, honorait Charolles autant que lui-même.

Trouvailles. — Un tour de cou en perles a été trouvé à l'entrée de la promenade de Saint-Nicolas ; un portefeuille laissé sur une banquette à la coopérative. Réclamer ces objets à la mairie.

BOURBON-LANCY

Cheval emballé. — Un agriculteur des environs de Bourbon-Lancy était venu, avec un cheval attelé à une voiture à deux roues. Il s'arrêta dans un des restaurants du quartier des Prébendes et laissa son attelage à la porte sans avoir attaché le cheval.

Soudain, sans que l'on sache pourquoi, l'animal prit peur et partit au galop. Il traversa la rue de Mâcon, la place de l'Hôtel-de-Ville, et vint échouer dans la porte de la propriété de M. Pierre, impasse du Château, où il fut rejoint par son propriétaire.

Il n'y eut, heureusement, que des dégâts matériels.

Au Casino. — Aujourd'hui jeudi, en matinée, à 16 heures, matinée enfantine ; en soirée, au parc, soirée théâtrale et musicale.

Vendredi, en matinée, concert classique ; en soirée dancing.

Samedi, dancing au parc, en matinée ; le soir, au cinématographe, dans la salle des fêtes « La Gueuse », le grand film Paramount, qui obtiendra certainement un très grand succès.

Dimanche, en matinée, dancing au parc ; en soirée, dans la salle des fêtes, représentation de « Maman », pièce de José Germain et Moncousin, par la troupe Ch. Baret, avec le précieux concours de la grande artiste Blanche Toutain. C'est une exquise soirée en perspective, car « Maman » est une pièce charmante, amusante, voire même sentimentale. La principale interprète, Blanche Toutain, sera entourée d'un ensemble de premier ordre. C'est un nouveau succès pour les tournées Baret et pour la direction du Casino des Thermes.

Médaille de la Famille française

Médaille d'Or.

Mmes **Claude Alainé**, née Clément (Antonia), à Château, 10 enfants ; Benez (Lazare), née Coudray, au Creusot, 11 enfants ; Berthaud (Lazare) (veuve), née Boiton (Louise), à Château, 13 enfants ; Léon Besse, née Arnoux (Etiennette), à Saint-Julien-sur-Dheune, 12 enfants ; Pierre Clerc, née Pusset (Stéphanie), à Thurey, 10 enfants ; Jean-Baptiste Delorme, née Lancelot (Claudine), à la Chapelle-de-Bragny, 12 enfants.

Delouère (Jean), née Guinot (Anne), au Creusot 10 enfants ; Gaudillère (Jean-Baptiste), née Marlet (Annette), à St-André-en-Bresse, 10 enfants; Gauthier (Denis) née Durand (Françoise), à St-Eugène, 12 enfants ; Diard (Antoine), née Chopitel (Anne), à Verdun-sur-le-Doubs, 11 enfants.

Félix (Eugène), née Bérardet (Marie-Alphonsine), à la Genête, 11 enfants ; Furcy (Laurent), née Saulnier (Alphonsine), à l'Hôpital-le-Mercier, 11 enfants ; Genevois (Pierre), née Boisson (Apolline), à la Tagnière, 11 enfants ; Gonthey (Philibert), née Desbois (Eugénie), à Saint-Marcel, 10 enfants ; Guichard (Claude), née Raval (Anne), à Varennes-le-Grand, 10 enfants ; Lamberet (Pierre), née Berodier (Marie-Claudine-Clémentine), au Villars, 10 enfants ; Lebeaupin (Jean-Claude), née Lapalus (Françoise), à la Chapele-de Guinchay, 11 enfants ; Martin (Jean-Marie), née Gordat (Claudine), au Breuil, 10 enfants ; Meunier (Bonaventure), née Richard (Jeanne), à Montagny- près Louhans, 10 enfants ; Pacaud (Jean-Marie), née Maringue (Anne), à la Dhapelle-au-Mans, 11 enfants ; Richard (Jean-Claude), née Mercey (Marie), à Mervans, 10 enfants ; Sangoy (Guillaume), née Sangoy (Etiennette) à Blanot 10 enfants ; Taboulot, (Philibert), née Bordet (Louise), à Ballore, 10 enfants ; Thibert (Claude), née Petot (Anne), à Thurey, 11 enfants ; Thomas (Jean-Marie), née Trelat (Marie), à Vendenesse, 13 enfants ; Vernochet (Joseph-François), née Marchandeau (Lazarette), au Creusot, 10 enfants.

(A suivre.)

LE CREUSOT

La fête patronale de Saint-Laurent

Fête foraine sur les places Schneider et de la Molette, du 9 au 23 août.

Dimanche 9 août : Fête Nautique, organisée par la société « le club nautique creusotin » avec le concours de sociétés régionales.

A 14 h. 30, à l'Etang Leduc (au lieu dit Chat Noir). Plongeons, joutes lyonnaises, natation. (Une affiche spéciale donne les détails).

Vendredi 14, à 8 heures du matin, à l'hôtel de ville, distribution de secours en argent aux indigents assistés par le bureau de bienfaisance de la ville.

Vendredi soir, à 21 heures partant de la place de la Molette, retraite aux flambeaux, avec chars et groupes, par l'Indépendante de Montchanin, l'Union Gymnique et sa cavalerie, la Saint-Hubert, l'Espérance, le Club Nautique, les deux troupes de scouts de France et les musiques des sociétés.

Itinéraire. — Rue de la Sablière, rue de Montchanin, rue d'Autun, rue Clémenceau, boulevard Henri-Paul Schneider, rue des Ecoles, rue Maréchal-Foch, place de l'Hôtel-Dieu. Dislocation et restitution du matériel à l'école de garçons de la Croix-Menée.

Samedi 15, de 5 à 6 heures, réveil en fanfare dans les différents quartiers de la ville par les trompes de chasse de la Société la « Saint-Hubert ».

De 15 à 17 heures, sur le boulevard Henri-Paul Schneider, tournoi d'escrime organisé par la Société « l'Espérance ».

1° Coupe de la Saint-Laurent. — Challenge entre les Sociétés « La Riposte » de Chalon et « l'Espérance » du Creusot : 2° Concours d'adultes ; 3° Concours de fleurets. En cas de mauvais temps, les épreuves auront lieu salle des fêtes, boulevard Saint-Quentin.

Samedi 15, à 14 h. 30, place de la Molette, départ de la course cycliste organisée par la Pédal Sportive Creusotine (dossards 13 h. 30).

Itinéraire : Creusot, Torc, Montcenis, le Creusot, la Molette, Montchanin-gare, Pont Jeanne-Rose, Perreuil, La Beaujarde, Creusot « Quatre Chemins-La Molette », Moulin à vent, Marmagne les Vernizeaux, La Tuilerie, Quatre-Chemins, la Molette, Montcenis, Torcy.

Arrivée place de la Molette. — Nombre de prix : 14. — au premier : 100 francs (pour les détails, voir les affiches spéciales).

Samedi 15, à 15 heures précises. — Grandes courses cyclistes au vélodrome de Montporcher, grand prix de la ville du Creusot.

Le soir, à 21 heures, sur la place de la Molette grand feu d'artifice monté et tiré par la maison Ruggieri, de Paris. Pendant le feu d'artifice, sonneries par les trompes de chasse de la St-Hubert.

Dimanche 16, à l'Hippodrome des Epontots, courses hippiques, organisées par la société de Saône-et-Loire (un programme spécial donnera les détails).

Dimanche 23, continuation de la fête foraine.

Dimanche 30, à 14 h. 30, au parc des Sports, grande réunion sportive, organisée par le Club Olympique Creusotin et la Ligue de Bourgogne d'Athlétisme.

⁂

A l'occasion de la fête patronale, le marché du samedi 15 août, se tiendra le vendredi 14. Les marchés des 8, 14 et 22 août, seront transférés place de la Molette.

Le marché du vendredi 14, place de la Caserne aura lieu comme à l'ordinaire.

⁂

Par arrêté de M. le maire, la circulation des voitures est interdite dans la rue reliant la rue d'Autun à la rue de la Sablière, les 9, 15, 16 et 23 août, à partir de 14 heures.

Un Polonais tombe et se faite de graves contusions. — Un travailleur Polonais des hauts-fourneaux, Stanislaw Kuly, habitant aux Sept Ecluses, était monté ouvrir la porte d'un wagon de coke qui devait être déchargé au-dessus d'une case très profonde, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba dans l'excavation. On le releva avec de multiples et profondes contusions à la tête et sur tout le corps et on le transporta d'urgence à l'Hôtel-Dieu, où il devra rester plusieurs semaines en traitement.

Avis aux propriétaires de chiens. — M. le commisaire central invite les propriétaires de chiens soumis à la taxe à les faire inscrire sans retard et à les munir de la plaque de collier règlementaire. Toute infraction sera réprimée par un procès-verbal.

Jeunesse ouvrière du Creusot. — Les séances d'entraînement de football association sont suspendues jusqu'au 19 courant.

Jeudi, à 20 heures, réunion générale, salle de la rue de Nolay.

GUEUGNON

UN GRAND FESTIVAL D'ATHLETISME AURA LIEU DIMANCHE PROCHAIN

Dimanche prochain 9 août, au Stad Foch, grand festival d'athlétisme organisé par la Société Foch, auquel prendront part les sociétés suivantes : Avant-Garde Saint-Lazare, d'Autun; Milice Notre-Dame, d'Autun ; Association Sportive de Bourbon-Lancy ; Jeunesse Ouvrière, du Creusot ; Union Sportive de Génelard ; Union Sportive des Forges de Gueugnon ; La Vaillante, de Gueugnon ; Société Foch, de Gueugnon ; Etoile Sportive de Louhans ; Jeune Garde de Montchanin-les-Mines ; Union Sportive de Neuvy-Grandchamps.

A 14 heures, présentation des athlètes sur le stade Foch et commencement du concours.

A 18 h. 30, proclamation des résultats, et distribution des récompenses. Pendant le concours-fête, la fanfare des Forges fera entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

Nul doute que cette fête sportive n'obtienne le plus grand succès, si le beau temps veut bien se mettre de la partie.

Il sera prudent de retenir ses places dès maintenant.

Brûlures. — Au cours de son travail, M. Jean-Marie Laubépin, 50 ans, chauffeur, demeurant quartier de Soulcy, a été brûlé aux deux jambes par de l'acide sulfurique.

FEUILLETON de PARIS-CENTRE -115

Une lueur dans la nuit

Par René d'ANJOU

(*Suite*)

— Mon frère courrait-il un danger ?...

— N'interprétez pas mes intentions, chère mignonne. Ne me demandez rien... Je vous aime... Je veux que vous soyez heureuse, en sûreté près de moi. Evitez dès maintenant de jeter sur notre voie des malentendus, des ennuis...

— Vous parlez par énigmes.

— Je vous demande un acte de confiance. Est-ce donc si difficile vis-à-vis d'un fiancé ?

Ce disant, il relevait jusqu'à ses lèvres la petite main dont il tenait le bras, et très longuement, la baisait.

— J'essaierai, Georges. Je dois vous accorder la première chose que vous me demandez, même avec ces réticences.

Un groom accourait

— Mademoiselle, dit-il essoufflé, Mlles Lesterel et de Fontis demandent Mademoiselle au salon bleu.

— Bien, j'y vais. Mes demoiselles d'honneur ! Vous m'accompagnez, Georges ?

— Non, laissez-moi ici. Vous avez souvent erré par ces allées. J'y retrouverai la traces de vos pas.

Georges disait-il vrai ? Ne s'illusionnait-il pas lui-même en voulant rechercher dans ces allées le souvenir de celle qui avait dû y passer ?

Qui eût pu le dire ?

……………………

Longtemps, il flâna entre les massifs de lauriers verts et les arbustes boutonnés déjà. Les lilas hâtifs montraient quelques feuilles. Puis il remonta à petits pas vers la maison précédée à gauche d'une véranda remplie de palmiers et de mimosas.

Il tourna doucement le bouton de la porte entra dans les parfums naturels des fleurs épanouies, les respira avec délices ; puis il aperçut, devant la fenêtre de son petit salon, donnant sur la serre, Roma installée à son travail absorbant.

Elle leva la tête au bruit. Elle sourit et toute la physionomie soucieuse de l'officier s'éclaira.

— Quelle intrusion ! dit-elle, mi-cordiale, mi-fâchée.

— Je ne savais où j'allais... J'ai été attiré.

— Je dessine. J'aime ce que je fais, je crée... Vous êtes seul ? Où est Mariska ?

— Elle est avec des amies du couvent... Elle leur montre ses bijoux, sans doute.

— Vous avez fait bon voyage là-bas ? demanda-t-elle, sans lever les yeux, attentive à sa tâche d'art.

— Non, je n'ai été de ma vie si triste. J'ai trouvé vide la maison de famille. J'ai marché de déceptions en inquiétudes.

Elle le regarda, compatissante, avec une réelle sincérité.

— Pourtant, vous avez votre permission de mariage ?

— Oui, j'ai été reçu par l'Empereur.

— Ah ! Racontez-moi ce qu'il vous a dit.

— Bien peu. L'Empereur n'est pas bienveillant. Il est autoritaire, bref, sérieux. Il intimide au lieu d'encourager.

— Les journaux racontent que le Prince Rorick va passer à Paris en se rendant à Londres, où il va faire un voyage d'études avec son gouverneur.

— Je ne sais pas.

— Vous avez vu le petit Prince ?

— Oui, je l'ai croisé. Et tenez, j'allais oublier... Je vous ai apporté trois photographies : celles de l'Empereur Alexis, du Prince Rorick et de l'Impératrice.

— Merci, vous me faites un infini plaisir.

Elle avait pris les photographies d'Alexis et de Rorick, elle les tenait toutes les deux dans sa main, les contemplait...

Ses yeux s'animaient. Son cœur battait plus vite.

— Que pensez-vous ? dit Georges ému inexplicablement.

— Je ne pense pas, je ressens. J'éprouve une chose si étrange ! ... Je les « reconnais » Il me semble leur avoir tant parlé, les avoir tant aimés !

— Regardez à présent ce portrait de l'Impératrice Yvana, l'adorable Yvana, comme ils disaient là-bas. Voyez à quel point vous lui ressemblez.

— Elle est brune, gaie, rose. Je suis blanche, triste et pâle. Il n'y a guère d'analogie.

— Il y en a une frappante. C'est à croire qu'elle morte, vous avez eu son âme comme vous avez son regard. Je suis allé à la crypte de Saint-Rome, j'ai vu son tombeau de marbre blanc, j'ai prié...

— Parlez-moi encore de l'Empereur... Il est tel que ce portrait ?

— Absolument. C'est un homme insensible, inflexible. Je crois que rien ne le touche ni ne l'atteint. Il est muré depuis son deuil Le soir où j'errai à l'aventure, ne sachant que devenir, j'étais allé vers la foire universelle. J'ai rencontré l'Empereur seul dans la nuit, risquant les balles et les attaques, mais parfaitement calme et indifférent, sûr de lui.

J'ai pu l'aborder, j'ai essayé de lui confier une chose qui me tient au cœur, qui prend ma vie, m'absorbe... m'angoisse... Il aurait pu être bon, m'écouter, agir plus en père qu'en souverain ; mais non, il a été mauvais, brutal même.

Il faut, en vérité, être depuis des générations fidèle à l'Empereur pour lui rester dévoué...

— C'est un principe. Allez-vous glisser sur la pente ou court Fédor ? Est-ce l'air de la maison ?

— Oh ! non, jamais ! Je donnerais ma vie s'il le fallait, pour Alexis, mais il m'a cruellement déçu et froissé. Un Empereur devrait être abordable pour tous ses sujets.

— Il perdrait son prestige, et bien souvent son temps.

— Vous trouvez juste qu'en récompense de ma vie de soldat, sacrifiée en somme à sa gloire, il me traite sans égards, ni bonté ?

— Il ne peut pas avoir tort.

— Vous êtes fanatique... Je lui ai parlé de vous.

— A quoi bon ? Il m'ignore... Laissons pareil sujet pénible, puisque vous avez souffert. A quand le mariage ?

— Le 26 mars, sans doute.

— Dans quinze jours. Vous devez être radieux... Savez-vous que je ne retrouve plus en vous, depuis quelque temps, le chauffeur radieux de Tourleven.

— Chaque jour change l'homme. Chaque passage des saisons transforme l'aspect de la nature. Je suis à présent bien plus vieux !

— Six mois !

— Ils me produisent l'effet de plusieurs hivers.

— Faites attention. Mariska a droit au bonheur. Si vous êtes morose, vous la désolerez...

— Je tacherai d'être ce qu'elle souhaite que je sois. Je ne voudrais pas sur terre causer une larme.

— Allez donc retrouver votre fiancée

— Puisque l'avenir est à nous — elle et moi toujours — ne m'ôtez pas le peu de minutes qui me restent à passer auprès de vous. Voulez-vous me permettre de vous offrir une chose assez rare, je crois, trouvée à la foire de l'Ourga ?

— Quoi donc ?

— Un fruit bleu.

— Un fruit bleu ?... Est-ce que cela existe ?

— Il paraît. J'avais cru jusqu'à ce jour aux seules fleurs bleues et à l'azur du ciel.

— Georges était allé presser le bouton électrique. Une femme de chambre parut :

— Prenez dans le hall, expliqua le jeune homme, une petit paquet enveloppé de papier blanc, Il est avec mon pardessus ; apportez-le, je vous prie.

L'instant d'après, il déficelait la corbeille finement tressée par des mains de Jaunes.

— Voici.

— Ah ! fit Roma intéressée en prenant une des noix de lyron, je n'avais jamais vu chose semblable.

— On assure que l'arbre producteur de cette noix ne fructifie que tous les cent ans.

— L'arbre de la Science, du Bien et du Mal.

— Peut-être... Partageons la noix.

— Partagez plutôt avec votre fiancée.

— Il y a deux noix, je n'ai pu en trouver davantage.

— Attendez le dîner. Nous mettrons ces merveilles sur la table.

Georges replaça le fruit dans sa corbeille, avec regret.

— Jamais rien à nous deux ! fit-il amèrement.

— Si, consentit-elle : une peine commune et c'est un lien. Nous souffrons tous deux des heurts de la vie, nous ressentons en choc les vagues si douces de l'air, nous éprouvons des vibrations ignorées.

— Voulez-vous me permettre de rester pour moi une amie ?

— Tant que je vivrai. Tant que vous serez digne de ma sympathie.

— Merci.

— Pour cela, il ne faut pas que Mariska souffre de rien ; il ne faut pas, ajouta-t-elle lentement, ses yeux lumineux posés nettement sur ceux du jeune homme, que vous hésitiez une seconde sur le chemin du devoir qui est l'honneur de la patrie et la fidélité à l'empire.

— Qu'ai-je fait pour mériter un pareil doute ?

— Je ne doute pas, je prévois. Vous allez être enlacé dans plusieurs filets : l'amour d'abord ; ensuite, les paroles tentatrices de Fédor, les attractions, les sophismes qui se cachent sous les mots de liberté... Pardonnez-moi de vous parler avec tant de rigueur ; mais, puisque vous invoquez mon amitié, j'en use.

— Vous me faites plaisir.

— Restez fidèles aux principes de vos jeunes années.

— Tout ce que vous voulez, tout ce que vous voudrez me sera possible. J'ai pour vous un culte si profond qu'il ne peut être offensant... ni caché. Nul ne l'ignore ici. Dites-moi une fois, une seule, que je ne vous suis pas indifférent, que par moments... très rares, vous pensez à moi...

— Je pense à vous souvent, répondit-elle avec un candide sourire. Je pense souvent à beaucoup de gens qui ne me sont pas indifférent, pour lesquels j'ai des sentiments très divers. Ainsi je pense à Fédor...

— Oh ! lui et moi sur le même plan !

— Non. Aux deux extrêmes. Lui je ne l'aime pas, je ne peux l'aimer et je me le reproche. Il tâche d'être bon pour moi... et pourtant je vois en lui un ennemi. Il m'a sauvé la vie, je lui dois de la reconnaissance... C'est sans doute que je n'ai pas de cœur...

— S'il disparaissait de ce monde, auriez-vous peine ou soulagement ?

— Je ne veux pas analyser cette idée...

— Ce serait m'éclairer, fit Georges, très rouge. Vous avez peur de lire votre réponse au fond de votre conscience.

— Non, non, ne traduisez pas ainsi. Sans lui je serais désemparée, il règle ma vie, mes affaires, ma fortune.

— N'importe quel notaire le remplacerait. Quant à votre existence, vous pouvez l'arranger à votre guise. L'aimeriez-vous autre ?

— Oui peut-être.

— Oh ! dites comment ?

— A quoi bon ?... Je ne puis changer.

— Vous êtes indépendante.

— Bien peu. Je suis si mal équilibrée que je ne saurais régler l'ordonnance de mes actes.

— Quelle calomnie ? Aucun lien ne vous attache à Fédor.

— Il est, avec les siens les seuls parents qui me restent.

Georges tombait dans une réflexion prolongée, très décevante.

Il aurait voulu être celui sur lequel eût pu s'appuyer Roma ; il aurait souhaité lui donner un peu de la réalisation de son rêve.

(A suivre).

Avis mortuaires

M. et Mme Mathieu Ponceau et leur fille, M. et Mme Georges Massot et leurs enfants, et petits-enfants, ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Germain PONCEAU

leur père, beau-père, grand-père, arrière grand-père, décédé à Toucy, le 4 août 1925, dans sa [illegible] année, muni des Sacrements de l'Eglise, et vous prient d'assister aux Convoi, Service et Enterrement qui auront lieu en l'église d'Ourouër (Nièvre), le vendredi 7 août, à 10 heures du matin.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

* * *

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Louis-Emile GERSANT

décédé en son domicile, à Chalon, commune de Chaulgnes, le 5 août 1925, à l'âge de 69 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 7 courant, à 10 heures (heure ancienne), en l'église de Chaulgnes.

De la part de Mme Gersant, sa veuve ; de Mme Luthereau, sa sœur ; de ses neveux, nièces, oncle, tantes, cousins, cousines et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

* * *

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Auguste SENNE

Contrôleur principal aux P. T. T.

décédé en son domicile à Nevers, rue des Montapins, n° 5, le mardi 4 août 1925, dans sa 64e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le samedi 8 courant, à [illegible] h. 30, en l'église Notre Dame de Lourdes, sa paroisse.

On se réunira à la Maison mortuaire à 9 h. 15.

De la part de : Mme Senne, son épouse ; M. et Mme Adolphe Martin, ses enfants ; M. Jacques Martin, son petit-fils ; M. et Mme Guerault, ses beau-frère et belle-sœur ; M. Lucien Guerault, son neveu, de ses cousins, cousines et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part le présent avis en tenant lieu.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le corps sera transporté à la gare pour être dirigé sur Mesve-Bulcy, où aura lieu l'inhumation le même jour dans le caveau de famille. Réunion à la gare à 2 heures.

Services et Messes

Un service de Quarantaine, pour le repos de l'âme de

Monsieur Jean-Marie COCHET

sera célébré le lundi 10 août, en l'église paroissiale d'Isenay, à 10 heures du matin (heure légale).

De la part de la famille.

Bibliothèque Plon

LE MENEUR DE LOUVES

par Rachilde

La bibliothèque Plon vient de s'enrichir d'une des œuvres les plus significatives et les plus émouvantes de l'illustre romancière. C'est, dans le cadre d'une reconstitution des temps mérovingiens, l'histoire d'un simple berger, chasseur intrépide, sorcier redouté, tueur de loups, dompteur de louves, haussé par une étrange fortune jusqu'à l'amour de deux princesses royales.

Toute la dureté d'une époque de transition revit dans ce récit où surgissent, en un éclatant relief, les scènes d'orgie, les brutalités d'une plèbe à demi-païenne encore, les drames secrets des cours mérovingiennes, les mystères inquiétants des cloîtres, les manifestations impressionnantes de la puissance civilisatrice de l'Eglise. Jamais commentaire plus vivant et plus passionné n'a été écrit sur la grande chronique de Grégoire de Tours, rendue ainsi présente, en images expressives, à nos yeux tour à tour surpris et horrifiés.

ANISETTE MARIE BRIZARD à l'eau glacée

LES CONCERTS DE T.S.F.

« RADIO-PARIS »

Programme d'aujourd'hui jeudi 6 août :

A 12 h. 30, radio-concert Lucien Paris : 1° [illegible]che Chinoise (Paul Lincke) ; 2° Passing of [illegible]mé, valse (Jopce-Salabert) ; 3° Canzonetta, de violon (d'Ambrosio) ; 4° Pour Colom[illegible] sérénade (M. Hauchard) ; 5° Chanson [illegible]omne (E. Elgar) ; 6° Tarentelle, solo de violoncelle (Lederer) ; 7° Danse de Brahme (H. de Bozi) ; 8° L'amour masqué, sélection (Messager-Salabert) ; 9° Si j'étais jardinier (Chaminade) ; 10° Chanson triste, violon (Duparc) ; 11° Tarentelle (d'Ambrosio) ; 12° O Marenarielle, barcarolle (Gambardella) ; 13° Gavotte, solo de violoncelle (Couperin) ; 14° The Blak Panther (E. Zamor fils) ; 15° La Tosca (Puccini-A. Berghs).

A 16 h. 45, la demi-heure des enfants (Radio-concert) : 1° Les grelots, les Tambours, les Clochettes (F. Hitz) ; 2° Histoire de Ficelles (extrait de sur pieds), conté 'u Radiolo (J. de Gachons) ; 3° Aubade pour une poupée (Tangasson) ; 4° Le loup et l'agneau (La Fontaine), fable dite par Radiolo ; 5° Les Fantoccini (Lecocq) ; 6° Marche enfantine (Ch. Quef).

A 17 h. 15, radio-concert avec le concours des solistes Radio-Paris : 1° Sérénade catalane (P. Lacombe) ; 2° Méditation de Thaïs, violon ; Jean Herbé (Massenet) ; 3° Air de Ballet, flûte : Lucie Dragon (Chaminade) ; 4° Petite suite (H. Busser) ; 5° Tzigane et Bohémienne (Schneklud), solo de violoncelle : Lucienne Radisse ; 6° Ballet d'Hérodiade (Massenet).

A 20 h. 45, radio-communiqué en espéranto ; Radio-communiqué de l'écran ; Causerie par M. Bernard-Grasset, sur « Les mémoires de Radiolo » ; Causerie sous les auspices de l'Union des Grandes Associations sur : « La Croix Rouge Française au Maroc ».

A 20 h. 45, radio-concert : Fragments du « Petit Duc », opérette de Lecocq, avec le concours de : Mme Jeanne Beaumont et Mme Andrée Cortyl.

TOUR EIFFEL

De 18 h. 15 à 19 h. 15 (2.650 m.) avec le concours de Mme Jacqueline Chantereine, de l'Odéon, Jane Alleon, soprano, Martine Barbillon, violoniste lauréate du Conservatoire, Mauricette [illegible]ndré, pianiste, 1er prix de l'Ecole Supérieure de [illegible]ique, de MM. Paul Rémond, flûtiste et Jean [illegible] secrétaire général du Radio-Club de [illegible]ance.

Programme : Thème varié (Hadyn,) piano ; Les heures claires ; Un toit là-bas (Emile Verhaeren) ; Le rossignol en amour (Couperin), flûte ; Primavera, dans la forêt (Grieg), chant ; 9°. Etude (Chopin) ; variations sur un thème de Corelli violon ; Nocturne (Jean Moreas), adagio (Mozart) flûte ; Nocturne fantastique (Barthélemy) ; Pastourelle et Rondo (Desportes) ; chant, [illegible] le Rosiane (Flament). La semaine radiotéléphonique par Jean Quinet.

A 19 h. 10 : les dernières nouvelles.

ECOLE SUPERIEURE DES P. T.T.

A 20 h. 30 : cours d'esperanto. Interrogations et réponses d'un élève.

A 21 heures : chronique du cinéma par M. Harlé. Seizième causerie de M. Eugène Jacob sur Molière, sa vie, son œuvre.

Programme : Le Bourgeois Gentilhomme, Psyché, tragédie, ballet d'après la fable d'Apulée, fruit de la collaboration de Molière et de Corneille ; audition des principales scènes du Bourgeois Gentilhomme données avec le concours de Miles Lucienne Mignon, Odette Dalmont, Jane Préval, Lorival, MM. Marcel Roma, Marie Robert, Charcoun, Frassin, Brézé et Alec Bar[illegible].

Foires et marchés de la région

AUXERRE. — A la dernière foire, on cotait : 70 vaches dont 50 laitières vendues, de 2.500 à 3.400 fr. et 20 génisses vendues de 1.500 à 1.800 ; 10 veaux ; 50 porcs grands et petits élèves, de 150 à 450 fr. ; 30 chevaux ; 10 ânes ; beurre, 15 à 17 fr. le kilo ; œufs, 6 fr. la douzaine ; poulets, 6 à 8 fr. la livre ; lapin, 4 à 4.50

BLENEAU. — On cotait : beurre, 5,50 la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; poulets, 35 à 45 fr. la paire ; canards, 20 à 25 fr. la paire ; lapins, 12 à 20 fr. pièce ; chevreaux, 40 à 45 fr. pièce.

BOURBON-LANCY. — On cotait : beurre, 7,50 à 7,75 le demi-kilo ; œufs, 5,50 à 6 fr. la douzaine ; poulets gros, 24 à 26 fr. la paire ; oies, 40 à 48 fr. la paire ; lapins domestiques, 10 à 15 fr. l'un ; choux cabus, 0,75 à 1,50 l'un ; choux-fleurs, 3 à 4 fr. l'un ; melons 3 à 4 francs l'un ; salade, 0,40 à 0,50 la plante ; carottes, 0,50 le paquet ; haricots, 1 fr. 25 à 1,50 le demi-kilo ; pommes de terre, 0,75 à 1 fr. le kilo ; fromages de chèvre, 1 fr. l'un ; fromages de vache, 0,50 à 0,60 l'un.

BRIENON. — On cotait : blé, 125 fr. le quintal ; farine, 170 fr. ; son, 72 fr. ; remoulage, 80 francs ; seigle, 90 fr. ; avoine, 96 à 98 fr. ; beurre, 15 à 16 fr. le kilo ; œufs 5 à 5,25 la douzaine.

CHANTENAY-SAINT-IMBERT. — On cotait : Poulets, le kilo sur pied, 11,50 à 12 francs ; oies, la paire, 38 à 45 francs ; canards, la paire, 28 à 30 francs ; lapins, le kilo sur pied, 5 fr. à 5,50 ; beurre, le kilo, 12 à 13 francs ; œufs, la douzaine 5 francs ; fromages du pays, la pièce, 1,30 ; pommes de terre nouvelles, 0,75 ;

CORBIGNY. — On cotait : beurre, 7 fr. à 7,50 la livre ; œufs, 5,50 la douzaine ; fromages de vache frais, 0,90 et 1 fr. l'un ; poulets, 23 à 35 francs la paire ; canards, 19 à 28 francs la paire poulets au détail, 5,25 la livre ; lapins, de 10 à 15 francs l'un ; au détail, 4,75 l'un ; pigeons, 7 à 9 fr. la paire ; pintades, 14 et 15 fr. l'une ; carpes, 3 fr. la livre ; brochet, 3,25 la livre ;

DOMPIERRE-LES-ORMES. — On cotait : bœufs gras, 410 à 460 fr. les 100 kilos ; vaches grasses, 380 à 490 fr. ; porcs gras, 680 à 700 fr. veaux, 600 à 700 fr. ; moutons, 520 à 630 fr. ; bœufs de trait, 3.000 à 4.000 fr. la paire ; vaches laitières, 700 à 1.700 fr. pièce ; vaches au veau, 1.800 à 3.300 fr. ; nourrains, 200 à 300 fr. ; œufs 5 à 5.25 la douzaine ; beurre, 5.50 à 6 fr. la livre ; poulets, 11 à 16 fr. pièce ; lapins, 12 à 20 fr. ; oies, 15 à 20 fr. ; canards, 9 à 15 francs ; fromages de chèvre, 1,05 la pièce ; de vache, 0,50 à 0,60 pièce.

DORNES. — A la foire, on cotait : veaux de boucherie, de 6 fr. à 6,50 le kilo ; porcs gras, 7 fr. le kilo ; nourrains, de 7 à 8,50 le kilo.

— Au marché, on cotait : dindes, de 80 à 90 francs la paire ; oies, de 40 à 50 francs la paire ; canards, de 20 à 25 francs la paire ; poulets, de 18 à 40 francs la paire ; pigeons, de 8 à 9 fr. la paire ; lapins, de 15 à 25 francs pièce ; beurre, de 12 à 12,50 le kilo ; fromages du pays, de 1 fr. à 1,25 pièce ; choux pommés, de 0,50 à 1 fr. pièce ; pommes de terre, de 0,80 le kilo ; tomates 2 fr. le kilo ; choux-fleurs, de 2 à 3 fr. pièce ;

GIVRY. — On cotait : beurre, 6,50 la livre ; œufs, 6 fr. la douzaine ; fromages, 0,75 ; crème, 1 fr. ; pommes de terre, 0,75 le kilo ; haricots verts, 1,75 ; tomates 1 fr. ; melons, 3,50 ; cornichons, 3 fr. le kilo ; carottes, 0,35 le paquet ; oignons, 0,20 ; poireaux, 0,35 les deux paquets ; salade, 0,15 la tête ; choux, 0,35 à 0,75 l'un.

LURCY-LEVY. — On cotait ; beurre, de 6 à 7 fr. la livre ; œufs, 4.75 à 5 fr. la douzaine ; fromages du pays : de vache, de 1.25 à 1.60 la pièce ; de chèvre, de 0,60 à 0,75 la pièce ; fromages frais, 1 fr. la pièce ; bons poulets de première qualité, de 35 à 45 fr. la paire ; vieilles poules, de 30 à 35 fr. la paire ; poulets de grains, de 25 à 32 fr. la paire ; oies, de 40 à 45 fr. la pièce ; dindonneaux, de 15 à 20 fr. la pièce ; canards, de 25 à 30 fr. la paire ; pintades, de 30 à 32 fr. la paire ; pigeons, de 6 à 7 fr. la paire ; lapins domestiques, de 12 à 22 fr. la paire, ou la livre en bourre, 3 à 3,25 ; chevreaux, de 25 à 35 fr. la pièce ; veaux, sur pied, se vendent, de 3 à 3,25 la livre ; choux-fleurs, de 3 à 4 fr. la pièce ; melons, de 2 à 4 francs ; haricots verts, de 1 à 1,25 le kilo ; pommes de terre nouvelles, de 0,75 à 1 fr. le kilo ; les vieilles pommes de terre se vendent, de 4 à 5 fr. le double décalitre ; chouxpommés, 0,75 à 1 fr. la pièce ; blé, de 138 à 140 fr. suivant qualité ; orge, de 100 à 105 fr. ; seigle, de 98 à 100 fr. ; farine de froment première qualité, 175 fr. ; son, de 65 à 68 fr. ; maïs, de 95 à 98 francs ; sarrazin, de 90 à 95 fr. ; avoines jaunes ou blanches, de 83 à 85 fr. ; avoine grises, de 85 à 90 fr. ; avoines noires, 100 à 102 fr. le tout aux 100 kilos.

MONTARGIS. — On cotait : beurre, 15 à 16 fr. le kilo ; œufs, 5.50 à 6 fr. la douzaine ; poulets, 30 à 40 fr. la paire ; canards, 28 à 32 fr. la paire ; lapins, 12 à 18 fr. la tête ; veaux de lait, 90 à 250 fr. la tête ; veaux gras, 10.50 à 12 fr. le kilo.

MONTCHANIN. — On cotait : beurre, 7,50 ; œufs, 6 fr. ; pommes de terre, 1,75 les 2 kilos ; gros poulets, 30 fr. pièce ; canards, 28 à 30 fr. ; lapins tués, 4,50 ; pigeons, 5 fr. pièce ; melons, 1,75 à 4 francs.

PITHIVIERS. — On cotait : canards, 25 à 30 francs ; poulets, la paire, 40 à 45 fr. ; pigeons, la paire, 8 à 10 francs ; lapins privés, 14 à 15 fr. beurre, le kilo, 14 à 15 francs ; œufs, la douzaine, 6 fr. à 6,50.

ROANNE. — On cotait : froment, 120 à 125 francs ; seigle, 95 fr. ; orge, 98 fr. ; avoine, 85 fr. ; farine, 172 fr. ; pommes de terre, 50 fr. ; haricots, 180 fr. ; paille, 13 fr. ; foin, 15 fr. ; le tout aux 100 kilos ; beurre, 6 fr. la livre ; œufs, 5,25 la douzaine.

Marché aux bestiaux : veaux, amenés 80, vendus de 625 à 675 fr. les 100 kilos ; moutons, amenés 65, vendus de 500 à 550 fr. les 100 kilos ; porcs, amenés 12, vendus de 560 à 590 francs les 100 kilos ; vaches, amenées 8, vendues de 2.000 à 3.000 francs pièce.

SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN. — On cotait : poulets, 15 à 30 fr. pièce ; canards, 12 à 16 fr. pièce ; lapins, 8 à 18 fr. ; pigeons, 11 à 13 fr. la paire ; beurre, 5.50 à 6 fr. la livre ; œufs, 5.50 à 5,75 la douzaine ; veaux, 630 à 680 fr. les 100 kilos poids vif ; porcs gras, 650 à 640 fr. ; blé, 128 à 130 fr. les 100 kilos ; seigle, 115 à 118 fr. ; avoine, 100 à 102 francs.

Marché actif, bien approvisionné. Vente active sur les veaux et baisse légère sur les porcs gras.

SANCOINS. — A la foire on cotait : taureaux 6, de 2.3000 à 3.500 ; bœufs gras 8, à 5,10 kilo ; bœufs de trait 10 paires, de 7.000 à 9.000 ; vaches grasses 260 à 4,80 le kilo ; vaches suitées 165, de 2.300 à 3.800 ; vaches laitières 60, de 2.200 à 2.600 ; génisses 150, de 2.300 à 2.700 ; taures, taurillons 85, de 1.700 à 1.900 ; veaux 188 à 7,10 le kilo ; chevaux 22, de 1.700 à 2.600 ; juments 28, de 2.600 à 3.400 ; ânes 45, de 450 à 1.400 ; moutons gras 260 à 6,50 le kilo ; brebis 75, de 190 à 210 ; agneaux 170, de 160 à 200 ; porcs gras 70, à 7,40 le kilo ; nourrains 285, de 210 à 300 ; chèvres 8, de 35 à 70.

Au marché : poulets 550 paires, de 30 à 42 la paire ; canards 240 paires, de 22 à 30 la paire ; lapins 270 pièces, de 18 à 24 la pièce ; beurre 870 kilos, de 12 à 13 le kilo ; œufs 790 douz., de 5,25 à 5,50 la douzaine.

SENNECEY-LE-GRAND. — On cotait : beurre 13 à 13,75 le kilo ; œufs, 5,25 à 5,75 la douzaine ; fromages de vache, 0,60 à 0,75 l'un ; fromages de chèvre, 2,50 à 2,75 la douzaine ; crème, 0,60 la tasse ; gros poulets, 18 à 22 fr. l'un ; canards, 10 à 13 fr. ; pigeons, 8 à 10 fr. la paire ; gros lapins, 16 à 20 fr. ; pommes de terre, 0,60 à 0,75 le kilo ; carottes, 0,30 à 0,40 le paquet ; oignons, 1 à 1,25 le kilo ; choux cabus, 0,60 à 0,75 l'un ; choux-fleurs, 1,50 à 2,50 ; pois à écosser, 1,75 à 2 fr. le kilo ; haricots verts, 1,50.

TANNAY. — On cotait : beurre, de demi kilo, 8 à 8,50 ; œufs, 6 fr. la douzaine ; fromages de vache frais, 1 fr. pièce ; durs, 1,50 ; gras, 1,60 pièce ; poulest petits, 18 à 22 fr. la paire ; canards, 24 à 26 fr. la paire ; pigeons, 6 fr. pièce ; lapins, 14 à 18 fr. pièce ; pommes de terre, 0,60 le kilo ; choux, 0,60 pièce ; carottes, 0,40 la botte.

TOUCY. — A la dernière foire, on cotait : veaux, 11 à 12,50 ; vaches, 7,50 à 8.50 ; moutons, 10 à 11 fr. ; agneaux, 12 à 13 fr. ; gros porcs, 8 à 8,50 ; veaux de lait, 200 à 350 fr. la pièce ; porcs nourrains, 300 à 400 fr. ; petits porcs, 130 à 200 fr. ; dindes, 105 fr. la paire ; oies, 50 fr. ; poulets, 35 fr. ; canards, 27,50 ; pigeons, 8 fr. ; lapins 17,50 pièce ; beurre, 13 francs le kilo ; œufs, 5 fr. 1 adouzaine.

☞ Pour toutes demandes de renseignements, il est indispensable de rappeler le numéro de l'annonce et de joindre un timbre de 0 fr. 30 pour la réponse.

BOURSE DU COMMERCE

SUCRES. — Courant, 224.50 et 224 payé ; prochain, 219.50 payé ; octobre, 204.50 et 205 payé ; 3 d'octobre, 204 payé ; 3 de novembre, 203 et 203.50. Cote officielle, 225 à 227. Tendance ferme.

ALCOOLS. — Courant, 720 acheteur ; prochain, 720 acheteur ; octobre, 715 nominal ; 3 d'octobre, 715 à 725. Tendance ferme.

Blés. — Courant, 133 payé ; prochain, 128.75 payé ; septembre-octobre, 128.50 payé ; 4 derniers, 128.75 payé ; novembre-décembre, 129.75 payé. Tendance ferme.

SEIGLES. — Courant, 99 nominal ; prochain, 100 acheteur ; septembre-octobre, 100 acheteur ; 4 derniers, 102 acheteur ; novembre-décembre, 100 acheteur. Tendance ferme.

FARINES. — Courant, 168 acheteur ; prochain, 160 acheteur ; septembre-octobre, 159 acheteur ; 4 derniers, 158 acheteur ; novembre-décembre, 158.50 acheteur.

AVOINES NOIRES. — Courant ,105 et 104.75 payé ; prochain, 97.50 à 98 ; septembre-octobre, 97 payé ; 4 derniers, 96.75 et 97 payé ; novembre-décembre, 97.25 payé. Tendance ferme.

AVOINES DIVERSES. — Courant, 100 acheteur ; prochain, 94 acheteur ; septembre-octobre. 94 acheteur ; 4 derniers, 94 acheteur ; novembre-décembre, 94 acheteur. Tendance calme.

BOURSE DE PARIS

du 5 août 1925

MARCHE A TERME

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Banq. de France..	.... ..	.... ..	Courrières	663 ..	673 ..
— Algérie ...	.... ..	.... ..	Lens.........	339 ..	371 ..
— Nat. Crédit.	629 ..	625 ..	Boléo.........	463 ..	462 ..
— Paris P.-Bas	1324 ..	1310 ..	Penarroya.....	[illegible]	[illegible]
— Union-Paris.	879 ..	862 ..	Platine.......	[illegible]	843 ..
Comp. Algérienne.	.... ..	1015 ..	Dabrowa	510 ..	507 ..
Comp. Nat. Esc..	935 ..	943 ..	Financ. Pétrole..	293 ..	286 ..
Crédit Com. France	654 ..	654 ..	Pétroles Premiers	200 ..	197 ..
— Fonc. Fr...	1318 ..	1320 ..	Kulhmann	475 ..	473 ..
— Lyonnais...	1521 ..	1510 ..	Phosph. de Gafsa.	966 ..	947 ..
— Mobilier Fr.	485 ..	483 ..	Prod. Chim. Alais (Pechiney) ...	938 ..	938 ..
Soc. Gén. Nom..	783 ..	.... ..	Messag. Marit...	122 ..	117 ..
Rente Foncière..	1223 ..	1200 ..	Transatlantique .	127 ..	127 ..
Suez act. capital.	11560 ..	11600 ..	Voitures.......	758 ..	731 ..
— Parts de Fond.	810 ..	730 ..	Caoutc. Indo-Chine	240 ..	1219 ..
— Soc. Civile..	16550 ..	16450 ..	Orosdi Back....	96 50	97 ..
Est..........	600 ..	.... ..	Say..........	1880 ..	1879 ..
Lyon	831 ..	810 ..	Union Europ. Ind. & Finan.....	1172 ..	1157 ..
Midi	... ..	... ..	Russe Consolidé..	16 9.	17 85
Nord.........	1044 ..	1030 ..	— 3% 96...	10 20	10 95
Orléans......	... ..	... ..	— 5% 1906..	17 95	18 95
Santa Fé	1204 ..	1220 ..	— 4½% 1909..	12 3.	13 ..
Métro	435 ..	438 ..	Turc Unifié.....	63 1.	63 90
Distribution Elec.	945 ..	930 ..	— 5% 1914..	34 3.	35 ..
Comp. Gén. Elec..	.... ..	1490 ..	Banque Mexique..	518 ..	508 ..
Thomson	367 ..	362 ..			
Elec. Métal. Dives.	1060 ..	1065 ..			
Tréfil. du Havre..	169 ..	166 ..			

BANQUE A TERME

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
Banque Ottomane.	927 ..	940 ..	Caoutchouc.....	254 ..	249 ..
Créd. Fonc. Egypte	3195 ..	3199 ..	De Beers ord....	1248 ..	[illegible]
Congo Sup. aux Gr. Lacs Afric.	849 ..	835 ..	— Pref...	1352 ..	1352 ..
Nitrate Railways.	1090 ..	1089 ..	Hotchkiss......	1151 ..	1155 ..
Wagons-Lits ord..	929 ..	945 ..	Malacca ord	336 ..	320 ..
Centra Mining...	1625 ..	1612 ..	Mexican Eagle...	106 ..	101 50
Rio Tinto......	[illegible]	4140 ..	Montecatini.....	212 ..	214 50
Azote........	1372 ..	1374 ..	Phosph. Tunisiens	470 ..	467 ..
Lautaro.......	665 ..	665 ..	Rand Mines.....	351 ..	353 ..
Pétrofina	1272 ..	1268 ..	Tanghanyka.....	290 ..	287 50
Sucr. Egypte Ord.	1215 ..	1212 ..	Tharsis	433 ..	439 ..
Tabacs Ottomans.	410 ..	411 ..	Transvaal......	491 ..	476 ..
Bakou	2280 ..	2450 ..	Tubize Priv.....	585 ..	586 ..

PARQUET COMPTANT

VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour	VALEURS	Cours de la veille	Cours du jour
3%	48 10	47 75	VILLE DE PARIS 1865 4%..	682 ..	672 ..
3% Am.......	57 ..	56 25	1871 3%..	305 ..	306 ..
3½ % Am.....	84 60	84 80	— Quarts..	.. ..	.. ..
5 % 1915.....	57 ..	57 ..	1875 4%..	344 ..	341 ..
4 % 1917.....	47 75	47 50	1876 4%..	336 ..	335 ..
4 % 1918.....	47 ..	46 75	1892 2½%	171 50	172 ..
5 % 1920.....	70 50	70 25	— Quarts..	51 ..	50 ..
6 % 1920.....	65 50	65 10	1894-96 2½	169 ..	169 50
Et. 4 % 1912...	... ..	... ..	— Quarts..	45 25	46 ..
— 5 % 1919...	248 ..	230 ..	1898 2%..	204 ..	204 ..
Bons Trésor 1922.	475 ..	479 ..	— Quarts..	52 ..	54 ..
— Févr. 1923.	495 50	496 25	1899 Métro..	184 ..	194 ..
— Sept. 1923.	486 50	485 75	— Quarts..	49 25	49 75
Oblig. décennales: 1919-1929...	75 60	75 20	1904 Métro..	217 ..	223 ..
— 1922-1932 .	78 ..	... ..	- Cinquième.	.. ..	54 75
Crédit Nat. 1919.	332 ..	328 75	1905 2¾%	321 ..	319 ..
— — 1920.	341 ..	333 ..	— Quarts..	74 25	73 ..
— — 1924.	382 ..	376 ..	1910 Métro..	162 ..	... ..
— — 1921.	420 ..	418 ..	— Demie...	.. ..	79 ..
— Févr. 1922.	475 ..	458 ..	1910 3%..	172 ..	165 ..
— Juil. 1922.	467 ..	470 ..	— Quarts..	43 ..	43 25
— Janv. 1923.	365 ..	362 ..	1912 3%..	160 ..	160 ..
— Juin 1923.	385 ..	378 ..	1919 5%..	280 ..	275 ..
Meurthe et Moselle	356 ..	350 ..	- Cinquième.	70 ..	73 ..
Meuse (Recons.) .	... ..	340 ..	1921 5¾%	393 ..	393 ..
Nord 6%	379 ..	364 ..	Aniche........	1150 ..	1150 ..
Ville d'Albert 6%	356 ..	... ..	Marles........	485 ..	480 ..
— Reims 1921.	... ..	[illegible]	Nakta El Hadid..	825 ..	810 ..
— Verdun 6%.	350 50	350 ..	Etabl. Poulenc...	735 ..	730 ..
— Mulhouse 1922	... ..	... ..	Saint-Gobain....	3830 ..	3840 ..
Forges Jeumont..	[illegible]	387 ..	Bénédictine	3060 ..	3110 ..
Et. Elect. N.-E...	380 ..	367 ..	Cusenier	[illegible]	3420 ..
Eglises Dévas...	358 ..	350 ..	Dist. Indo-Chine..	260 ..	[illegible]
Grosse Métallurgie	353 ..	345 ..	COMMUNALES 1879	417 ..	410 ..
— Nouv.	351 ..	348 ..	1880	440 ..	449 ..
Call. Fives-Lille..	365 ..	356 ..	1891	194 ..	188 ..
Houillères Nord..	... ..	363 ..	1892	222 ..	220 ..
— 1922.	374 ..	362 ..	1896	218 ..	219 ..
Indust. Sucr. Fr..	362 ..	348 ..	1906	... ..	234 ..
— 1922.	... ..	... ..	1912	122 ..	122 ..
Indust. Text. R. Div	353 ..	341 ..	1920	304 ..	300 ..
— Alsac. 6%	350 ..	... ..	1922 L.....	332 ..	335 ..
— 1922.	369 ..	... ..	1922 N L....	.... ..	... ..
Métallurgie Sin ..	... ..	360 ..	FONCIÈRES 1879	433 ..	430 ..
Mines Lens 6%..	421 ..	411 ..	1883	215 ..	213 ..
Saint-Gobain 1921	487 ..	... ..	1885	216 ..	213 25
Usines Sin. 6 ½ .	390 ..	385 ..	1895	225 ..	225 ..
Nord Sud......	185 ..	181 ..	1903	225 ..	220 ..
Omnibus	605 ..	599 ..	1909	125 ..	124 ..
Tabacs des Philip.	3900 ..	... ..	1913 3½%	240 ..	238 ..
Commentry Fourch	835 ..	835 ..	— 4%..	328 ..	327 ..
Fives Lille.....	1609 ..	1610 ..	1917	192 ..	186 ..
Schneider	1160 ..	1180 ..	1921	370 ..	361 ..
BANQUE COMPT.			CHANGES		
Royal Dutch	33750 ..	33850 ..	Londres.......	102 48	103 44
Royal Dutch 1/10.	[illegible]	3395 ..	New-York	21 08	21 31
Shell	477 ..	481 ..	Allemagne	501 75	505 25
Monaco	[illegible]	6960 ..	Belgique	96 57	95 95
Monaco 1/5....	1363 ..	1362 ..	Espagne	304 75	307 75
CHANGES APRÈS BOURSE			Hollande	847 50	853 25
Londres.......	... ..	103 20	Italie	77 05	77 50
New-York......	.. ..	21 37	Suède........	... ..	571 ..
			Suisse	... ..	413 50

HALLES CENTRALES DE PARIS

du 5 août 1925

VIANDES. — Cours moyen au kilo :

Bœuf. — Quart derrière, 1e qualité, 11.30 ; aloyau, 1e qualité, 15.20 ; paleron, 1e qualité, 6.80.

Mouton. — Entier, 1e qualité, 11,50 ; épaule, 1e qualité, 9.50 ; poitrine, 1e qualité, 5.30.

Veau. — Entier ou demi, 1e qualité, 9.20.

Porc. — Demi-porc, 1e qualité, 10.00.

VOLAILLE. — Canards de ferme, la pièce, 9 à 11.50 ; oies, le kilo, 8 à 11.00 ; poules toutes provenances, 15.50 à 20.50.

POISSONS. — Le kilo : anguilles, 6 à 17 fr.; brêmes, 4 à 6 fr.; brochets, 8 à 18 fr.; tanches, 6 à 8 fr.; grenouiles, 0.50 à 12 fr.; truites, 10 à 26 fr.; perches, 5 à 6 fr.; goujons, 8 à 16 fr.

LEGUMES. — Les 100 kilos: pommes de terre, Bretagne, 55 à 60 fr.; Espagne, 110 à 120 fr. ; Paris, 50 à 75 fr.

BEURRES. — Le kilo . Charente, Poitou, 13 à 16.80 ; Touraine, 13 à 16 fr.; Normandie, 11 à 14.50.

ŒUFS. — Le mille : Brie, Beauce, 480 à 510 francs ; Bourbonnais, Nivernais, 440 à 490 fr.; Touraine, 480 à 560 fr.; Auvergne, 440 à 470 fr.

FROMAGES. — Gruyère, 8 à 11.50.

L'impression est tout de suite très bonne

Toutes les personnes qui en ont fait usage vous le diront. Les Pilules Pink donne tout de suite une excellente impression. Les premières boîtes procurent déjà une sensation de force, de bien-être et de calme qui dénote bien le rétablissement de l'équilibre physique. Cette heureuse et rapide influence tient aux propriétés que possèdent à un très haut degré, les Pilules Pink de régénérer le sang et les forces nerveuses. Or, comme la plupart de nos malaises viennent de l'altération de la qualité du sang et de la dépression des nerfs, l'efficacité des Pilules Pink s'explique parfaitement. Cette efficacité se manifeste d'autant plus complètement que les Pilules Pink agissent, en outre, de façon active sur l'ensemble des fonctions vitales.

Mlle Elise Touillon (Cl. Cachet).

« C'est avec plaisir que je viens vous faire part que les Pilules Pink m'ont rendu la santé, écrit Mlle Elise Touillon, demeurant à la Motte-Saint-Jean, par Digoin (Saône-et-Loire). Il y avait déjà quelque temps que je me sentais très fatiguée. J'avais des maux de tête et des points de côté et n'avais aucun appétit. J'ai pris des Pilules Pink sur le conseil d'une amie et aujourd'hui je suis complètement rétablie. »

Les Pilules Pink conviennent à toutes les personnes atteintes d'anémie, neurasthénie, affaiblissement général, troubles de la croissance et du retour d'âge, maux d'estomac, maux de tête, irrégularités des règles.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phcie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 4 fr. [illegible] la boîte, 24 fr. les 6 boîtes, plus 0 fr. 60 de timbre-taxe par boîte.

MANUFACTURES FRANÇAISES

D'AMEUBLEMENTS

COLLET-MERIAUD

Varennes-sur-Allier (Allier)

STOCK VISIBLE : 30.000 meubles

Entrée libre. — Prix marqués

Ouverture permanente dimanches et fêtes compris).

Bons Défense et Rente française acceptés en paiement à la valeur du jour.

Maison de confiance. — Produits garantis

ENVOI GRATIS DU CATALOGUE DE PROPAGANDE (8 pages)

Notre

Catalogue Général

véritable encyclopédie du Meuble, comprenant 100 pages grand format et 1.200 reproductions photographiques avec choix complet : Literie, Sièges, Chambres, Salles à manger, Salons, Cabinets de travail etc. etc... est envoyé franco et recommandé contre trois francs joints à la demande.

Inspecteurs, Agents généraux

Agents demandés par importante Cie d'Assurances pour Nevers, Decize, La Guerche et toutes localités industrielles de la région. Travail facile et forte rémunération, convenant même à OUVRIER sans quitter emploi, 22 à 40 ans.

Ecrire, en indiquant emploi actuel et heure de liberté pour mise au courant sur place, à JAVIN, Hôtel de la Paix, Nevers. Ne pas se présenter.

AVEZ VOUS MAL AUX PIEDS?

ESSAYEZ DONC CECI ET VOUS NE SOUFFRIREZ PLUS

Procurez-vous chez le pharmacien un paquet d'environ une demi-livre de Saltrates Rodell, et faites-en dissoudre ce soir une petite poignée dans une cuvette d'eau chaude. Les Saltrates, sels médicinaux extra-concentrés, donnent à l'eau de merveilleuses propriétés curatives et la saturent d'oxygène à l'état naissant. En trempant vos pieds pendant une dizaine de minutes dans un tel bain tonifiant et décongestif vous vous débarrasserez à coup sûr de vos divers maux de pieds, car toute enflure et meurtrissure, toute irritation et démangeaison, toute sensation de douleur et de brûlure, disparaîtront comme par enchantement. Un bain saltraté est également d'une grande efficacité contre la mauvaise odeur et autres effets désagréables d'une transpiration excessive.

Une immersion plus prolongée ramollira les cors, durillons et autres callosités douloureuses, à un tel point que vous pourrez les enlever facilement et sans douleur : inutile de vous charcuter avec un couteau ou un rasoir.

Un seul paquet de Saltrates Rodell suffit pour remettre vos pieds en parfait état, de sorte que vous vous sentirez à l'aise dans vos souliers les plus étroits que dans vos chaussures les plus confortables. Tous les pharmaciens vendent des Saltrates Rodell, essayez-les dès ce soir, et demain vous aurez la sensation de posséder

DES PIEDS QUI ONT ÉTÉ REMIS A NEUF !

ESTOMAC-FOIE INTESTINS-DIABÈTE

BUVEZ L'EAU MINÉRALE DE

POUGUES

St LÉGER - ALICE

LA PLUS AGRÉABLE DES EAUX DE TABLE ET DE RÉGIME

« LES ANNALES »

De remarquables articles dans le dernier numéro des *Annales*, une étude inédite de Jean Rostand. Partout en vente : 0 fr. 90.

Officiers Ministériels

Etude de Me de VERNON
docteur en droit, notaire
à Cusset 3 rue Antoinette-Mizon

Vente par adjudication volontaire

En l'étude de Me de Vernon. Le mardi 18 août 1925, à deux heures du soir.

PROPRIETE

A Vichy, avenue de France et rue d'Auvergne (à l'angle de ces deux voies).

Comprenant : maison à usage de café-restaurant et d'habitation, élevé sur cave et sous-sol de rez-de-chaussée, premier étage, deuxième étage mansardé, grenier. — Courette.

Superficie de 119 mètres carrés. Jouissance de suite par la perception des loyers.

Mise à prix 90.000 francs.

S'adresser pour les renseignements et traiter avant l'adjudication à Me de VERNON, dépositaire du cahier des charges. 27604

Etudes de
1° Me GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers, 5, rue Gambetta.
2° Me ROY, avoué à Nevers, 23, rue de l'Oratoire.

REALISATION DE GAGE
A VENDRE

Par adjudication aux enchères

En l'étude et par le ministère de Me Gallicher-Lavanne, notaire à Nevers, 5, rue Gambetta.

Le vendredi 21 août 1925, à quatorze heures.

LE KURSAAL CINE-PALACE établissement de spectacles cinématographiques et autres, exploité à Nevers, place Chaméane, connu autrefois sous le nom de « Chaméane-Ciné ».

Mise à prix : 58.000 francs

Consignation pour enchérir 25.000 francs (en espèces ou en chèques visés).

Prix payable entièrement comptant.

Prise de possession immédiate.

S'adresser pour tous renseignements :

1° Me GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers, dépositaire du cahier des charges.

2° Me ROY, avoué à Nevers, 3 bis, place de la République.

3° Me LEROY, huissier à Nevers, pour visiter. 27.568

Etude de Me BONNET,
Commissaire-priseur à Nevers.

VENTE AUX ENCHERES

A Nevers (Nièvre), le samedi 8 août 1925.

I. — Place Carnot, à 13 heures 2 CHEVAUX réformés du service de la gendarmerie.

II. — Et salle des ventes, avenue G. Clemenceau n° 1, à 13 h. 15, MOBILIER comprenant : salle à manger, belle chambre à coucher L. XIII en chêne (armoire à glaces biseautées, lit, sommier, table de nuit) armoire, bureau, commodes, joli petit bahut vitrine L. XIII, pendule, glaces, tapis, phonographe avec disques, tables, chaises, machine à coudre, cuisinière, literie, poêles, voitures d'enfant, bicyclette, bascule, pétrin mécanique, 6 lits et nombreux objets divers.

Au comptant, frais en sus. 27600

Etude de Me LOISEAU
huissier à Guérigny

VENTE VOLONTAIRE

aux enchères publiques, à la Coquillerie, commune d'Urzy.

Le dimanche 9 août 1925, à 2 heures du soir, et par le ministère de Me LOISEAU, huissier, de :

Un CHEVAL avec ses harnais ; un BREACK avec capote, un petit tombereau, une petite charrette à deux roues, une table de salle à manger en noyer, un fourneau-cuisinière, un canapé acajou, une table-toilette dessus marbre, une table de nuit, une grande table de cuisine, une suspension cuivre avec globe et lampe, un petit lit de bois avec literie, chaises, vaisselle et autres objets non détaillés.

Au comptant et 15 % en sus du prix. 27.312

Etude de Me VRINAT, huissier
à Corbigny (Nièvre).

VENTE

Par autorité de justice

Il sera procédé, le dimanche 16 août 1925, à 13 heures, à la gare d'Epiry-Montreuillon (ligne P.-L.-M.), par le ministère de Me Vrinat, à la vente aux enchères publiques, de :

150 METRES CUBES ENVIRON DE PIERRES BRUTES

convenant pour construction et empierrement de routes.

Et 180 Mètres cubes environ

PAVES TAILLES

Le tout provenant des carrières de Montcheru, près Montreuillon.

La pierre brute sera mise en vente en 15 lots et les pavés en 20 lots. Plusieurs lots pourront être réunis s'il y a lieu.

Le tout saisi au préjudice du sieur Octave Rutilly, ayant demeuré à Paris, 14, passage de l'Opéra, et actuellement à Ceite, hôtel de Paris.

Vente au comptant et 15 % en sus des enchères.

VRINAT. 27.561

Etude de Me BEAUGONIN,
notaire à Saint-Saulge (Nièvre).

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte passé devant Me Beaugonin, notaire à Saint-Saulge, le dix-sept juillet mil neuf cent vingt-cinq, enregistré à Saint-Saulge, le vingt-quatre du même mois, numéro 587, M. Gaston-Charles GORTIEN, restaurateur-cafetier, et Mme Marie LONJARD, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Saulge, ont cédé à M. Pierre COMBESCURE, cuisinier pâtissier, et Mme Marie-Camille TRACE, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Saulge, le fonds de commerce de restaurant et café, qu'ils exploitaient à Saint-Saulge, dans une maison sise à l'angle de la rue du faubourg de Crux et de la rue de la Marchée. Comprenant la clientèle et l'achalandage, la licence, le matériel et les objets mobiliers servant à son exploitation, ainsi que les marchandises avec jouissance à partir du dix-sept juillet mil neuf cent vingt-cinq.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites à peine de forclusion, dans les dix jours de la présente insertion et seront reçues à Saint-Saulge, en l'étude de Me Beaugonin, notaire où domicile est élu.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans « Paris-Centre » à la date du vingt-six juillet mil neuf cent vingt cinq.

Pour deuxième insertion,
René BEAUGONIN.
27.239

Etudes de
1° Me L. ROY, avoué à Nevers, 3 bis, place de la République.
2° Me BOURGUIGNON, notaire à Fours.

VENTE SUR LICITATION

Aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux.

En un seul lot

D'UNE PETITE PROPRIETE

sise à Longimonne, commune de la Nocle-Maulaix (Nièvre), dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Laumain-Imbert, et de la succession de Madame Laumain.

Sur la mise à prix de 10.000 francs.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-trois août 1925, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de Me Bourguignon, notaire à Fours.

Les frais de poursuite de vente sont payables en sus du prix d'adjudication.

S'adresser pour tous renseignements :

1° A Me L. ROY, avoué poursuivant la vente, demeurant à Nevers, 3 bis, place de la République ;

2° A Me Paul DUBOST, avoué co-licitant, demeurant à Nevers, 1, place Carnot ;

3° A Me BOURGUIGNON, notaire à Fours, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. 27.569

Agents d'Affaires

A vendre à l'amiable
UNE BELLE VILLA

sise à 2 kilm. de Prémery, 4 grandes pièces au rez-de-chaussée, surélevée sur cave, mansarde, grenier, écurie, remise, hangar, jardin de 15 ares avec arbres fruitiers, 80 ares de pré attenant au jardin.

Libre à volonté. Prix 45.000 fr.

S'adresser à M. E. Jeanne, 42, avenue G.-Clemenceau, Nevers. 27340

A LOUER à Nevers

BELLE VILLA neuve, 5 pièces au rez-de-chaussée, 4 pièces et cabinet mansardés au 1er étage. Cave sous toute la maison, eau, gaz ; beau jardin de 12 ares, arbres fruitiers en plein rapport. Clos murs et grillages.

S'adresser à M. E. JEANNE, 42, avenue G.-Clemenceau, Nevers. 27.474

A céder de suite, PETIT COMMERCE mercerie, tissus, nouveautés.

« AU PETIT PARIS »

Vauzelles, près Nevers. 27.501

A CEDER DE SUITE
CAFE-BUVETTE
à Nevers

Situation exceptionnelle, pas de concurrence. Il faut disposer de 100.000 francs.

S'adresser à M. VIRLOGEUX, 9, rue du Rempart, à Nevers, téléphone 2.21. 27.285

CHAUSSURES ORTHOPÉDIQUES

Perfectionnées, Confortables

- Élégantes et de Fatigue -

Pour Raccourcissements, Pieds sensibles, difformes, mutilés, amputés, etc.

ÉTABLISSEMENTS A. CLAVERIE

234, Faubourg Saint-Martin. - PARIS

(Angle de la rue Lafayette. Métro Louis-Blanc)

Renseignements tous les jours de 9 heures à 7 heures.

LA PUNAISINE foudroie PUNAISES Puces, Mites & œufs Conserve Lainages, Fourrures

CANET, herboriste, 18, rue. des Ardilliers, et ARCHIMBAULT, herboriste, pl Mancini Nevers.

A VENDRE A L'AMIABLE
UNE BELLE VILLA

9 pièces, très bon état, belle vue, 3 petits pavillons, remise, écurie, jardins potager et d'agrément, 4.000 m. superficie, eau, gaz, à 1.300 m gare Nevers. Prix 120.000 fr. Libre au 1er novembre courant.

S'adresser pour visiter et traiter, les mardi et jeudi, l'après-midi, à M. E. JEANNE, 42, av. G.-Clemenceau, Nevers. 26.736

OU LOUERAIT pour deux ou trois années au moins, dans ville sur grande ligne P.-L.-M. UNE USINE travaillant le bois avec son outillage pour créer industrie de petits meubles brevetés ; on demanderait promesse de vente pour acheter l'usine même avant ce délai. Ecr. avec détails MARTIN, 48, rue de Tolbiac, Paris (13e). 27.475

A CEDER
CAFE - RESTAURANT, ville commerç. rég. affaires 100.000 dont 36.000 fr. en buvette. Loyer 2.200 fr. payé par le produit de chambres meublées. Prix demandé 22.000 fr.

S'adr. Agence MARTINET, à Saint Amand (Cher).

A CEDER
PETIT CAFE, rue passante, ville rég. Affaires 200 fr. par jour. Peu de frais généraux. Prix intéressant.

S'adr. Agence MARTINET, Saint-Amand (Cher). 27.473

A CEDER
TRES BEAU MAGASIN DE MODES

Grande ville Centre, sur grande et principale artère. Long bail. Loyer intéressant. Prix 55.000 fr. Facilités.

Peut convenir à tout genre de commerce. 1881.

S'adr. Cabinet NERAULT, 11, rue des Arènes, à Bourges. 27.437

A AFFERMER
Pour le 11 novembre 1925
PETITE LOCATURE
à la Vallée de Garchizy.

S'adresser à Madame Pierre COMTE, au Patureau, par Fourchambault. 27.576

Ventes de propriétés

EMPLACEMENT à bâtir, dans un village situé à 1 kil. d'une commune de la Nièvre, avec matériaux de construction sur place, à côté des bois pour la chasse, source au pied de la construction. Peut donner agrandissement de terrain à volonté, avec arbres fruitiers. Prix à débattre.

Bureau du journal. 27.232

Lo[illegible]ns

ON OFFRE

DOMAINE à affermer. Entrée en jouissance au 11 novembre prochain ou au 1er mai 1926 situé à Giverdy, commune de Sainte-Marie, contenant 110 h. environ, dont 68 h. en prés et pâtures et 42 h. en terres labourables. Le tout assez bien réuni, eau partout, vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation.

S'adresser pour visiter à M. LEBLANC, propriétaire au dit lieu. 27592

FERME D'ELEVAGE 110 hect environ dont 3/4 riches pâturages dans vallée Amognes (Nièvre), à prendre en métayage pour 11 novembre 1925. Cheptel bovin Charollais de vieille souche, inscrit au H. B. C., titulaires nombreux prix à reprendre de moitié. Le métayer devra disposer de 300.000 fr. minimum, connaître à fonds l'élevage Nivernais et offrir les plus sérieuses garanties.

Bureau du journal. 27515

Etude de Me GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.

A VENDRE A L'AMIABLE

Grand Immeuble

sis à Nevers, faubourg de Mouësse, 31 (route nationale Paris Genève), dans lequel est exploité le garage Bertin.

Pouvant convenir à tous genres d'industrie.

Comprenant : Garage, ateliers, bureaux, maison d'habitation, grand jardin, dépendances.

Eau. — Gaz. — Electricité. — Téléphone : 304

LIBRE DE SUITE

S'adresser : pour visiter, sur place ; et pour tous renseignements au notaire. 27.598

A CEDER

Dans ville commerçante de la région

Important Hôtel

Très achalandé

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE

Départ pour cause maladie

S'adresser pour renseignements à :
M. BARTHELEMY, 27, rue du Chemin de Fer, à Neve[illegible]
26.750

2.628. — CAFE-BAR, plein centre ville indust. Bail 10 ans, loy. 1.250 fr. Aff. 200 fr. par jour. On place net 15.000 fr. par an. S. de comptoir, cuis., 2 ch. Prix à déb. et facilités.
FRANCHON, Fontainebleau.

2.714. — CAFE-EPICERIE, seul, hôtel bourg très fréquenté (gare, rivière, forêt). Bail 11 ans, loy. 1.000 fr. Aff. 90.000 f. (2/3 en liq.). On place net 20.000 fr. par an. Terr., 4 salles, cuis., 7 ch. (5 meubl.), dépend., imm. jard. avec source et pièce d'eau Prix à débattre. On traite avec 45.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2.650. — MARECHALERIE, gr. centre près Paris. Bail 9 ans, loy. nul. Aff. 50.000 fr. en ferrures (27 et 28 fr.). On place net 15.000 fr. par an. Gr. atelier, cuis., s. à m., 2 ch. Prix à déb. On traite avec 15.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau.

2.649. — CHAUSSURES, comm. banlieue Paris. Bail 12 ans, loy. 1.000 fr. Aff. 25.000 f. de vente et 15.000 fr. de bénéf. sur réparations. Bout., atelier, s. à m., cuis., 2 ch., dépend., jard. Prix à déb. 10.000 fr.
FRANCHON, Fontainebleau
27.56

A VENDRE A L'AMIABLE

Vaste Immeuble

sis à Châtillon-en-Bazois (Nièvre), dans lequel est exploité l'« HOTEL DE FRANCE ».

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à :
Mme Désiré LHOSTE, à Châtillon-en-Bazois
Ou à M. VIRLOGEUX, négociant en immeubles, à Nevers, 9, rue du Rempart. Tél. 2.21.

Nevers **NOUVELLES GALERIES** **Nevers**

Venez nous rendre visite SAMEDI 8 AOUT

Vous verrez ce que vous pourrez acheter pour

5 fr. 10 fr. 20 fr.

En raison des sacrifices consentis, les quantités sont limitées et la vente ne durera qu'UNE JOURNÉE

Voyez notre Vitrine — Demandez aux Caisses notre Catalogue

CHATEAU MEUBLÉ
3 kil. de Nevers, 200 m. route nationale, parc, potager, garage, très bien meublé. Conditions intéressantes.
S'adresser J. ROND, 8, rue de la Chaussade, Nevers. 27.490

Ventes

HARNAIS D'OCCASION
S'adresser au journal. 27609

Bonne **VACHE LAITIERE** et son **VEAU.**
M. Cousin, à Forges, par St-Eloi (Nièvre). 27611

CAMIONNETTE Brouhot à l'état de neuve. Bosch, Zenith. Moteur disposé pour servir instantanément comme moteur industriel, 2.000 fr.
1 **PETIT MOTEUR** de Dion-Bouton, monté sur 2 roues avec démultiplicateur de vitesse 1 à 3 HP., 650 fr.
M. BAUMANN, à la Jonction, Nevers. 27588

MOTOCYCLLTTE Alcyon. Très bon état.
Garage VINCENT Frères, 6 et 7, rue Thiers, Nevers. 27603

CAMIONNETTE Ford 500 K. Modèle 1924, éclairage et démarrage. Etat neuf, ayant fait 1.000 kilomètres. Prix intéressant.
S'adresser à M. BOUCHE PILLON à Montsauche (Nièvre) 27590

CAMION SAURER, 2 tonnes, cessation de commerce.
M. NASLOT, à Entrains (Nièvre). 27.233

5 **CHASSIS RENAULT,** moteur 2 cylindres, 9 HP., remis à neuf, 2.500 fr. pièce, conviendrait pour monter camionnette.
1 **CAMIONNETTE** montée sur chassis ci-dessus, parfait état, 5.200 fr., livrables Paris, vendrait lot ou par unité.
HEMERY, à Guernes, par Rosny-sur-Seine (Seine-et-Oise).

TORPEDO 10 CV Fiat 1922, éclairage et démarrage électrique, état mécanique parfait, carrosserie en très bon état. 15.000 francs.
2 **TORPEDOS 10 CV** Citroën 1921 en bon état.
CONDUITE INTERIEURE 10 C.V. Citroën 1923, excellent état.
TORPEDO 6 CV. Buchet, 2 places 1921. Bon état, 6.000 fr.
BICYCLETTE de dame occasion 130 francs.
GARAGE DE LA NIEVRE, rue Félix-Faure, Nevers. 27616

CONDUITE INTERIEURE Ford, carrosserie française, état de neuf, visible garage de la Nièvre, rue Félix-Faure, Nevers.
M. BLASINI, à Tazières, par Nevers. 26924

2 **REMORQUES** 5 m. × 2 m., à 4 roues, bon état, prix intéressant. Cie AUTOBUS, rue Paul-Cabet, Dijon. 26.698

CUISINIERE état neuf, série renforcée avec bouillotte et bouilleur spécial pour distribution d'eau chaude, avec réservoir tuyauterie et accessoires.
Bureau du journal. 27596

MACHINES A TRICOTER ttes largeurs et jauges. Prix de fabrig., aiguilles, accessoires. Travail assuré. Catalogue, apprentissage gratuit.
LAINES toutes nuances. Echant. gratis. La Laborieuse, 10, quai Orléans, Nantes. 23.601

1 **CHARRUE** neuve OLIVER, bi-soc, pour tracteur FORDSON, bon prix.
M. DUVERGER, à Marcigny (S.-et-L.) 27.441

TOUR parallèle et à fileter rompu, pointes 150 × 900 m/m.
LOCO VIERZON 4/7 CV. entièrement revue.
DOUBLE PHAETON, 4 places, Peugeot 1911.
Bureau du journal. 27.108

Personnel

ON DEMANDE

BON AIDE - COMPTABLE, très sérieux, au courant service commercial, de 30 à 40 ans.
Appointements 500 francs.
Ecrire bureau du journal. Références. Ne pas se présenter. 27537

APPRENTIS rétribués de suite.
Quincaillerie J.-B. GUERAUT à Nevers. 27591

COURTIERS recherchés pour vente facile. (Organisation régionale). Excellentes conditions FREREBEAU 97, rue des Petits-Champs, 97, Paris. 26891

CHARRETIER marié ou célibataire, chevaux, et un **HOMME** pour conduire attelage, ferme, 30 km. de Dijon.
S'adresser M. BEUCLER, à Talmay (Côte-d'Or). 27585

MECANICIEN - CHAUFFEUR pouvant entretenir Camion.
HUET Frères, Nevers, rue des Tailles. 27542

MANŒUVRES, sachant limer.
S'ad. ATELIERS ELECTRO INDUSTRIELS, 8 bis, rue de Vertpré, Nevers. 27.571

OUVRIER pour la réparation automobile.
Garage VINCENT Frères, 6 et 7, rue Thiers, Nevers. 27602

OUVRIERS mécaniciens, connaissant parfaitement l'automobile. Travail stable et bien rétribué. Logement assuré.
MM. SEGAUD et FERRET, garage, Bourbon-Lancy (S.-et-L.) 27582

OUVRIERS TOLIERS.
S'ad. Etablissements BRAIL, 11, boulevard de la République, à Nevers. 27.498

MENAGE, jardinier capable légumes, fleurs simples, taille, un aide, femme basse-cour, logé, chauffé, éclairé.
M. POENSIN, château d'Arquian (Nièvre). 27.427

REPRESENTANTS pour vins.
S'adresser à M. Louis SERRE 147, faubourg de Mouësse, Nevers. 27606

EMPLOIS VACANTS, toutes professions, France, Colonies, Etranger.
RAPID PRESSE, B. P. 50. Paris (10e). 20.224

GENS DE MAISON

ON DEMANDE

BONNE à tout faire.
M. PARIS, Hôtel du Morvan, Corbigny. 27584

CUISINIERE pour hôtel, sachant faire bonne cuisine de ménage.
Bureau du journal. 27613

ON OFFRE

GARDE-CHASSE, marié, 40 ans, très bon piégeur, connaissant également maçonnerie et travaux divers, recommandé verbalement par maître. Disponible 1er septembre 1925 par suite cessation chasse, désirerait situation analogue Nièvre préférence.
Bureau du journal. 27156

Divers

On demande à acheter BOUTEILLES DE CHAMPAGNE VIDE à 0 fr. 45 la bouteille.
Faire offre 7, rue Creuse, Nevers. 25.656

FILS D'AGRICULTEUR désirant commerce, permuterait avec fils de commerçant désirant agriculture.
Bureau du journal. 27.565

A VENDRE OU A ECHANGER
2 griffonnes bassettes, vendéennes, mère et fille 3 ans et 16 mois. Mère grand Pédigrée extra en chasse sur tout gibier pour chien ou chienne d'arrêt bien dressée.
M. CROTAT, 10, rue du Pont-Cizeau, Nevers. 27608

Avis à nos clients de publicité

Nous avons l'honneur de prévenir nos clients de publicité que nous ne pourrons plus assurer la publication pour le lendemain que des annonces qui nous seront remises LA VEILLE AVANT ONZE HEURES DU MATIN. Seuls, les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 8 heures du soir.

☞ **Pour toutes demandes de renseignements, il est indispensable de rappeler le numéro de l'annonce et de joindre un timbre de 0 fr. 30 pour la réponse.**

AU BON MARCHÉ

Nouveautés et Confections

TARDIVON-BENDELL

- CLAMECY -

Téléphone 60

CYCLES

'L'Inder'

Les seuls possédant la patte arrière de sécurité « L'INDER », Btée S. G. D. G.
Roulement incomparable, Solidité à toute épreuve.
PRIX AVANTAGEUX
S'adresser aux Agents de la marque ou à défaut à la Fabrique des Cycles « L'INDER », 15, rue des Quatre-Chemins, Nevers (Nièvre). — Tél. 2-83.
Catalogue franco sur demande

PLUS DE CHEVAUX POUSSIFS
GUERISON certaine des TOUX REBELLES
POUDRE DELARBRE
40 ans de succès. - La boîte : 7 f. 60
Toutes pharmacies et PIOT, 117, r. Vieille-du-Temple, Paris. R.C. Seine 64.264

AUTOMOBILE

BALLOT 2 litres sport et touriste.
VERMOREL 10 C. V. Camionnettes 600 et 1000 kgs.
DONNET-ZEDEL 7 et 11 C. V. Camionnettes 300, 600 et 1800 kgs.
CYCLECAR VIOLET 5.260 francs.

Garage **T. CHRIST**
Rue Gambetta, 12 et 14
MOULINS
T. 15 — Atelier de Réparations

LE RECHAPAGE DES PNEUS A VECU ! !
AUTOMOBILISTES !!
Un recaoutchoutage FIT — Un Pneu Neuf
Pierre BINON
Procédé FIT
Faubourg Saint-Privé. DECIZE (Nièvre)

L'OPTIQUE est une science

MYOPES ou PRESBYTES
en vous adressant à un Spécialiste, vous aurez toujours satisfaction.

AUX LUNETIERS

C. DEPALLE & P. MUS
OPTICIENS
27, Rue d'Allier, MOULINS

Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers
Le Gérant : JOYET DE MAUBEC.

---

5 C.V. CITROEN 10 CV.
Les plus économiques - Meilleur marché

Démonstration
GRAND
Garage de la Nièvre
6, rue Félix-Faure, NEVERS

Chasseurs ! par curiosité !
Voyez nos modèles sensationnels ! PRIX DE GROS
Hammerless « LE RÊVE » incomparable **550 fr.**
Consortium de Fabricants d'Armes et l'ABEILLE réunis
81, Rue Turbigo Métro-République Paris
Le meilleur marché de toute la France
Catalogue 0.50

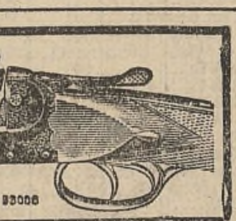

Hernieux

« JE PORTE un bandage de chez TEILLET-GILBERT, *parce que seuls bandagistes-spécialistes de la région du Centre.*

« TU PORTES un bandage de chez TEILLET-GILBERT, *parce que M. Teillet, et non pas un voyageur, t'en fait lui-même l'application.*

« IL PORTE un bandage de chez TEILLET-GILBERT, *parce que M. Teillet, établi sur la place de Nevers, en surveille l'application.*

« NOUS PORTONS un bandage de chez TEILLET-GILBERT, *parce que M. Teillet est toujours à notre dispossition pour un conseil gratuit.*

« VOUS PORTEZ un bandage dechez TEILLET-GILBERT, *parce que M. Teillet garantit la contention par ses appareils.*

« ILS PORTENT un bandage de chez TEILLET-GILBERT, *parce que les mieux construits, les moins douloureux, les mieux appliqués ».*

7, Rue Saint-Etienne, NEVERS

ARMES ET MUNITIONS
Emile DUMAS FABRICANT BREVETE ET DIPLOME

- 40 -
Rue du Commerce
NEVERS

Seul concessionnaire pour la Région des Fusils DARNE, HERMETIC et HÉLICODOG
ATELIER SPECIAL DE REPARATIONS
Mise au point des crosses, à la conformation du tireur
Téléphone 1-53 Envoi des tarifs sur demande

BANQUE POPULAIRE DE LA NIEVRE
SOUS LE CONTROLE DE L'ETAT
NEVERS — 1, Place de l'Hôtel-de-Ville — NEVERS (Téléphone 1-31)
ESCOMPTE — RECOUVREMENTS — AVANCES — COMPTES-COURANTS
DEPOTS DE FONDS — TITRES ET COUPONS
TOUTES OPERATIONS DE BANQUE AUX MEILLEURES CONDITIONS
R. C. Nevers 480

AUX DEUX CLOCHERS
Ses Chaussons fourrés
Chauds et inusables
A exiger partout
Gros : Gabriel CLAYEUX, La Charité (NIEVRE) Tél. 32

On devient Propriétaire !
en s'adressant à
LA
Prévoyance de l'Ouest

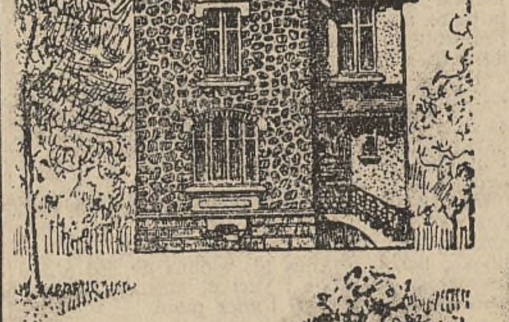

Société Mutuelle d'Epargn et de Construction
Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat
Qui vous facilitera, par des crédits de 10 ou 15 ans, l'acquisition ou la construction de la maison que vous désirerez.

Renseignements et Documents gratuits :
S'adresser à la DIRECTION RÉGIONALE, 11, Av. Georges-Clemenceau, NEVERS
Agence cantonale : M. DAUDET à Mars-sur-Allier.
Inspection particulière : M. FONTANEL, à Château-Chinon ;
Inspection particulière : M. SIMONIN, rue des Vignes à Decize.

AUX DAMES DE FRANCE

TÉLÉPHONE 1-46

Du Jeudi 6 Août au Samedi 8 Août inclus

Grande Mise en Vente

Ascenseur **Entrée Libre**

- RÉCLAME -

DE

MÉNAGE - FAIENCE - VERRERIE

SERVICE DE TABLE, 44 pièces, faïence décorée	45 »
SERVICE DE TABLE ET DESSERT, 74 pièces, faïence décorée, 1er choix	1 / 9
POT A EAU, faïence décorée, 1/2 lit, 3/4, litre	2, 3 », 4 »
ASSIETTES faïence décorée, plates ou creuses. La douzaine	9.50
VERRES gobelets unis, côte plate ou manille. La pièce	0.50
SERVICE A THE, 6 tasses, porcelaine japonaise	34
GARNITURE TOILETTE, 5 pièces, faïence décorée	20 »
TASSES A THE avec sous-tasse, porcelaine japonaise. La pièce	2.75
VERRES côte plate, arrètée. La pièce	0.75
BOLS faïence décorée. La pièce	1.10
Le même grand modèle	1.25
GARNITURES TOILETTE, 5 pièces, faïence décorée grand modèle	25
ASSIETTES plates ou creuses, blanches. La douzaine	5.50
TASSES A CAFE avec sous-tasse, porcelaine japonaise. La pièce	2.55
VERRES gobelet, baril. La pièce	0.50
VERRES A PIED conique à bouton, taillé côte plate, n° 2. La pièce	.95
GARNITURE seau et broc, émail bleue fantaisie	16.90
CINTRES à épaulettes et à bavettes, bois verni. La pièce	1.25
SERIE DE 5 CASSEROLES droites à bec, émail marron, du 0 m 12 au 20 c/m. La série	15.90
LESSIVE PARFUMEE (marque Dames de France). Le paquet de 1 kilo.	0.60
SAC A PROVISIONS moleskine, couleurs assorties. La pièce	6.50
COUVERTS DE TABLE, métal aciéré. Le couvert	95
La cuillère à café	.50
COUVERTS DE TABLE aluminium. Le couvert	0.95
La cuillère à café	0.30
TENDEURS POUR CHAUSSURES, pour hommes ou dames. La pièce	1.75
BASSINES tôle forte galvanisée. 0 m 36, 0 m 38, 0 m 40	5 50, 6.50, 7.50
ENCAUSTIQUE pour meubles et parquets. La boite de 1 kilo	6.50
BOITES A OUTILS, hêtre blanc. Outillage assorti. La boîte	24
BALAIS DE COCO, bonne qualité, n° 20. La pièce	2.50
PRESSES PUREE OU LEGUMES, en fer étamé. Petit modèle	3.95
Grand modèle	5.90
BALAYETTES COCO, bonne qualité. La pièce	1.50
LAINES A PARQUETS, bonne qualité. La pièce	2.95